

L'OBSERVATEUR

de
L'OCDE

**Développement
participatif**

**La promesse
des micro-entreprises**

**Faire fonctionner
les marchés du travail**

**Assurances:
nouvelles frontières**

**Les banques
à l'épreuve**

**Informatique, écoles,
universités**

Industrie et échanges

Le prix des ondes

173

décembre 1991-janvier 1992

ANALYSE COMPARATIVE DES SYSTÈMES DE SANTÉ

Quelques chiffres tirés d'ÉCO-SANTÉ OCDE

- En 1990, l'espérance de vie des femmes en France est de 8 ans plus élevée que celle des hommes. Cet écart est de 6,7 ans aux États-Unis, 6,6 ans en RFA, 6,5 ans en Italie, 5,9 ans au Japon, 5,8 en Suède.
- Un Américain a dépensé pour sa santé en 1990 : 2572 \$ PPA (Parité de Pouvoir d'Achat), un Canadien : 1807 \$, un Français : 1379 \$, un Allemand : 1294 \$, un Japonais : 1113 \$, un Britannique : 892 \$, et un Espagnol : 730 \$.
- Les professions de santé représentaient en 1989, 7,2% de l'emploi total en Norvège, 7,1% aux Pays-Bas, 6,04% en France, 5,5% en Allemagne, 5,4% aux États-Unis, 4,7% au Royaume-Uni.



Réalisé conjointement
par l'OCDE et le CREDES

Publications de l'OCDE
LES SYSTÈMES DE SANTÉ. À la recherche d'efficacité (1990, FF140)
En préparation :
LES SYSTÈMES DE SANTÉ DE L'OCDE : Faits et tendances
LES RÉFORMES DES SYSTÈMES DE SANTÉ : Une analyse comparative de sept pays de l'OCDE
SANTÉ : Qualité et choix

OCDE - CREDES

Une disquette de référence pour une analyse comparative des systèmes de santé des 24 pays de l'OCDE

Une vision internationale sur les principales données sanitaires et sociales
Le logiciel ÉCO-SANTÉ OCDE permet de consulter, de comparer et d'analyser le fonctionnement des systèmes de santé des 24 pays de l'OCDE. Il reprend et complète les publications de l'OCDE dans ce domaine.

La base de données d'ÉCO-SANTÉ couvre la période 1960-1990

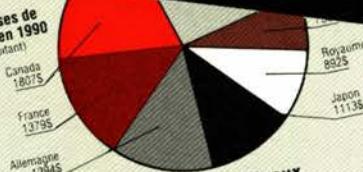
ÉCO-SANTÉ OCDE comporte une base de données unique comprenant plus de 200 000 chiffres sur :

- les indicateurs démographiques et d'état de santé
- les dépenses de santé et leur financement
- la démographie et l'activité des professions de santé
- l'activité hospitalière
- les pratiques médicales courantes
- l'environnement économique général.

Un outil indispensable d'analyse et d'aide à la décision.

ÉCO-SANTÉ OCDE est destiné à tous ceux qui s'interrogent sur l'évolution comparée des systèmes de santé. Il deviendra très vite indispensable aux enseignants, chercheurs, professionnels de santé, responsables administratifs, Centres de documentation.

Dépenses de santé en 1990 (par habitant)



Une construction rapide de tableaux, graphiques et cartes.

Le programme ne se limite pas à une simple consultation de la base de données. Il offre une collection d'outils qui permettent :

- d'accéder immédiatement à l'information
- de construire des tableaux personnalisés
- de réaliser une grande variété de graphiques
- de créer un certain nombre de cartes.

Ce logiciel intégré vous permet d'imprimer vos résultats sur une grande variété d'imprimantes et de les exporter sur d'autres logiciels.

Son utilisation est très conviviale, rapide et accessible à tous.

A tout instant du programme, vous avez accès à une fonction d'aide précisant les définitions retenues, la période de disponibilité des données et les précautions d'utilisation.

Présentation

Dans un classeur inséré dans une boîte rigide, le produit est composé :

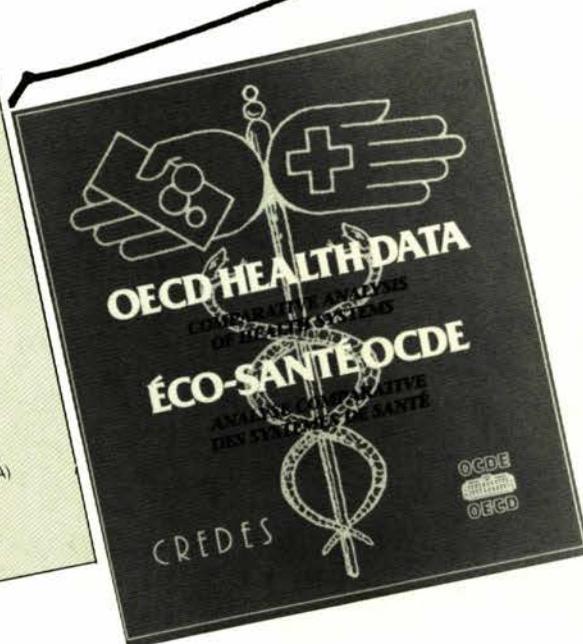
- d'un manuel de documentation et d'assistance à l'utilisateur très complet de 112 pages.
- du logiciel présenté en 2 formats :
 - 5 pouces 1/4 h.d. (1 disquette de 1,2 Mo.)
 - 3 pouces 1/2 d.d. (2 disquettes de 720 Ko.)

Matériel informatique

ÉCO-SANTÉ OCDE requiert MS-DOS 3.3 ou plus. Il nécessite un ordinateur IBM PC, AT muni d'une carte graphique (type Hercules ou couleur: CGA, EGA, VGA) et de 640 Ko. de mémoire.

Brochure gratuite d'information disponible sur demande adressée :

- au Service des publications de l'OCDE, Unité des services à la clientèle,
- aux Centres d'information et des publications de l'OCDE,
- aux Distributeurs des publications de l'OCDE.



Bimestriel publié en anglais et en français par
l'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Rédaction :

Service des publications de l'OCDE
Château de la Muette
2, rue André-Pascal
F 75775 PARIS CEDEX 16
Tél. (1) 45-24-82-00
Téléfax (33-1) 45 24 85 00

Les articles sans *copyright* peuvent être reproduits accompagnés de la mention « Reproduit de l'Observateur de l'OCDE » et de la date du numéro. Deux exemplaires justificatifs, ainsi qu'une indication du nombre de lecteurs, doivent être envoyés au rédacteur en chef. Les articles signés ne peuvent être reproduits qu'avec leur signature.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'OCDE.

La rédaction n'est pas tenue de rendre des manuscrits non sollicités.
Toute correspondance doit être adressée au rédacteur en chef.

Le numéro :

FF20,00 £2,50 \$EU4,50 DM8,00

Abonnement, 1 an

FF100,00 £11,70 \$EU22,00 DM43,00

Tél. (1) 45-24-81-66

Rédacteur en chef

Ulfa Ranhall-Reyners

Rédacteur en chef adjoint

Martin Anderson

Assistants

Yannick Bultynck

Carol Thornton

Conception et réalisation technique

Gérald Tingaud

Recherche photographique

Silvia Thompson-Lepot

S O M M A I R E

développement

4

DÉMOCRATIE ET DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

Alexander R. Love

7

LA PROMESSE DES MICRO-ENTREPRISES

Raundi Halvorson-Quevedo

emploi

12

FAIRE FONCTIONNER LES MARCHÉS DU TRAVAIL

Abrar Hasan

affaires financières

16

ASSURANCES-SERVICES FINANCIERS :
NOUVELLES FRONTIÈRES

André Laboul

19

LES BANQUES À L'ÉPREUVE

Jan Schuijjer

enseignement

23

L'INFORMATIQUE À L'ÉCOLE :
QUEL RÔLE POUR L'UNIVERSITÉ ?

Pierre Duguet

industrie

26

MONDIALISATION INDUSTRIELLE
ET FRICTIONS COMMERCIALES

Candice Stevens

télécommunications

31

LE PRIX DES ONDES

Tim Kelly

35

REPÈRES

37

NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE

Index l'Observateur de l'OCDE, nos 161 à 172

173

décembre 1991-janvier 1992



J. Affre/Hoaqui

Les micro-entreprises – ici des vendeurs de pains de sel au Mali – sont une source de dynamisme économique et sociale que la notion de développement participatif essaie de capter.

Démocratie et développement participatif

Alexander R. Love

Pendant les deux dernières semaines de juillet dernier, alors même que le monde n'avait d'yeux que pour le sommet de Londres, et puis, pour ce qui se passait en Union soviétique, un autre événement majeur se produisait : le premier sommet latino-américain de chefs d'Etat, organisé à Guadalajara au Mexique. Du seul fait des personnalités qu'il réunissait, ce sommet adressait un message au monde : en effet, à l'unique exception de Cuba, tous les chefs d'Etat présents étaient les représentants librement élus de régimes démocratiques. Au cours de la dernière décennie, lorsqu'on avait tendance à considérer l'Amérique latine surtout sous l'angle de ses problèmes économiques, les pays de ce continent menaient à son terme le processus essentiellement pacifique qui devait leur permettre de se doter de gouvernements démocratiquement élus.

Six semaines plus tôt, à Abuja au Nigeria, le président nouvellement élu de l'Organisation de l'unité africaine, le président Babangida du Nigeria, lançait aux autres chefs d'Etat réunis autour de lui un appel pressant pour une réforme des modes d'organisation politique en Afrique :

Les peuples de l'Afrique réclament aujourd'hui avec une vigueur grandissante la démocratisation du pouvoir et le pluralisme des partis. En tant que dirigeants, nous devons répondre aux demandes de ceux que nous représentons. Aucune force, si puissante soit-elle, ne peut indéfiniment empêcher les populations de décider, comme elles en ont le droit, de la façon dont elles veulent être gouvernées, grâce à des élections organisées périodiquement en toute liberté et équité. Prenons dès à présent la résolution de mettre à bas tout ce qui peut entraver la constitution de gouvernements représentatifs, et engageons-nous à mener cette tâche à bien avant la fin de ce siècle.

Pour tous ceux qui s'occupent d'aide au développement, l'évolution politique mise en évidence par ces deux rencontres constitue un défi qu'il convient de relever en même temps qu'elle ouvre de multiples possibilités qu'il faut saisir. Il est clair que les pays en développement se sont d'eux-mêmes lancés sur la voie qui doit les conduire à des modes de gouvernement plus représentatifs, associant plus large-

La pauvreté frappe aujourd'hui plus d'un milliard de personnes, soit un tiers de la population des pays en développement, parmi lesquelles plus de 600 millions sont plongées dans un état de « dénuement extrême »¹.

La démocratie naissante dans plusieurs pays du tiers monde et son corollaire, le développement participatif, peuvent contribuer à faire baisser ces chiffres.

C'est ce que plaide le dernier rapport du comité pour la coopération au développement de l'OCDE (CAD)².



L'été dernier à Guadalajara...

ment la population à la gestion du pays. Ce processus, on l'a vu lors des rencontres d'Abuja et de Guadalajara, est déjà bien engagé. Les pays développés doivent désormais trouver le moyen de répondre à ce mouvement positif.

Il apparaît à cet égard essentiel de reconsidérer en permanence les fondements de nos relations avec le monde en développement. Cela implique de passer d'une relation d'aide à une relation de coopération plus étroite et de partenariat.

Alexander R. Love est président du comité d'aide au développement de l'OCDE.

Il faudra pour cela apporter un soutien vigilant à ces démocraties naissantes et à leur évolution. Le processus ne s'opérera pas du jour au lendemain, et la période de transition pourrait être plus longue que nous ne voulons l'admettre aujourd'hui.

Pour faire face à ce problème, il faudra également que nous procédions à des réformes dans nos propres pays, dans des domaines considérés jusqu'à présent comme extérieurs à nos relations avec les pays en développement, ou n'ayant pas, en tout cas, à en être affectés. Des domaines extrêmement sensibles tels que les exportations d'armes, les dépenses militaires, l'ouverture du régime commercial, la révision du rôle des pays développés face à des problèmes mondiaux comme l'environnement et la drogue, notre propre responsabilité concernant la corruption qui règne dans certains pays en développement, etc.

Il faut que ces réformes soient menées de front avec celles entreprises par les pays en développement eux-mêmes si nous voulons aider ces derniers à mener à bien le processus complexe de réforme économique et politique simultanée dans lequel nombre d'entre eux sont d'ores et déjà engagés.

Pour briser le cercle vicieux du sous-développement – fort accroissement de la population, pauvreté, sous-alimentation, analphabétisme et dégradation de l'environnement –, la coopération pour le développement devra s'articuler, durant la décennie qui s'ouvre, autour de trois objectifs essentiels et indissociables :

- encourager une croissance économique durable
- assurer le respect de l'environnement et ralentir l'accroissement démographique là où il est trop rapide pour permettre un développement économique durable
- donner à l'ensemble de la population la possibilité de participer plus largement aux activités de développement³.

Développement participatif : fil directeur des années 90

De fait, ni le développement, ni la coopération pour le développement ne seront couronnés de succès que s'ils offrent à l'ensemble de la population, y compris les groupes vulnérables et défavorisés, l'assu-



AFP/François Rojzon

Elections présidentielles au Bénin, mars 91

ment en tant que décideurs, productrices et dispensatrices de soins de base

- aider les pays en développement à renforcer les institutions, les politiques et les pratiques qui contribuent à un bon gouvernement, tant au niveau central qu'au niveau local

- veiller au respect des droits de l'homme, y compris par le renforcement de systèmes juridiques efficaces et accessibles

- intensifier la lutte contre la corruption.

La participation est-elle un fin, un moyen, ou les deux à la fois ? Lorsqu'elle est dirigée d'en haut, il s'agit plutôt de mobilisation : c'est un moyen mis en œuvre en vue d'un résultat ponctuel. Lorsqu'elle vient d'en bas, c'est un mode d'action permettant aux individus de recueillir une part plus importante des fruits du développement. La participation peut s'opérer à divers degrés et sous des formes différentes. Elle peut être passive, et consister par exemple à utiliser un service ou à assister à une réunion en y acceptant des décisions prises par d'autres. Mais elle peut aussi prendre un tour plus actif, impliquant alors l'intervention des individus dans la fourniture des services ou, comme l'indique l'UNICEF, leur engagement « dans la prise de décision à tous les niveaux – allant de l'identification des problèmes aux études de faisabilité, à la planification, à la mise en œuvre et, enfin, à l'évaluation ». Dans la réalité, cette dernière définition vaut surtout pour les activités et les décisions des instances locales, car à des niveaux plus élevés, le pouvoir de prendre des décisions est généralement réservé à un petit nombre.

Une participation plus large des populations au niveau local leur permet de prendre conscience de leurs propres problèmes sociaux, économiques et politiques, de les comprendre et d'apprendre

1. D'après les estimations de la Banque mondiale.

2. **Coopération pour le développement** – rapport 1991, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1991.

3. « Déclaration sur la coopération pour le développement dans les années 90 » – comité d'aide au développement, disponible gratuitement auprès de la direction de la coopération pour le développement de l'OCDE.

4. Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Communauté européenne, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suède, Suisse, Royaume-Uni.

5. Voir p. 7.

rance de participer largement à l'activité économique et d'en récolter les fruits, d'avoir des conditions de vie, d'emploi et de rémunération décentes.

Il y a en effet une relation vitale entre des systèmes politiques ouverts, démocratiques et responsables, le respect des droits de la personne et le fonctionnement efficace et équitable des systèmes économiques, entraînant un recul sensible de la pauvreté. Le développement participatif exige des stratégies et des approches qui allient des politiques économiques efficaces, un accès équitable aux services sociaux et économiques essentiels et une large participation populaire aux décisions concernant l'orientation des politiques et des programmes gouvernementaux.

Les membres du CAD⁴ tâchent de contribuer avec leurs partenaires du tiers monde à un développement plus participatif, en particulier autour des thèmes suivants :

- donner la priorité aux programmes visant à assurer à la grande masse de la population, et notamment aux pauvres,

des services financièrement abordables, efficaces et viables dans des domaines comme l'éducation, la formation et la santé, avec une large participation à la sélection, à l'administration et au financement des dits services

- établir les conditions nécessaires à un secteur privé dynamique, en renforçant le rôle de l'initiative individuelle ou communautaire, de l'entreprise privée et du système de marché, et en facilitant un large accès aux moyens de production

- instaurer un environnement permettant aux individus de s'assumer et fournir le soutien nécessaire aux microentreprises et au secteur informel⁵

- délimiter comme il convient le rôle de l'administration centrale et accroître celui des organisations locales et des organisations non gouvernementales (ONG)

- associer les utilisateurs, par l'intermédiaire des organisations compétentes, à la conception et à la mise en œuvre des projets financés par l'aide

- permettre aux femmes de participer pleinement aux activités de développe-

Statistiques de l'OCDE sur disquette



Cette disquette contient des séries chronologiques semblables aux tableaux de référence de l'annexe du rapport annuel du président du comité d'aide au développement - **Coopération pour le développement - rapport 1991**. Les données par types de financement correspondent aux flux de ressources financières en provenance de chaque pays membre du CAD et de la CE vers les pays en développement et les organisations multilatérales durant les vingt dernières années. Aussi sur la disquette : l'APD et les flux totaux en pourcentage du PNB, la population et les déflateurs du PNB des membres du CAD qui rendent les données comparables en tenant compte des variations des prix et des taux de change.

Abonnement : FF1 470 £155 US\$265 DM460
1 livraison par an, en décembre

Autres disquettes du CAD : **Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays en développement**, **Statistiques de la dette extérieure** et **Statistiques sur l'endettement extérieur** : Créances extérieures non bancaires liées au commerce, ventilées par pays et territoires emprunteurs.

Les données sont fournies sur des disquettes pour micro-ordinateur IBM compatible sur des disquettes 5 pouces 1/4, double face, double densité, formatées sur chaque face (360 K.octets) ou sur des disquettes de 3 pouces 1/2 double face, double densité, formatées sur chaque face (720 K.octets). Les données sont enregistrées dans un format compacté particulier à l'OCDE. Un programme simple est disponible sur la disquette permettant de transformer les fichiers de format OCDE en d'autres formats : WKS, WK1, DIF, SLK, PRN ou TXT. Les données peuvent ainsi être facilement utilisées avec des logiciels tels que LOTUS 1-2-3, SYMPHONY, MS-DOS, MULTIPLAN et VISICALC. Chaque livraison sera accompagnée d'une documentation technique détaillée.

à y remédier. A travers les organisations communautaires de base, les individus sont donc à même d'acquérir une expérience de la démocratie, ainsi que des moyens d'action qui devraient leur permettre, par la suite, de créer eux-mêmes les conditions d'une vie démocratique pour la société dans son ensemble.

Le développement participatif ne va pas, bien entendu, sans poser toute une série de problèmes complexes d'ordre économique, social, politique et institutionnel. La notion même de développement participatif, et ses éléments constitutifs, gagnent de plus en plus de terrain dans le tiers monde, mais il est indéniable que les progrès réellement accomplis vers la réalisation des objectifs qu'ils impli-

quent sont encore restreints et disparates. Etant donné les traditions économiques, politiques, sociales et culturelles qui caractérisent les pays en développement, le changement fondamental des attitudes à l'égard du rôle de l'Etat, de l'initiative privée, de l'équité et de l'égalité des droits sera dans bien des cas un processus de longue haleine.

Les conséquences pour les relations entre donneurs et bénéficiaires en sont importantes. Pour les donneurs, le problème essentiel est de trouver de nouvelles approches permettant de veiller à ce que les projets et programmes financés par l'aide contribuent de manière plus déterminante aux trois grands objectifs que sont des politiques économiques efficaces, un accès équitable aux services et aux ressources, une large participation populaire aux décisions. Les principes que prépare le CAD pour l'examen préalable des projets, les principes relatifs à l'aide-programme et aux orientations nouvelles de la coopération technique notamment, sont autant de repères qui pourront servir à cette fin.



Une condition est incontournable pour assurer un développement participatif : un « bon gouvernement ». Concept difficile à définir mais qui comporte manifestement certains ingrédients indispensables : la compétence et l'honnêteté, le sens des comptes à rendre au public, une large participation de la population aux débats et aux décisions touchant les questions centrales et, d'une façon générale, l'encouragement de l'initiative individuelle ou communautaire. Cela sous-entend le renforcement d'institutions et d'organisations extra-gouvernementales aptes à concourir à l'établissement d'un bon gouvernement et à l'amélioration de la capacité de gestion à tous les niveaux de la société.

Participation populaire, bonne gestion de la chose publique, démocratie - ces thèmes liés deviennent progressivement partie intégrante du dialogue de coopération entre pays développés et en développement. Si le monde continue à focaliser une grande partie de son attention sur les changements radicaux en Union soviétique et en Europe de l'Est, nous devons reconnaître que de nombreux pays en développement sont eux aussi engagés dans un processus difficile de réforme économique et politique, se rapprochant progressivement d'une structure d'éco-

nomie de marché et d'un système politique plus ouvert et pluraliste. Si l'on veut que les pays qui tentent une réforme réussissent, il est fondamental qu'ils continuent à bénéficier du soutien des donateurs. Et le succès des transformations économiques et politiques dans ces pays sera essentiel pour éviter des conflits régionaux et de l'insécurité dans le monde de l'après-guerre froide. ■



Bibliographie OCDE

- **Coopération pour le développement : efforts et politiques poursuivis par les membres du comité d'aide au développement - rapport 1991**, 1991
- Harold Lubell, **Le secteur informel dans les années 80 et 90**, 1991
- François Bourguignon et Christian Morrisson, **Ajustement et équité dans les pays en développement**, à paraître, 1992
- Christian Morrisson, « Ajustement et équité », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 172, octobre-novembre 1991
- **Libéralisation des échanges agricoles. Implications pour les pays en développement**, 1990
- Ian Goldin, « Les enjeux de la libéralisation des échanges agricoles », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 163, avril-mai 1990
- **Promouvoir le secteur privé dans les pays en développement**, 1990
- Jean-Marc Pradelle, « Echanges commerciaux en Afrique de l'ouest : pour ou contre le développement », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 168, février-mars 1991
- Carl Wahren, « Freiner la croissance démographique », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 167, décembre 1990-janvier 1991
- Joseph C. Wheeler, « Les trois facettes du développement », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 167, décembre 1990-janvier 1991
- Anne de Lattre, « La petite entreprise et le développement du Sahel », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 163, avril-mai 1990
- Cory Highland, « L'entreprise à l'aide du développement », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 162, février-mars 1990
- Christian Morrisson, « Plus d'échanges, moins de pauvreté », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 162, février-mars 1990
- Stéphanie Baile, « Femmes, santé et développement », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 161, décembre 89-janvier 90.

La promesse des micro-entreprises



Raundi Halvorson-Quevedo

Les nombreuses faiblesses des stratégies de développement reposant sur des interventions à grande échelle de l'Etat dans l'économie ont été mises en évidence par la crise de la dette des années 80. Désormais, la réflexion sur le développement accorde une plus large place aux décisions et aux activités du secteur privé. Quant aux donateurs, ils s'appliquent, depuis quelque temps, à mettre au point des stratégies et des projets d'aide qui incitent les populations à prendre une part plus directe à la vie économique, sociale et politique. Deux réorientations fondamentales qui sont à l'origine du « développement participatif » et dans lesquelles s'inscrivent les mesures visant à favoriser les micro-entreprises¹.

La production de biens et de services dans le monde en développement est de plus en plus le fait d'une multitude de très petites entreprises, souvent individuelles, que l'on regroupe généralement sous le vocable de « micro-entreprises ». Exemples : les marchands ambulants, les femmes derrière leurs éventails sur les marchés, les taxis pirates, les

innombrables échoppes de tailleurs et cordonniers, les ateliers précaires de travail de bois ou de métaux, les coiffeurs de quartier, les cantines de fortune et les minuscules boutiques de toute sorte. Chose surprenante, ce secteur des économies en développement qui existe partout, qui est tout à fait visible et extrêmement dynamique est resté, pendant de nombreuses années, virtuellement ignoré des spécialistes du développement.

Les événements récents ont changé cet état de choses, notamment le ralentissement de la croissance économique dans le tiers monde durant la décennie écoulée et les mesures de stabilisation qui ont

réduit la taille tant du secteur industriel moderne que du secteur public². Un nombre massif de travailleurs, dont l'emploi avait été supprimé ou qui avaient été licenciés se sont lancés, pour gagner leur vie, seuls ou avec leur famille et des amis, dans des activités « marginales ». Dans le même temps, les préoccupations suscitées par la croissance démographique galopante, les migrations urbaines, l'accroissement de la segmentation sociale et l'augmentation de la pauvreté ont pro-

Raundi Halvorson-Quevedo est économiste à la division des politiques financières et du secteur privé, direction de la coopération pour le développement de l'OCDE.

1. **Coopération pour le développement : efforts et politiques des membres du comité d'aide au développement - rapport 1991**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1991 ; voir aussi p. 4.

2. Voir Christian Morrisson, « Ajustement et équité : un bilan nuancé », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 172, octobre-novembre 1991.

voqué un regain d'intérêt pour les mesures en faveur des micro-entreprises.

Quelles sont les principales caractéristiques de ces entreprises de toute petite taille ? Si elles ne sont pas des entreprises individuelles – l'écrasante majorité –, elles emploient de deux à dix salariés. Elles utilisent une technologie à forte intensité de main-d'œuvre et des techniques artisanales, elles ont une faible capitalisation, paient des salaires peu élevés, proches du niveau de subsistance ; l'insécurité de l'emploi y est très grande. Elles opèrent dans un environnement hautement concurrentiel, dans des secteurs où l'entrée et la sortie sont aisées.

Le nombre, la diversité, la densité et le mode de fonctionnement des micro-entreprises varient considérablement entre différents pays en développement. En Afrique, par exemple, elles sont principalement implantées dans les zones rurales, assurent l'essentiel de la production de biens de consommation et de l'emploi non agricole, garantissent la transmission des compétences et du savoir-faire par des arrangements d'apprentissage ; le principal obstacle à leur croissance vient de la faible taille des marchés locaux et de l'insuffisance des infrastructures.

En Amérique latine, les micro-entreprises, qui se trouvent plus souvent en zone urbaine, supportent des coûts directs plus élevés en raison de la législation du travail et sociale en vigueur ; elles ont commencé à s'organiser pour défendre leurs intérêts collectifs.

En Asie, on trouve des micro-entreprises de toutes sortes, à la campagne comme à la ville ; certaines ont une forte intensité capitalistique, utilisent des technologies modernes standard (y compris l'électronique), emploient des techniques de gestion élaborées et entretiennent souvent, en tant que sous-traitants, des relations étroites avec des entreprises plus importantes qu'elles approvisionnent en produits intermédiaires.

Il n'en reste pas moins que les micro-entreprises, de par le monde, ont des modalités de fonctionnement très similaires. Elles sont souvent créées par des gens plutôt pauvres, plutôt marginalisés, ne reçoivent ni aide ni considération des autorités et opèrent à la marge de l'économie réelle. Les micro-entreprises souffrent généralement d'un désavantage concurrentiel induit par l'action des pouvoirs publics qui, dans la plupart des pays en développement, favorisent, par leurs



De Witte P./Hooquist

politiques commerciale, agricole, des changes et de crédit, le secteur des grandes entreprises modernes implantées pour l'essentiel en zone urbaine. Peut-être plus important encore est le fait que la plupart des micro-entreprises relèvent du secteur informel : elles ne se plient donc pas totalement aux règles et réglementations qui régissent les relations et les entités commerciales. La majorité d'entre elles se situent sur un continuum qui va de la légalité pleine et entière à la clandestinité totale, le degré de respect des règles étant directement fonction du bénéfice qui en découle pour leurs ventes ou modalités de fonctionnement.

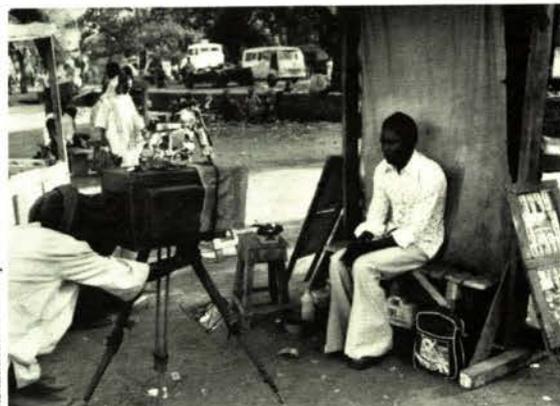
Les micro-entreprises sont généralement considérées comme bénéfiques du point de vue social : elles fournissent un emploi et un revenu aux pauvres, et contribuent, avec efficacité, à intégrer dans la société certains éléments marginaux. Elles constituent un vaste réservoir d'initiative et d'ingéniosité, et sont indispensables à l'« éclosion » d'entrepreneurs potentiels.

Mais la médaille a son revers : les micro-entreprises proposent généralement des salaires plus faibles et offrent des avantages accessoires moins nombreux que les entreprises plus importantes. Comme, en plus, les conditions de travail y sont moins bonnes, on en arrive souvent à une espèce d'exploitation d'office des travailleurs (en particulier des femmes). Les faibles marges limitent les investissements dans les installations sanitaires, l'éclairage, la lutte contre la pollution et les équipements de sécurité, les heures de travail sont souvent très longues : autant d'éléments qui sont inévitablement source de gros risques professionnels et aboutissent à un nombre élevé d'accidents entraînant des incapacités partielles ou totales. L'appartenance au secteur informel atténue

largement les contraintes et les coûts liés au respect des règles juridiques et réglementaires, mais elle exclut aussi tout accès aux ressources et aux services publics, la possibilité de nouer des relations contractuelles stables et le droit d'en appeler à la loi pour obtenir protection ou réparation.

Caractéristiques économiques

Les micro-entreprises sont très intéressantes du point de vue économique : elles sont génératrices de revenu et de production, créent des emplois à faible coût, utilisent principalement des moyens de production d'origine nationale, produisent des biens et services peu onéreux (et, aussi, souvent de qualité plutôt moyenne) accessibles aux couches les plus démunies de la société, et elles sont source d'innovation technologique. Elles contribuent au développement naissant de l'industrie et du commerce nationaux, et, comme elles sont regroupées dans cer-



Renaudeau M./Hooquist

tains quartiers et dans certaines municipalités, elles constituent des « pôles de croissance » qui présentent un dynamisme et un potentiel considérables.

L'existence de micro-entreprises prospères permet à des individus de susciter, à l'échelon micro-économique, des modifications qui, à terme, peuvent conduire à des changements structurels plus importants dans l'économie générale. En outre, les micro-entreprises constituent des liens essentiels – horizontaux et verticaux – entre les systèmes de production traditionnel et moderne, entre l'agriculture et l'industrie, entre les zones urbaines et rurales, entre la production et la consommation. Liens qui rendent l'économie

nationale mieux à même de supporter d'éventuels chocs extérieurs et d'éviter la formation de graves goulets d'étranglement structurels; ils sont par conséquent indispensables à une croissance économique soutenue et durable.

On ne dispose d'aucune estimation fiable de l'importance économique relative des micro-entreprises même si de nombreuses tentatives ont été faites pour chiffrer la production et l'emploi du secteur informel. Ce dernier (micro-entreprises et entreprises plus importantes) occuperait ainsi de 30 à 70 % de la population active du monde en développement et serait à l'origine de 20 à 70 % du PIB d'un pays donné. Dans la seule ville de Lima, au Pérou, le secteur informel aurait construit 69 maisons sur 100 en 1985, serait propriétaire de 91 % des véhicules de transport public en service et gérerait cinq marchés pour un régi par l'Etat³.

Plus important encore aux yeux des autorités locales et des spécialistes du développement : la part du secteur informel ne cesse d'augmenter. En 2020, à peu



près 95 % des travailleurs africains auront des activités informelles, selon une étude récente de la Banque mondiale, et la part moyenne de ces dernières dans le PIB africain passera de moins de la moitié aux deux tiers⁴.

La rapide expansion du secteur informel – donc des micro-entreprises – dans le monde en développement résulte, pour partie, de l'insuffisance des créations d'emploi dans le secteur formel, que cette insuffisance soit due à la stagnation de la croissance économique, à des rigidités du marché du travail, à des mesures d'ajustement structurel ou au nombre excessif de nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi. Compte également ce que les ouvrages traitant du développement appellent « le cadre d'action ». A savoir tout ce qui est lié à des politiques gouvernementales entraînant des dysfonctionnements économiques et à un cadre juridique et réglementaire inadéquat, lesquels sont source de coûts et d'inefficacités, pour les micro-entreprises, sans leur procurer beaucoup d'avantages. Les règles et réglementations applicables en matière d'inscription, de licences, de santé et d'installations sanitaires, de droits de propriété, de législation du travail et de fiscalité sont souvent excessivement complexes, dissuasives et traîtresses.

C'est le secteur moderne qui supporte l'essentiel des coûts et des inefficacités découlant de l'inadéquation du cadre juridique et réglementaire. De ce fait, il est de plus en plus contraint de rendre « infor-

melles » certaines de ses activités. Résultat : une diminution de la productivité et des contraintes pesant sur la croissance, ce qui empêche que des liens solides et sains se tissent entre un secteur moderne, efficace et dynamique, et les micro-entreprises. Une réglementation mal conçue ou excessive sape par ailleurs le pouvoir et la légitimité de l'Etat qui, lui-même, devient progressivement de plus en plus « informel » à mesure que des décisions et des procédures administratives ne passent plus par les voies existantes, que la corruption augmente, etc.

Conséquences sur le plan politique

Les micro-entreprises constituent, dans la plupart des pays en développement, une « majorité silencieuse », mal informée, mal organisée et négligée. Dans ces conditions, il leur est difficile et onéreux d'accéder à l'information, aux ressources et aux services existants, leur stabilité et leurs perspectives de croissance restent incertaines. Quant aux politiques locales et nationales qui ont des répercussions sur la prospérité de ces entreprises, elles sont formulées sans leur avis ou leur consentement.

Les choses commencent toutefois à changer. Les micro-entreprises se regroupent de plus en plus pour créer leurs propres organismes locaux d'auto-assistance (associations d'épargne et de prêt, tontines, groupements de producteurs, coopératives, associations commerciales). Dans le cadre de ces organismes, elles peuvent améliorer leur compétitivité et leur statut social en mettant en commun leurs ressources et leur énergie, en collaborant pour trouver une solution aux problèmes qu'elles rencontrent, en échangeant idées et informations, en influant sur la politique des pouvoirs publics et en établissant leur autonomie et leur confiance en leurs propres capacités collectives et individuelles.

Bon nombre des groupes d'entraide que l'on trouve actuellement dans le

3. Ronal Leger, « The 'Informal' Economy : Challenges to International Cooperation ; A Question of Governance » (en anglais seulement), document présenté à un séminaire organisé conjointement par la direction de la coopération pour le développement et le Centre de développement de l'OCDE sur le thème « Le secteur informel dans les pays en développement », les 13-14 décembre 1990.

4. « L'Afrique sub-saharienne : de la crise à une croissance durable », Banque mondiale, 1989.

LES AVANTAGES DES MICRO-ENTREPRISES

Les micro-entreprises présentent plusieurs caractéristiques qui contribuent au développement économique :

- elles créent des emplois – il ne fait guère de doute que les micro-entreprises seront à l'origine de la majeure partie des 44 millions d'emplois qui devront être créés chaque année d'ici à l'an 2000, et qu'elles fourniront l'essentiel des emplois destinés aux femmes, aux immigrants de fraîche date en provenance des zones rurales, aux gens sans instruction et aux jeunes
- elles contribuent à l'amélioration du niveau de vie et de l'équité sociale par un élargissement et une égalisation de la répartition du revenu
- elles soutiennent l'activité des femmes – les donneurs sont parfaitement conscients de l'importance des micro-entreprises pour les femmes qui, souvent, ne peuvent accéder aux emplois du secteur formel parce que leur formation est insuffisante et/ou parce qu'elles sont prises par les tâches ménagères et soins aux enfants, et qui, pourtant, contribuent pour une part croissante au budget familial
- elles renforcent les liens à l'intérieur de l'économie, créant par là-même un tissu économique mieux intégré et plus résistant qui permet une expansion plus équilibrée.

monde en développement sont à l'origine nés du désir de leurs membres de mettre en commun leur épargne afin de financer, à tour de rôle, la consommation personnelle ou les investissements productifs de chacun. D'autres ont été motivés par une aspiration à améliorer les conditions sociales ou l'accès aux biens et services collectifs, et certains ont joué un rôle de propagateur, de défenseur ou de catalyseur. On trouve le plus souvent ce genre de groupes dans les pays ayant un système économique et politique pluraliste, des structures institutionnelles diversifiées et fortes, une tradition de défense des droits sociaux et des rapports de force stables. Mais même dans des pays de ce type, ces groupes ne pourraient exister sans la vision, la volonté et le courage de ceux qui en sont à l'origine; à preuve, un certain nombre voient le jour même dans des pays qui ne réunissent pas ces conditions *a priori* favorables.

L'évolution qui est en train de se produire dans l'attitude et l'action des pouvoirs publics contribue, elle aussi, à rendre plus visible le secteur des micro-entreprises. Dans bon nombre de pays, les autorités commencent à prendre conscience du rôle que ces entreprises peuvent jouer dans l'économie nationale. Cependant, même si les gouvernements des pays en développement sont mieux disposés que jadis à l'égard du secteur, la plupart d'entre eux hésitent encore à prendre en considération ses besoins dans les politiques nationales, ou ne savent trop comment le faire. Certaines tensions sont en effet provoquées par le caractère paralégal des micro-entreprises et l'opportunisme dont elles font preuve dans leur respect des obligations découlant de la législation fiscale et sociale.

La multiplication, ces derniers temps, d'initiatives démocratiques dans le monde en développement contribuera sans doute à améliorer la situation à mesure que des gouvernements plus représentatifs s'efforceront de répondre aux besoins de leurs électeurs du secteur informel et de les intégrer à la vie économique et politique du pays. Les groupes d'entraide et autres organismes de défense des droits sociaux pourraient devenir une composante essentielle des processus et structures démocratiques qui se font jour et dans lesquels des représentants de la société civile participeront davantage à la formulation et au suivi de l'action gouvernementale.

En s'organisant en entités collectives, les micro-entreprises, nombreuses mais dispersées, seront en mesure de fixer leur propres priorités d'action et de réforme, ce qui renforcera leur position dans les négociations avec les institutions et administrations extérieures. Les compétences acquises grâce à la création et au renforcement de ces groupes, dans des domaines comme l'organisation, la communication, la prise de décision et la recherche d'un consensus, faciliteront l'établissement de relations, par des voies et des réseaux informels, avec les structures du pouvoir en place. Elles pourraient aussi permettre la conclusion d'alliances plus solides et plus amicales avec les élites en place, chose indispensable à la réussite des initiatives de déconcentration du pouvoir.

Les programmes d'aide dans la pratique

Les micro-entreprises sont une constante des économies en développement. Moyen ingénieux de faire face à la pauvreté et au chômage généralisés, elles constituent, au sens le plus vrai du terme, une « stratégie de survie ». De façon très concrète, elles relèvent du développement participatif.

En conséquence, aider les micro-entreprises constitue pour les donateurs un moyen de favoriser ce type de développement. Les projets d'assistance aux micro-entreprises facilitent l'accès des populations, y compris les pauvres, aux ressources dont elles ont besoin pour créer des activités commerciales qui « marchent ». Ils contribuent à améliorer les qualifications techniques et à élargir les connaissances des micro-entrepreneurs, ce qui leur permet de réagir de façon plus imaginative à l'évolution de l'environnement qui les entoure. Aider les gens à créer leurs propres moyens de subsistance leur donne un plus grand respect de soi, une plus grande confiance en leurs capacités personnelles et un meilleur sens de ce qu'ils peuvent décider eux-mêmes – autant de qualités indispensables pour la responsabilisation qu'implique le développement participatif. Lorsque les donateurs fournissent des ressources destinées à satisfaire des besoins que les bénéficiaires ont articulés eux-mêmes, lorsqu'ils impliquent les micro-entrepreneurs dans la conception et la réalisation de projets spécifiques, ils contribuent à

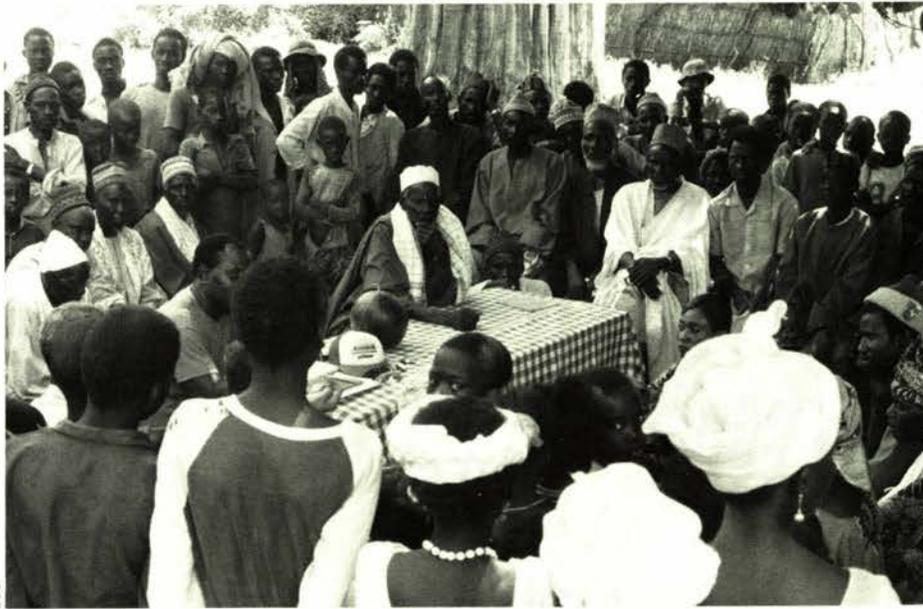
approfondir le processus de croissance endogène. Qui plus est, faire passer le développement économique par des politiques qui contribuent à la mise sur pied d'un secteur privé solide et dynamique – micro-entreprises comprises – est un moyen de renforcer les capacités d'initiative, de créativité et d'innovation.

L'aide en faveur des micro-entreprises passe habituellement par l'octroi des crédits et par l'assistance technique. Certains donateurs ont déployé des efforts considérables pour trouver des méthodes permettant de fournir, sur une base durable, des crédits à un grand nombre de micro-entreprises selon des modalités qui soient efficaces par rapport à leur coût.

C'est le modèle « minimaliste » ou « rapide » qui a donné les meilleurs résultats. Il allie aux techniques modernes et rationnelles de gestion des crédits les caractéristiques fondamentales des activités informelles de prêt – avances à court terme à titre de fonds de roulement, versements rapides, évaluation personnalisée des risques, implantation dans un endroit d'accès facile, acceptation des



illettrés, paperasserie réduite au minimum, procédures flexibles de recouvrement, taux d'intérêt suffisants pour couvrir les frais administratifs. Les concours en matière de formation et d'assistance technique ont alors uniquement pour but d'aider les candidats à l'emprunt à devenir de « bons risques » aux yeux des prêteurs. L'autre formule de prêt est fondée sur l'approche « intégrée ». Elle allie l'octroi de crédits à des prestations plus ou moins spécialisées d'assistance technique.



Micro-entreprises,
groupes d'entraide,
apprentissage de la démocratie...

bilité financière (par des activités et des services annexes générateurs de revenu), à dispenser une formation permanente de leur personnel, et à améliorer leur aptitude à recueillir et à analyser des informations sur leurs clients. En revanche, il est extrêmement difficile de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles des ONG en raison du particularisme qui les caractérise, chacune ayant des objectifs, un mode de fonctionnement, une clientèle et des sources de financement différents.

□ □

Aussi importantes que soient ces considérations concernant les projets proprement dits, la croissance de l'économie nationale est primordiale. Les donateurs admettent désormais que toute intervention de leur part portant sur l'offre ne servira à rien si l'évolution des revenus réels – en particulier des ménages ruraux et des pauvres des zones urbaines – ne stimule pas la demande à l'échelon local, permettant ainsi aux micro-entreprises d'accroître la vente des biens et services qu'elles produisent. Par conséquent, les donateurs mettent maintenant beaucoup plus l'accent sur le dialogue avec les autorités des pays en développement et sur les efforts d'aide indirecte visant à susciter l'adoption de politiques et de réformes susceptibles d'aboutir à une croissance économique plus efficace et plus stable. ■

Les deux approches ont permis de diminuer les frais afférents aux transactions et les risques d'insolvabilité en incorporant dans les programmes des mécanismes de prêt à des « groupes » ou à des « emprunteurs solidaires ». Par ces mécanismes un groupe d'emprunteurs accepte collectivement la responsabilité de rembourser les prêts consentis aux différents membres et se charge de l'examen préalable des sous-prêts, ainsi que des tâches de supervision et de recouvrement. Un certain nombre de mesures ont permis d'inciter les emprunteurs à faire preuve de discipline pour le remboursement : perspective d'obtenir des crédits échelonnés et/ou des crédits-relais, intervention de garanties informelles, pressions par d'autres membres de la communauté, abattements au titre des commissions et des taux d'intérêt une fois que la somme empruntée a été entièrement remboursée.

Certains programmes de crédit ont été très performants, réussissant à la fois à atteindre les entreprises visées, à avoir un portefeuille de bonne qualité et à préserver la liquidité financière. Au Bangladesh, la Grameen Bank (banque « rurale ») a consenti 800 000 crédits, elle prête pour environ six millions de dollars par mois aux couches les plus démunies de la population (le montant moyen des prêts est de l'ordre de 67 dollars) et affiche un taux de remboursement de 98 %. Cependant, la Grameen Bank a des frais de fonctionnement élevés et son existence pourrait être compromise si elle ne pouvait continuer à bénéficier de dons ou de lignes de crédit subventionnées pour couvrir ses frais et conserver sa viabilité financière.

D'autres programmes, notamment en Indonésie, ont associé des activités de prêt à des dispositifs efficaces de mobilisation de l'épargne, démontrant ainsi que les prêts à des gens très pauvres peuvent être rentables sans recours à des mécanismes de groupes ou d'emprunteurs solidaires. Il n'en demeure pas moins qu'en

règle générale, les programmes de crédit en faveur des micro-entreprises ne se sont pas révélés rentables et que beaucoup d'entre eux ne sont pas viables.

Quant à l'assistance technique au secteur des micro-entreprises, elle recouvre des activités très diverses : formation aux techniques de gestion financière et des entreprises (tenue de livre, contrôle d'inventaire, fixation des prix, gestion des crédits, etc.), formation professionnelle, adaptation technologique et services de conseil aux entreprises. La formation à dispenser aux micro-entrepreneurs pose certains problèmes aux donateurs : difficulté de déterminer le contenu des cours, d'assurer un transfert durable de compétences, de faire face au taux de rotation élevé du personnel, de garantir la qualité de l'enseignement et de préserver la viabilité des projets. Cette forme d'assistance se heurte en outre aux contraintes du côté des micro-entrepreneurs eux-mêmes, qui n'ont généralement ni assez de temps ni assez d'argent pour assister à des cours souvent dispensés loin de chez eux.

Les ONG

Les donateurs trouvent que certaines organisations non gouvernementales (ONG), d'implantation locale ou non, peuvent être très efficaces en tant que relais pour acheminer les crédits et l'assistance technique jusqu'aux micro-entreprises. Ces ONG sont en effet habituées à intervenir au niveau des communautés de base, savent utiliser – et conserver dans leurs rangs – le personnel local, sont capables de conduire de manière autonome l'identification, la sélection et la mise en œuvre de projets, sont à même de s'adapter aux traditions socio-culturelles et s'efforcent d'exercer une influence sur l'environnement politico-administratif.

L'assistance que les donateurs fournissent aux ONG vise principalement à renforcer leurs capacités de gestion financière et administrative, à assurer leur via-



Bibliographie OCDE

- **Coopération pour le développement : efforts et politiques des membres du comité d'aide au développement – rapport 1991**, 1991
- **Ajustement et équité dans les pays en développement**, à paraître 1992
- Christian Morisson, « Ajustement et équité : un bilan nuancé », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 172, octobre-novembre 1991
- Harold Lubell, **Le secteur informel dans les années 80 et 90**, 1991
- David Turnham, Bernard Salomé et Antoine Schwarz (dir. pub.), **Nouvelles approches du secteur informel**, 1990
- **Promouvoir le secteur privé dans les pays en développement**, 1990
- Cory Highland, « L'entreprise à l'aide du développement », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 162, février-mars 1990.

Faire fonctionner les marchés du travail

Quels types de réformes amélioreraient la capacité des marchés du travail de s'adapter de façon souple et rapide aux changements structurels – de susciter une croissance de l'emploi et la participation active de chacun dans l'économie et la société ? Cette question sera au cœur des débats entre les ministres du travail des pays de l'OCDE qui se réuniront au siège de l'Organisation les 14 et 15 janvier prochains.

Abrar Hasan

Si l'emploi a sensiblement augmenté dans les pays de l'OCDE au cours des années 80, les taux de chômage – qui s'étaient accrus au début de la décennie – n'ont baissé que comme à contrecœur ; et ils ont été considérablement plus élevés que dans les années 70. En outre, la proportion des chômeurs de longue durée a atteint des chiffres record au cours des années 80 et des obstacles à une pleine activité ont subsisté, en particulier chez les femmes, les travailleurs au-delà d'un certain âge et les handicapés. De graves inadéquations entre l'offre et la demande d'emplois existent en même temps que des lacunes importantes dans l'offre de personnels qualifiés.

Les marchés du travail n'ont pas, de toute évidence, réussi à s'adapter de façon satisfaisante aux tendances nouvelles qui se font jour. La persistance de ces difficultés montre clairement que le problème sous-jacent est de nature structurelle.

Les transformations de la situation économique et de celle du marché du travail appellent des réactions nouvelles de la part des pouvoirs publics. Les enjeux des années 90 dans le domaine de la politique du marché du travail sont quantitativement et qualitativement différents de ceux des deux décennies précédentes. La libéralisation des échanges et la globalisation des marchés, le changement technologique, le désir des travailleurs d'avoir plus de choix quant à leur emploi et à leurs conditions de travail, les évolutions démographiques, les réformes structurelles en Europe centrale et orientale, de nouveaux flux internationaux de capitaux – autant de tendances qui probablement vont prendre de l'élan.

La nouvelle orientation

Quelle devrait donc être la nouvelle orientation des politiques du marché du travail ? Le nouveau cadre élaboré par l'OCDE exige qu'on s'attache à répondre non plus essentiellement aux problèmes de court terme, mais à l'impératif structurel, à savoir que les marchés du travail



Michel Benichou/REA

doivent être à même de s'adapter efficacement aux mutations économiques et sociales. En effet, ne pas s'adapter, c'est avoir moins de chances de parvenir à une croissance économique, à un emploi et à un progrès social non inflationnistes.

Le changement vise un équilibre judicieux entre l'efficacité et l'équité. Il doit susciter des marchés du travail efficaces par une amélioration de la qualité de la main-d'œuvre, la réduction des inégalités d'accès à l'emploi et à la formation, et l'augmentation de la participation de chacun à l'économie et à la société. Privilégier le bon fonctionnement du marché ne revient ni simplement à libérer les forces du marché en procédant à une déréglementation sans discernement, ni à s'attacher exclusivement à la flexibilité des salaires. Il s'agit plutôt de remplacer progressivement les formes de garantie de revenu génératrices de dépendance par des mesures qui réduisent les inégalités d'accès à l'emploi et à la formation. Cela doit être atteint par l'amélioration des compétences professionnelles et le renforcement des procédures de recherche d'emplois et de recrutement – en fait passer progressivement de mesures « passives » à des mesures « actives ».

Cette démarche a été expressément conçue pour répondre à la situation qui devrait prévaloir dans les années 90 lorsque les risques majeurs émaneront

Abrar Hasan est chef de la division centrale d'analyse, direction des affaires sociales, de la main-d'œuvre et de l'éducation de l'OCDE.

probablement de l'offre – réduction de la proportion de jeunes dans la population d'âge actif, vieillissement de la population, insuffisance de personnels qualifiés. Dans le même temps, les économies s'efforceront de suivre l'accroissement de la demande de qualifications et de recyclage imputable aux changements technologiques et organisationnels, et à l'intensification de la concurrence internationale. Les flux migratoires soulèvent, eux aussi, d'importants problèmes d'ajustement. « L'immigration a apporté, et peut encore apporter, si les circonstances s'y prêtent, une précieuse contribution au développement économique et social des pays de l'OCDE². » Il n'empêche – les pressions migratoires se renforcent partout dans le monde et soulèvent un grand nombre de problèmes économiques, sociaux et politiques auxquels il faudra savoir faire face.

Il est important de noter que mettre l'accent sur des mesures visant l'offre ne signifie pas pour autant négliger la demande – des mesures spéciales à l'intention des travailleurs défavorisés par exemple. Cependant, un critère important doit être appliqué avant d'adapter tout programme, qu'il s'agisse de création d'emplois ou d'autre chose : l'objectif doit être de permettre une amélioration permanente de la productivité des travailleurs et de leur aptitude à l'emploi.

Ces différentes considérations concernent de toute évidence non seulement les politiques du marché du travail, mais aussi les politiques d'enseignement et de formation, et les politiques sociales – le secteur public comme le secteur privé. L'interdépendance de tous ces domaines soulève la question de la cohérence et de la compatibilité des politiques (encadré).

L'efficacité

Certains signes montrent que, dans plusieurs pays de l'OCDE, la main-d'œuvre a perdu de sa mobilité depuis les années 60. Les imperfections dans l'adéquation de l'offre et de la demande sont devenues une préoccupation majeure : les vacances d'emplois se font nombreuses bien avant

que l'activité économique ne parvienne à son sommet ; elles coexistent avec un fort chômage ; la flexibilité fonctionnelle dans les entreprises est insuffisante. Il y a plus : les statistiques globales masquent souvent le déséquilibre beaucoup plus prononcé entre la demande et l'offre de main-d'œuvre sur les marchés locaux et régionaux.

Les maigres données dont on dispose à cet égard ne nous permettent pas de savoir si l'inadéquation est plus grave aujourd'hui qu'il y a une dizaine d'années. Mais tout porte à croire que le problème se fera plus lourd au fil des ans. Plusieurs phénomènes – importance croissante prise par les innovations de produits et de services, efficacité améliorée de l'organisation du travail, raccourcissement du cycle des produits, mondialisation de plus en plus marquée des marchés de facteurs et de produits – donnent à penser que les compétences exigées des travailleurs deviendront plus hétérogènes. En outre, les travailleurs recherchent des caractéristiques d'emploi plus variées. Par conséquent, il devient plus complexe et plus coûteux de faire correspondre offre et demande.

COHÉRENCE ET COMPATIBILITÉ DES POLITIQUES MENÉES

Les politiques destinées à faciliter l'ajustement structurel recoupent divers domaines de compétence. Les politiques du marché du travail s'inscrivent dans le contexte général des politiques économiques, sociales et éducatives. Ainsi, une coordination étroite entre les politiques du marché du travail et les politiques économiques est indispensable à une approche concertée d'une croissance non inflationniste de la production et de l'emploi. En outre, les liens micro-économiques entre les politiques du marché du travail et les politiques éducatives et sociales sont très importants.

Les mesures en faveur de la réinsertion des chômeurs dans le monde du travail supposent, par exemple, que les programmes de protection sociale ne freinent pas l'activité. De même, la formation qualifiante est une responsabilité commune des autorités de l'enseignement, du marché du travail et des entreprises.

On sait depuis fort longtemps que ni les problèmes qui se posent aux gouvernements ni les réponses qui leur sont apportées ne relèvent exactement du domaine de compétences de tel ou tel ministère ou institution. Mais il y a aujourd'hui une plus grande urgence à en tirer les conséquences. Pour deux raisons. D'une part, le cadre nouveau des politiques pour le marché du travail propose une réorientation des politiques – et, par conséquent, des ressources – qui

Ces tendances mettent à l'épreuve les fonctions traditionnelles des marchés du travail internes (dans les entreprises) et externes. Le recours excessif à ces derniers – notamment par un taux de rotation élevé – peut favoriser le redéploiement rapide de la main-d'œuvre d'une entreprise à une autre. Mais il peut aussi conduire à un sous-investissement dans la formation de personnel qualifié. De son côté, un marché du travail interne très développé peut offrir de bonnes perspectives de carrière aux salariés qui ont la chance d'y participer. Mais il risque de rester fermé à ceux qui souhaiteraient y accéder.

Les politiques du marché du travail sont importantes dans le sens qu'elles contribuent à donner forme aux règles, règlements et coutumes qui définissent les rôles respectifs des deux marchés et leur mode de fonctionnement. L'influence des pouvoirs publics sur l'organisation des marchés du travail internes est certes limitée, mais nullement négligeable. La législation relative à la sécurité de l'emploi, par exemple, peut définir les conditions d'embauche et de licenciement.

recoupe les fonctions de différents ministères. Par exemple, mettre l'accent sur des mesures actives reviendra peut-être à déplacer les priorités au détriment de certaines mesures de garantie de revenu pour privilégier les moyens de formation ou la recherche active d'un emploi. D'autre part, la « clientèle » des programmes insiste de plus en plus pour que les responsables des politiques visent non pas un seul objectif, mais plusieurs. La gamme de problèmes concentrés dans certaines zones urbaines en est une illustration pertinente.

La question de la cohérence et de la compatibilité peut être abordée sous trois angles différents au moins. Il y a d'abord la question de l'élaboration des politiques : les arbitrages entre les objectifs des politiques du marché du travail, des politiques sociales et des politiques économiques doivent s'effectuer au stade de la formulation des politiques. C'est là que la transparence et la clarté des objectifs dans la façon dont ils s'articulent et la priorité qui leur est attribuée revêtent une importance particulière. Se pose ensuite la question de la mise en œuvre. Ce qui apparaît souvent comme un ensemble bien structuré et cohérent au stade de la conception peut à ce niveau présenter de graves incohérences. Enfin, il y a la question de l'impact – les politiques sont-elles cohérentes et compatibles du point de vue de ceux qui en bénéficient ?



Mario Fourny/REA

L'adéquation efficace entre l'offre et la demande d'emplois est gênée par le fonctionnement, à certains égards défectueux, des services publics de l'emploi (SPE) dans les pays de l'OCDE. En effet, s'ils disposaient au moment voulu d'informations suffisantes et de conseils judicieux, de nombreux travailleurs pourraient trouver un emploi. Il y a des possibilités d'améliorer l'administration et la coordination des différents programmes en place. Beaucoup d'entreprises bénéficieraient par ailleurs d'aide et de conseils en matière de recrutement, de mise en valeur des ressources humaines et d'organisation du travail.

Ces questions sont étroitement liées au rôle des SPE par rapport aux services de placement assurés par le secteur privé qui obtient des résultats particulièrement satisfaisants dans certaines situations – s'occuper d'un nombre important de travailleurs licenciés par exemple – et dans certains créneaux – fournir du travail temporaire ou des services professionnels très spécialisés. Dans plusieurs pays, comme l'Allemagne, l'Autriche et la Suède, le rôle du secteur privé est strictement limité, tandis que dans d'autres, le Canada et les Etats-Unis par exemple, il ne fait que croître.

L'accès à l'emploi

Les obstacles qui entravent l'accès aux emplois peuvent avoir plusieurs origines. Les marchés du travail ne répondent pas toujours bien à l'évolution des besoins des travailleurs qui souhaitent avoir un plus large choix d'emplois et de conditions de travail durant leur vie. Il arrive que

1. **Le marché du travail. Quelles politiques pour les années 90 ?** Les éditions de l'OCDE, Paris, 1991 ; voir aussi Anders Reuterswård, « Le marché du travail des années 90 », *L'Observateur de l'OCDE*, n° 164, juin-juillet 1990.

2. Réunion ministérielle du Conseil de l'OCDE, juin 1991.

certaines politiques de garantie de revenu encouragent la dépendance et dissuadent les travailleurs de chercher et d'accepter un emploi.

Des mesures qui ont pour effet de décourager la participation au marché du travail peuvent aboutir à un cercle vicieux lorsque les travailleurs sont peu qualifiés et peu aptes au travail : ceux qui restent sans emploi pendant de longues périodes ont tendance à perdre leurs qualifications, leur aptitude à l'emploi et leurs motivations. Le problème ne sera pas résolu sans la mise sur pied de politiques d'enseignement et de formation, destinées à fournir les compétences qu'exige le marché, ou si les moyens de recyclage sont insuffisants.

L'un des éléments clefs de la lutte contre les insuffisances de l'offre consiste à donner à chacun la possibilité de travailler. Concrètement, cela suppose une réforme et une coordination des différentes mesures de garantie de revenu, afin d'éviter qu'elles n'aient des effets démobilisateurs à l'égard du travail, en même temps que des mesures actives en faveur de l'égalité d'accès à l'emploi. La réinsertion des chômeurs de longue durée est un souci majeur des pouvoirs publics, l'objectif



Pichal/REA

étant de faire déboucher toute participation au marché du travail sur un emploi suivi et enrichissant plutôt que sur des « jobs » sans avenir.

Autre sujet : la croissance des emplois dits précaires – contrats de travail intermittent ou temporaire, emplois clandestins et certaines formes de travail à temps partiel. Les évolutions qui se produisent dans ces domaines soulèvent des interrogations fondamentales quant à l'équilibre à trouver entre équité et efficacité. La difficulté pour les pouvoirs publics consiste à mettre au point des mesures actives qui encouragent l'accès aux emplois sans remettre en cause les acquis sociaux.

Il y a lieu d'améliorer les taux d'activité dans la plupart des pays de l'OCDE. Cela d'autant plus que la population d'âge actif compte moins de jeunes. Or, dans la plupart des pays membres, les règles et réglementations du marché, pas plus que les politiques gouvernementales, ne fournissent les incitations voulues pour accroître l'activité, en particulier des femmes, des travailleurs au-delà d'un certain âge et des handicapés. Là encore, la question fondamentale est de savoir jusqu'à quel point des mesures actives peuvent être prises et sont compatibles avec les objectifs d'équité. Un tel équilibre est en effet nécessaire car le degré auquel les gens choisiront de travailler dépend par exemple

de la nature et de l'ampleur de la protection sociale, des incitations au départ en retraite, de la prise en compte du revenu individuel ou de celui des couples pour le calcul de l'impôt, de l'existence de structures d'accueil pour les enfants³, etc.

Les qualifications de demain

L'acquisition de qualifications est pour les pays de l'OCDE une priorité majeure des années 90. La compétitivité des entreprises, des régions et des pays entiers dépend de plus en plus de la qualité de la main-d'œuvre. La diffusion des nouvelles technologies, les changements apportés à l'organisation du travail et aux modes de gestion, ainsi que la mondialisation accrue des marchés de produits et des techniques ont entraîné l'évolution rapide, la diversification et l'appréciation constante des compétences requises dans la vie professionnelle.

Plusieurs indicateurs témoignent de l'importance croissante des « ressources humaines » et montrent que les investissements incorporels des entreprises progressent plus vite que les investissements en équipements⁴. Les entreprises qui donnent une haute priorité aux investisse-



Didier Maillaud/REA



J.-M. Turpini/Sygnia



Cuisset/REA

ments en capital humain obtiennent de meilleurs taux d'innovation en matière de produits et de services, tandis que leur productivité et les résultats qu'elles enregistrent dans les relations entre partenaires sociaux passent pour être meilleurs que ceux d'entreprises comparables⁵.

La complexité, la diversité et la signification des compétences évoluent constamment et sont difficiles à mesurer. Un consensus semble cependant se dégager sur trois grandes tendances : une élévation générale du niveau des compétences de base exigées dans la vie professionnelle ; une obsolescence plus rapide des qualifications et, de ce fait, une proportion

3. Voir Elizabeth Duskin, « Les ressources des familles monoparentales – un cercle vicieux », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 153, août-septembre 1988.

4. **Le Programme technologie/économie (TEP) – le cycle des conférences internationales**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1991, et Philippe Montigny, « Avance technologique – progrès économique », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 170, juin-juillet 1991.

5. Robert Boyer, « New Direction in Management Practices and Work Organisation : General Principles and National Trajectories » in **Technological Change as a Social Process : Society, Enterprises and the Individual**, OECD Publications, Paris, à paraître 1992 (en français également ; titre provisoire).

6. Communiqué des ministres de l'éducation de l'OCDE, disponible gratuitement auprès de la direction des affaires sociales, de la main-d'œuvre et de l'éducation de l'OCDE.

7. **L'illettrisme des adultes et les résultats économiques**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1991, et Donald Hirsch, « Comment lutter contre l'illettrisme », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 171, août-septembre 1991.

8. **Perspectives de l'emploi**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1991.

croissante de la population active qu'il faut recycler plus fréquemment, voire de façon continue ; un changement de priorités entre les divers types de compétences – la capacité de résoudre des problèmes, la polyvalence et l'aptitude à communiquer étant très prisées, quelles que soient les fonctions. Ces tendances soulèvent d'importantes questions quant au lien entre la formation qualifiante et les systèmes d'enseignement et de formation plus globaux.

Compte tenu de ces facteurs, les ministres de l'éducation des pays de l'OCDE réunis en novembre 1990 ont recommandé une réorientation en profondeur des programmes d'éducation⁶. Ils ont mis l'accent en particulier sur la nécessité d'une première formation de haute qualité, base de l'éducation permanente, et d'une éducation de qualité « pour tous ». La formation de capital humain doit être conçue non plus dans la perspective d'une préparation à une profession effectuée une fois pour toutes grâce à une formation initiale, mais dans la perspective d'une éducation permanente et d'une amélioration constante des compétences.

L'idée essentielle dont s'inspire cette approche est qu'il faut donner une plus haute priorité aux besoins du monde du travail et, dans le cadre de cette orientation générale, aux besoins de formation de la population adulte. En effet, le rôle des travailleurs adultes dans la reconstitution du stock de compétences est encore plus significatif qu'auparavant. Pour plusieurs raisons, dont l'évolution démographique n'est pas la seule. Les travailleurs adultes subissent aussi au premier chef le poids de l'ajustement structurel en étant souvent défavorisés par des qualifications dépassées. Enfin, une proportion certes faible, mais non négligeable, de la population active témoigne d'un analfabétisme fonctionnel, ce qui pose des problèmes de recyclage particulièrement délicats⁷.

Face à de tels défis, les établissements de formation laissent beaucoup à désirer. Dans certains pays de l'OCDE, l'enseignement et la formation professionnelle dispensés ne donnent pas aux jeunes la base voulue pour suivre une formation complémentaire. L'infrastructure institutionnelle nécessaire pour élever le niveau d'instruction et répondre aux besoins de formation qualifiante des travailleurs adultes présente de grandes lacunes. Les rôles respectifs du secteur privé – à qui il revient principalement d'offrir des compé-

tences – et des autorités de l'enseignement et du marché du travail ne sont pas clarifiés. En particulier, on doit faire en sorte que le marché pour l'éducation continue et la formation des adultes devienne plus efficace, et que de nouveaux arrangements de financement soient développés.

Un autre grave défaut de formation concerne l'accès : les moyens offerts sont très mal répartis. Ainsi de la formation assurée par les entreprises qui est concentrée dans les grandes firmes et s'adresse surtout aux travailleurs qui ont déjà un bon niveau d'instruction⁸. En outre, les femmes et les travailleurs moins bien instruits ont des difficultés particulières à accéder aux formations proposées.

□ □

La mise en œuvre progressive de ce nouveau cadre doit être suivie avec attention – il faut apprendre vite comment faire face à des changements économiques et sociaux dès qu'ils surviennent. Un vaste système de surveillance et d'analyse des expériences en matière de politiques du marché du travail de par les pays de l'OCDE contribuerait à encourager le processus de réforme structurelle dans un domaine dont dépend une croissance économique et un progrès social non inflationnistes. ■



Bibliographie OCDE

- **Le marché du travail. Quelles politiques pour les années 90 ?**, 1991
- **Perspectives de l'emploi**, 1991
- **Le Programme technologie/économie (TEP) – le cycle des conférences internationales**, 1991
- Philippe Montigny, « Avance technologique – progrès économique », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 170, juin-juillet 1991
- **L'illettrisme des adultes et les résultats économiques**, 1991
- Donald Hirsch, « Comment lutter contre l'illettrisme », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 171, août-septembre 1991
- George S. Papadopoulos, « Enseignement : l'ordre du jour des années 90 », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 168, février-mars 1991
- Anders Reuterswärd, « Le marché du travail des années 90 », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 164, juin-juillet 1990.

Assurances- services financiers : nouvelles frontières



Lion assurance
SECURITE CREDIT HONNORAIRES

André Laboul

L'évolution des marchés financiers de la plupart des pays de l'OCDE confirme le rapprochement entre une partie des services d'assurance et des autres services financiers tant au niveau des produits que des structures. Ce processus a, d'ores et déjà, entraîné d'importantes restructurations commerciales et financières, des investissements stratégiques considérables ainsi qu'un élargissement manifeste de la gamme et de la nature des produits offerts par de nombreux intermédiaires financiers¹.

Le processus de rapprochement s'est, à ce stade, surtout manifesté sur le marché de l'assurance-vie où l'on a pu observer une importante pénétration structurelle des institutions bancaires et un développement substantiel de la nature financière des produits commercialisés. Les entreprises d'assurances ont également été de plus en plus actives sur les marchés financiers en y opérant notamment quelques investissements stratégiques spectaculaires. Les développements sur le marché de l'assurance non-vie ont également été significatifs, mais jusqu'à ce jour d'une ampleur économique moindre.

Le processus de rapprochement actuel ne touche pas toutes les activités, entreprises ou produits des secteurs concernés. Ceux-ci ont leurs caractéristiques propres, répondent à des besoins spécifiques et continueront par leur rôle économique, social et financier à appeler des réglementations particulières. Cependant, dans la mesure où les risques potentiels qu'il suscite restent canalisés de façon adéquate, ce rapprochement devrait permettre une approche plus complémentaire et intégrée de la gestion et de la commercialisation de certains services financiers, au bénéfice tant des prestataires que des consommateurs. Les autorités publiques en sont conscientes et s'efforcent d'introduire de nouvelles dispositions réglementaires qui à la fois permettent ce processus et le contrôlent.

Pourquoi ?

Une multitude de facteurs ont incité des organismes financiers et des compagnies d'assurances à s'engager dans le processus de rapprochement. Certains sont d'ordre très général : évolution démographique, modifications du comportement individuel relatif à l'épargne, désintermédiation des activités financières, internationalisation et globalisation croissantes des marchés financiers, nouvelles technologies de communication et d'information, nouvelles méthodes de gestion, change-

ment dans la demande de services financiers, intensification de la concurrence au sein des services financiers.

Cependant, l'érosion des lignes de démarcation entre les prestataires de services d'assurances et d'autres services financiers a également été favorisée par un certain nombre de facteurs spécifiques aux institutions concernées.

Les banques d'abord. Elles ont connu dans plusieurs pays une concurrence plus intense sur les marchés d'épargne, en provenance notamment des entreprises d'assurances. Elles ont, de ce fait, été incitées à chercher de nouveaux débouchés pour regagner leurs parts de marché, compenser une rentabilité déclinante dans leurs lignes d'activité traditionnelles et améliorer la rentabilité de leurs réseaux de distribution, dont beaucoup sont caractérisés par une surcapacité structurelle. Le marché de l'assurance présente, dans cette optique, des perspectives attrayantes, liées au taux de croissance de ce marché, aux ressources qu'il génère et à l'affinité ou la complémentarité de nombre de ses produits avec ceux qui sont traditionnellement commercialisés par les banques et d'autres institutions financières.

De leur côté, les compagnies d'assurances ont également de plus en plus perçu les avantages qu'elles avaient à élargir leurs propres activités, tant pour gagner de nouveaux clients que répondre à la pénétration des banques sur leur marché. En outre, elles ont été récemment confrontées à une diminution de l'intérêt des clients à l'égard des services classiques, ce qui a constitué une puissante incitation à développer la composante financière dans leurs produits.

Un certain nombre de freins au processus de rapprochement existent néanmoins, en plus des restrictions et limitations réglementaires inspirées du principe traditionnel de cloisonnement prudentiel des activités financières. Il s'agit notamment : des caractéristiques propres des segments de marché, des incertitudes quant à l'opportunité économique des projets d'intégration des activités finan-

André Laboul est spécialiste des assurances au sein de la division des affaires financières, direction des affaires financières, fiscales et des entreprises, de l'OCDE.

1. Les assurances et les autres services financiers : tendances structurelles, Les éditions de l'OCDE, à paraître 1992 (titre provisoire).

"Deutsche Bank and France's Crédit Agricole have followed TSB's lead by setting up their own insurance subsidiaries."

ARCA VITA, LA PRIMA ASSICURAZIONE NATA E CRESCIUTA IN BANCA.

ARCA VITA

ARCA VITA è un gruppo assicurativo che nasce nel mondo bancario. È nata in Italia di Banca Popolare di Roma, che ha voluto dare un nuovo impulso al suo settore assicurativo, creando un nuovo modo di fare assicurazione. La banca italiana che mette alla prova il più moderno modello previdenziale, prima di tutto. E ancora la banca con una serie assicurativa che come nessun'altra è stata studiata e fatta, non può deperire. Nella cartolina che vi viene consegnata, sono indicati il nome e l'indirizzo.

ARCA VITA È PRESENTI PRESSO:

BANCA CREDITO ITALIANO	BANCA POPOLARE DEL VENETO
BANCA CREDITO LOMBARDO	BANCA POPOLARE DEL VERBALE
BANCA CREDITO PIEMONTESE	BANCA POPOLARE DEL VIGEVANO
BANCA CREDITO ROMANO	BANCA POPOLARE DEL VIGEVANO
BANCA CREDITO SARDEGNA	BANCA POPOLARE DEL VIGEVANO
BANCA CREDITO TIRRENO	BANCA POPOLARE DEL VIGEVANO
BANCA CREDITO TOSCANO	BANCA POPOLARE DEL VIGEVANO
BANCA CREDITO UMBRO	BANCA POPOLARE DEL VIGEVANO
BANCA CREDITO VALENTE	BANCA POPOLARE DEL VIGEVANO
BANCA CREDITO VENEZIANO	BANCA POPOLARE DEL VIGEVANO
BANCA CREDITO VERONESE	BANCA POPOLARE DEL VIGEVANO



COUPS DE CŒUR OU COUPS DURS

CRÉDIT BNP *Express*

UAP

WE SEEM TO HAVE STARTED A TREND.



practices of the countries in which they work. As well as local insurance markets and needs. That's why multinational businesses can rely on our people and our services. In the seven decades since our founding we've built a global network in 130 countries and jurisdictions that could not be duplicated today. At any cost.

AIG WORLD LEADERS IN INSURANCE AND FINANCIAL SERVICES.

Member International Group, Inc., 100 N. Zeeb Street, New York, NY 10017.

cières, des coûts de démarrage et de fonctionnement des liens opérationnels et des accords de commercialisation, des risques liés à la perte d'indépendance de la gestion, des problèmes de culture et d'image, ou encore de l'existence de stratégies autres tout aussi potentiellement profitables – les stratégies de positionnement sur des créneaux spécialisés, par exemple.

Les institutions opérant sur les divers segments de l'industrie des services financiers présentent une gamme très large d'atouts et de handicaps dans la nouvelle concurrence que le processus de rapprochement a introduite. Ces éléments sont étroitement liés aux structures des réseaux respectifs de ces institutions, aux caractéristiques de leur clientèle et à leurs capacités financières et commerciales. Les observations disponibles incitent à penser que les atouts et les handicaps sont relativement équilibrés parmi les différents compartiments du marché. Le succès de ces institutions devrait dès lors dépendre de façon cruciale de leurs stratégies individuelles, et, en particulier, de leurs capacités à maximiser les opportunités présentées par les réseaux de distribution et à choisir la gamme de produits à même de satisfaire les besoins et la demande des consommateurs.

Stratégies

Le choix d'une stratégie de rapprochement dans le domaine financier dépend tant des politiques et mesures réglementaires existantes que des stimulants économiques particuliers qui inciteront les organismes concernés à opérer ce choix. Plusieurs types de stratégies peuvent être – et ont été – suivies par les institutions financières dans le cadre de leur tentative de pénétration d'un autre segment du marché.

Dans le cas de la politique bancaire d'entrée sur le marché des assurances, on peut citer : la création d'une filiale d'assurances ; l'acquisition d'une participation majoritaire dans le capital d'une entreprise d'assurances existante ; la création d'une entreprise en *joint venture* ou d'une société holding ; la prise d'une participa-

tion minoritaire, mais dominante, dans le capital de la compagnie d'assurances ; l'accord commercial de distribution exclusive complété ou renforcé, le cas échéant, par une alliance financière ; des accords commerciaux de distribution comportant ou non des clauses d'exclusivité (limitée ou non) ; l'intermédiation indépendante (courtage). Une gamme similaire de stratégies existe, *mutatis mutandis*, pour les compagnies d'assurances pénétrant le marché bancaire.

Ces stratégies poursuivent toutes, en principe, le même objectif, lié à l'interdiction générale de la production intersectorielle banques-assurances dans les pays de l'OCDE : la distribution par l'opérateur financier d'un produit qui appartient à un segment de marché différent. Elles ne sont cependant pas identiques. Une des différences essentielles : l'opérateur exerce-t-il ou non un contrôle sur la production et/ou sur la distribution du service en question ? Autre différence importante liée à la précédente : la flexibilité du lien et son degré d'irréversibilité. Dans la pratique, chacune de ces stratégies comporte ses avantages et inconvénients, dont l'importance respective ne peut être mesurée qu'au niveau de la firme.

Le choix d'une stratégie étant déterminé, l'entreprise doit encore sélectionner le mode de distribution : par exemple, distribution du produit sous son propre nom ou encore vente directe par les réseaux de vente de la compagnie productrice du service (le rôle de l'entreprise en question se limitant alors à la prestation d'un pur service de conseil). Cette étape semble être économiquement déterminante, pour le succès ou l'échec du rapprochement. En effet, le type de distribution et la gestion de celle-ci doivent être adaptés aux particularités propres des entreprises concernées, en fonction des produits commercialisés, du type du réseau, de la formation et de la « culture de vente » du personnel, des modalités de rémunération, etc.

Les stratégies de rapprochement banques-assurances présentent généralement des attraits importants en raison des complémentarités qu'elles peuvent dégager de l'alliance entre les deux réseaux. Sur la

base des expériences récentes, la structure potentielle de ces complémentarités pourrait se concevoir de la façon suivante : commercialisation des produits standardisés à la fois sur les réseaux bancaires et d'assurances et des produits sophistiqués sur les réseaux respectifs seulement ; production tant des produits simples que des produits sophistiqués du ressort exclusif des entreprises des secteurs concernés ; offre en commun, utilisant notamment les nouvelles technologies de communication et d'information, de services financiers complets intégrés à destination de certains particuliers et d'entreprises.

Dans les faits, les processus de rapprochement actuellement en cours dans la plupart des pays de l'OCDE se situent à des niveaux d'intensité différents et suivent des stratégies variables. S'il n'y a pas de stratégie prédominante au niveau global de la zone OCDE, on observe certaines tendances dominantes au niveau national – la création de filiales d'assurances ou l'acquisition d'entreprises au sein de plusieurs pays européens par exemple. De même, la distribution de produits d'assurances (effectuée surtout sur une base exclusive) concerne essentiellement, à ce stade, les produits d'assurance-vie, quoique des développements intéressants aient pu être enregistrés en matière d'assurance non-vie.

Produits

Le processus de rapprochement s'est également manifesté dans le développement de la nature financière de certains produits d'assurances. En effet, si une grande part des produits d'assurance-vie commercialisés dans les pays de l'OCDE comporte depuis toujours une composante financière, celle-ci a récemment été renforcée pour toute une série de nouveaux produits, évolution qui est non seulement quantitative, mais aussi qualitative : la composante financière est passée du simple taux d'intérêt garanti, aux actions, obligations, fonds de placement monétaires, etc. D'une manière générale, cette évolution a permis de réduire la caractéristique de durée souvent associée au

Eddy Cervi

LIENS ENTRE BANQUES ET ASSURANCES : LIMITATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS STRUCTURELLES					
	Création d'une filiale		Prise de participation		Constitution d'un groupe financier dont une banque ou une entreprise d'assurance est la société-mère ou une des entreprises du groupe
	d'assurance par une banque	bancaire par une entreprise d'assurance	d'une banque dans une entreprise d'assurance	d'une entreprise d'assurance dans une banque	
Allemagne	l	l	l	l	p
Australie	fl	i	l	fl	p
Autriche	p	p	p	p	p
Belgique	fl	p	fl	p	p
Canada	i	i	fl	fl	p
Danemark	p	p	p	p	l
Espagne	p	p	p	p	p
Etats-Unis	fl	fl	fl	fl	fl
Finlande	i	i	fl	fl	fl
France	l	l	l	l	p
Grèce	p	p	p	l	p
Irlande	p	p	p	l	p
Islande	n.d.	i	n.d.	n.d.	n.d.
Italie	p	p	p	p	p
Japon	i	i	fl	fl	fl
Luxembourg	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Norvège	fl	i	l	l	fl
Nouvelle-Zélande	n.d.	n.d.	n.d.	l	n.d.
Pays-Bas	l	l	l	l	p
Portugal	p+	p	p	l	p
Royaume-Uni	p	p	p	p	p
Suède	p	p	p	p	p
Suisse	p	l	p	l	l
Turquie	p	i	p	p	fl

p = permis
l = limité
fl = fortement limité
i = interdit
+ = les réglementations distinguent entre entreprises et intermédiaires d'assurance
n.d. = non disponible
Note : Outre ces limites, la plupart des pays de l'OCDE appliquent des mesures liées au contrôle prudentiel ; des autorisations préalables sont de même fréquemment exigées.
Source : OCDE

contrat d'assurances. Elle a aussi permis de faciliter la résiliation de celui-ci, de réduire la contrainte liée à un paiement fixe et régulier, d'améliorer la rentabilité des contrats en investissant les fonds dans des placements plus performants, de déconnecter la fonction d'assurance de celle de placement, enfin, de réhausser l'image de marque de nombreux contrats d'assurances en donnant une plus grande importance à leur fonction financière.

Si nombre de polices d'assurance-vie actuelles sont devenues réellement compétitives par rapport aux autres produits financiers, ce n'est donc pas seulement dû aux avantages fiscaux dont elles bénéficient souvent, mais, plus fondamentalement, à l'évolution de leurs caractéristiques de base vers des structures plus conformes aux réalités de marchés financiers plus sophistiqués et compétitifs.

Le processus de rapprochement banques-assurances s'est également manifesté dans la croissance de la commercialisation jointe de produits d'origine sectorielle différente. Celle-ci s'inscrit de façon générale dans la tendance liée à l'émergence de services financiers intégrés,

destinés à la gestion «globale» de tout le patrimoine des individus : de la personne à l'habitation, en passant par les actifs financiers.

Réglementations

Le rapprochement entre le monde financier et le monde de l'assurance n'est pas sans présenter des risques potentiels. Les services en question ont en effet un statut particulier au sein de la structure financière d'un pays : ils ont des caractéristiques propres au niveau des risques couverts, des techniques utilisées ou encore de la gestion de leurs activités, qui appellent une compétence spécifique. Ainsi, dans le cas de l'assurance, on peut notamment citer le cycle de production inversé – le prix (primes) est établi avant que le coût (indemnités) ne soit connu –, les techniques actuarielles et la couverture du risque de mortalité. Enfin, ces services jouent un rôle considérable dans le développement économique et social d'une nation. Ces facteurs, mais aussi la nécessité d'assurer la protection du consommateur, le maintien d'une concurrence adéquate et, de façon générale, de la sta-

bilité du système économique, sont à la base des réglementations sectorielles mises en place par les autorités.

Ces réglementations appliquent généralement le principe d'un cloisonnement prudentiel des activités, des produits et des entreprises des secteurs concernés. Elles interdisent la production intersectorielle des produits financiers et en limitent la distribution. Elles réglementent, mais de façon moins stricte, les prises de participation croisées, surtout si celles-ci aboutissent à une prise de contrôle, directe ou indirecte (tableau). Enfin, elles instaurent des autorités de contrôle sectorielles spécifiques.

Les risques particuliers liés au rapprochement banques-assurances expliquent également l'attention des pouvoirs publics face aux manifestations nouvelles engendrées par ce phénomène et, notamment, face à l'émergence des conglomérats financiers à l'égard desquels les réglementations existantes ne sont pas actuellement véritablement efficaces, ou encore face à l'accroissement de la part que certains investissements risqués ont pris dans le portefeuille de placement de quelques compagnies d'assurances.

□ □

A condition qu'il se fasse dans des limites prudentielles adéquates, de nombreux avantages économiques, commerciaux, financiers et sociaux sont attendus de ce processus de rapprochement, grâce notamment à une meilleure rentabilisation des réseaux, à la commercialisation de produits plus performants, ou encore à la réalisation d'économies d'échelle et de gamme. C'est cela qui explique l'évolution récente de l'attitude des pouvoirs publics visant tant à permettre le développement harmonieux du processus, grâce à un assouplissement du système réglementaire, qu'à assurer aux autorités concernées les moyens de contrôle nécessaires. Une meilleure coopération intersectorielle et internationale entre les autorités de contrôle sectorielles devrait contribuer à la réalisation de cet objectif. Cette évolution politique n'implique, dès lors, certainement pas une déréglementation générale du contrôle de ces secteurs, mais plutôt la mise en place d'une nouvelle réglementation, plus souple, plus intégrée, mais non moins vigilante. ■



Bibliographie OCDE

- **Les assurances et les autres services financiers : tendances structurelles**, à paraître 1992 (titre provisoire)
- **Risques systémiques dans les marchés des valeurs mobilières**, Les éditions de l'OCDE, février 1991
- Günther Bröker, **La concurrence dans le secteur bancaire**, 1989
- Günther Bröker, «La concurrence entre banques», **l'Observateur de l'OCDE**, n° 160, octobre-novembre 89.

Les banques à l'épreuve

Jan Schuijjer

Le monde bancaire traverse depuis quelque temps une zone de turbulence. Ces dernières années, les banques ont en effet dû faire face simultanément à trois défis majeurs : une intensification de la concurrence internationale avec la levée de nombreuses restrictions à l'implantation d'établissements étrangers ; la « désintermédiation » avec l'exercice par diverses institutions financières d'activités jusque-là spécifiquement bancaires (banques commerciales, caisses d'épargne, maisons de titres et compagnies d'assurance) ; la mondialisation économique et financière avec l'explosion du progrès technologique et l'abaissement des barrières réglementaires et physiques entre pays et secteurs d'activité. Concentration, libéralisation, déréglementation, déspecialisation... une considérable mutation qui est un facteur de fragilité pour l'ensemble du secteur bancaire ¹.

Wyman/Sygnia

Un vaste mouvement de concentration a réduit le nombre des banques. Mais cette concentration a présenté un caractère intersectoriel puisqu'il s'est souvent opéré via l'émergence de conglomérats financiers regroupant banques, maisons de titres et compagnies d'assurance. Ce qui n'a pas été sans poser de nouveaux problèmes aux

Jan Schuijjer est économiste à la division des affaires financières de la direction des affaires financières, fiscales et des entreprises de l'OCDE.

autorités chargées de la réglementation et du contrôle bancaire, et de surveiller, à l'intérieur d'un même conglomérat, des activités très différentes.

D'autre part, la déréglementation assez poussée intervenue dans le secteur bancaire ne s'est pas pour autant traduite par une moindre intervention des pouvoirs publics. Ainsi, de nouvelles réglementations ont été imposées pour prévenir toute

1. **Les banques à l'épreuve**, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1992.

désorganisation du système financier. Des mesures le plus souvent à caractère international, harmonisation et concertation obligent. Dans certains pays, comme les Etats-Unis, les pouvoirs publics ont été contraints d'engager de vastes opérations de sauvetage pour éviter l'effondrement de certaines banques ainsi que celui de sociétés d'épargne et de crédit. Car l'ouverture du secteur financier n'a pas entraîné une nouvelle ère de prospérité pour les banques.

A preuve la « fragilisation financière » des banques dont le bilan s'est détérioré sous l'effet d'une dégradation de la qualité de leurs créances et d'une contraction de leurs bénéfices. Beaucoup de banques ont ainsi vu chuter leur rentabilité en raison d'un accroissement de leurs provisions pour créances douteuses et d'une mauvaise maîtrise de leurs coûts.

Enfin, un problème de réglementation s'est fait jour malgré une meilleure concertation à l'échelle internationale des autorités de tutelle nationales. Reste que la rapidité de l'internationalisation des activités bancaires et financières a permis aux banques de tourner plus facilement les réglementations en opérant à partir de centres financiers peu surveillés ou par le biais de structures complexes.

Une certaine fragilité financière

Des facteurs conjoncturels sont en partie à l'origine de la fragilité financière des banques. La croissance forte des années 80 s'étant accompagnée d'une relativement grande largesse dans la distribution des crédits, les créances douteuses se sont accumulées et ont dû être provisionnées, notamment dans le domaine du crédit au logement et à la construction. Mais des facteurs structurels ont également joué un grand rôle, en particulier le phénomène de désintermédiation par lequel déposants et emprunteurs court-circuitent les banques. Tant du côté de leurs emplois que de leurs ressources, ces dernières se sont heurtées à la très vive concurrence d'établissements non bancaires.

Côté emplois, on a vu ainsi les emprunteurs de premier plan se passer de l'intermédiation des banques pour assurer leur besoin de financement. Une évolution qui s'explique par le développement d'instruments permettant de solliciter directement les marchés de l'argent à court et à long termes comme les billets de trésorerie ou autres titres de créance négociables à court terme. Ces instruments ont été généralement placés par les grandes entreprises ou même des organismes du secteur public. De surcroît, les grandes entreprises privées ont désormais fréquemment les moyens technologiques et humains d'avoir une activité financière maison. Et de toute façon, on constate dans beaucoup de pays – un peu moins au Japon et en Allemagne – une bien

1. BÉNÉFICES DES BANQUES AVANT IMPÔT¹

% du résultat brut

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Etats-Unis ²	24,8	20,9	19,8	18,8	19,2	16,9	5,7	22,8	15,3	14,2
Japon	25,1	27,6	30,4	29,7	29,7	33,1	37,5	40,7	35,3	30,1
Allemagne	14,8	15,8	16,6	20,9	23,7	22,0	18,3	23,0	21,9	19,8
France ³	14,8	11,6	10,8	10,2	10,6	12,1	14,3	16,2	14,2	11,3
Royaume-Uni	n.d.	n.d.	n.d.	18,7	23,0	23,9	3,6	28,4	2,1	13,0
Suisse ⁴	27,1	25,6	26,2	26,5	27,3	26,9	25,3	24,5	25,8	20,0

n.d. non disponible.

1. Banques commerciales.

2. Secteur de l'épargne et des prêts exclu.

3. Banques commerciales plus banques mutualistes.

4. Toutes les banques.

Source : *Rentabilité des banques : supplément statistique 1981-1989*, OCDE, 1991 ; autorités nationales pour 1990

moins de fidélité des entreprises à leurs banques traditionnelles, celles de leur pays d'origine.

Dans le même temps, les ressources des banques sont devenues plus coûteuses. Soucieux d'obtenir un meilleur rendement de leur épargne, les ménages et les entreprises se sont en effet détournés des placements traditionnels peu rémunérés vers d'autres plus sophistiqués. Ce qui a contraint les banques à lancer des comptes d'épargne à rendement élevé qui ressemblent beaucoup à des comptes chèques ordinaires. Le vieillissement de la population et un âge de la retraite plus souple ont accru la demande de formules de retraite et d'assurance-vie sur mesure. Dans un certain nombre de pays, la hausse prolongée des cours sur les marchés boursiers et les privatisations à grande échelle ont accru l'attrait pour les placements en valeurs mobilières. De nombreuses institutions non bancaires ont recueilli les fruits de cette diversification des placements : compagnies d'assurance, caisses de retraite, maisons de titres, organismes de placements collectifs en valeurs mobilières.

Face à la désaffection de leurs emprunteurs traditionnels du fait de la désintermédiation, les banques se sont davantage engagées sur des segments plus risqués du marché du crédit. Normalement, leur marge d'intérêt n'aurait pas dû être affectée par une telle évolution car l'octroi de crédits à des emprunteurs moins fiables s'accompagne logiquement d'un relèvement des taux d'intérêt. Pourtant, les marges se sont réduites.

Cette érosion des marges de taux d'intérêt a causé la mort des sociétés d'épargne et de crédit aux Etats-Unis. Ces établissements avaient consenti des prêts à long terme – souvent des prêts hypothécaires – financés par des dépôts à court terme. Or, les taux de rémunération des seconds ont augmenté alors que ceux des premiers restaient fixes. D'où un laminage des marges financières qui sont même parfois devenues négatives. De surcroît, ce resserrement des marges est intervenu dans un contexte – aux Etats-Unis comme dans beaucoup d'autres pays – de hausse des coûts d'exploitation (financement plus

cher, déclassement des créances douteuses, adaptation technologique).

L'ouverture des frontières a offert de nouveaux débouchés aux banques étrangères. Celles-ci avaient depuis longtemps la possibilité de s'implanter dans les grands centres financiers internationaux mais beaucoup de pays de l'OCDE se sont mis au diapason vers la fin des années 80, en particulier l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les pays nordiques. Les établissements qui se sont ainsi implantés l'ont fait en se spécialisant sur des créneaux susceptibles de leur procurer un certain avantage compétitif sur les banques locales (financement des échanges avec l'étranger, opérations en devises, crédits à certains secteurs industriels...). Cela dit, il semble que l'internationalisation de l'activité des banques n'a pas été aussi rentable qu'on l'avait imaginé au départ.

Réactions des autorités

Ces évolutions ont conduit les autorités réglementaires et législatives à réagir. Ainsi, les diverses autorités en charge de la réglementation et du contrôle des banques ont amélioré leur coopération et fait des efforts pour harmoniser leurs normes prudentielles. Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, auquel participent les autorités de tutelle des banques de douze pays², a joué à cet égard un rôle déterminant et ses recommandations sont acceptées par les autorités du monde entier. Ses deux réalisations les plus significatives ont été l'élaboration du Concordat de Bâle qui date, dans sa forme actuelle, de 1983 et l'Accord sur les normes de fonds propres des banques.

Le Concordat a pour objet de fixer les principes du contrôle des établissements bancaires à l'étranger afin que ce contrôle s'exerce sur l'ensemble des activités d'une même banque. Il est ainsi posé que les autorités du pays d'origine et celles du pays d'accueil ont une responsabilité conjointe dans la surveillance de la solvabilité et de la liquidité des banques : au

2. Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

2. PROVISIONS NETTES DES BANQUES POUR CRÉANCES DOUTEUSES¹

% du résultat brut

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Etats-Unis ²	6,6	9,6	11,1	12,8	14,3	16,3	26,3	11,1	18,9	18,5
Japon	0,8	3,3	2,2	2,3	1,2	2,4	2,2	3,3	3,4	2,4
Allemagne	15,6	21,9	22,6	15,3	13,4	15,0	13,3	7,8	13,1	16,5
France ³	18,1	20,9	21,6	20,4	19,3	21,3	18,7	18,8	20,9	20,9
Royaume-Uni	n.d.	n.d.	n.d.	14,5	11,7	10,9	31,0	6,2	32,6	20,1
Suisse ⁴	14,7	17,7	18,7	18,7	19,6	19,0	19,1	17,8	18,9	20,7

n.d. non disponible.

1. Banques commerciales.

2. Secteur de l'épargne et des prêts exclu.

3. Banques commerciales plus banques mutualistes.

4. Toutes les banques.

Source : *Rentabilité des banques : supplément statistique 1981-1989*, OCDE, 1991 ; autorités nationales pour 1990.

pays qui accueille l'établissement étranger, la responsabilité de veiller à la solvabilité et à la liquidité des établissements implantés sur son territoire ; aux autorités de contrôle du pays d'origine de la société mère, la charge de surveiller la liquidité de l'ensemble du groupe bancaire.

Dans le cas où le contrôle de la solvabilité, de la liquidité et des positions en devises effectué dans le pays d'accueil s'avèrerait insuffisant, les autorités du pays d'origine doivent étendre leur contrôle aux établissements étrangers concernés ou décourager les implantations dans le pays d'accueil. Si, à l'inverse, le contrôle dans le pays d'origine est insuffisant, les autorités du pays d'accueil peuvent décourager ou interdire l'établissement sur leur territoire. En outre, lorsque des établissements non bancaires appartiennent à un groupe bancaire, les autorités de tutelle des banques doivent rester en contact avec les responsables de la surveillance des filiales non bancaires. Ce qui permet de veiller à la compatibilité de leurs normes de surveillance.

L'accord sur les normes de fonds propres prévoit que les banques devront disposer, d'ici à la fin de l'exercice 1992, d'un montant minimal de fonds propres (rapport emplois/ressources) égal à 8 % de leurs actifs pondérés des risques. Ces pondérations vont de 0 % pour les crédits consentis aux gouvernements des pays de l'OCDE à 100 % pour les prêts à des débiteurs du secteur privé. La finalité de cette norme est d'assurer aux banques un « matelas de sécurité » contre les éventuelles défaillances de leurs débiteurs, autrement dit le risque de crédit.

Mais à la suite de la déréglementation des taux d'intérêt, de la croissance de leurs opérations à l'étranger et de leur intervention dans des activités nouvelles très différentes de leurs activités traditionnelles, les banques sont de plus en plus exposées à des risques de marché : risque de taux d'intérêt, risque de taux de change, risque de position. C'est pour les couvrir que le Comité de Bâle est en train de mettre au point des normes de fonds propres complémentaires. Il le fait en étroite collaboration avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs

(OICV), l'organe des autorités boursières.

Quant au législateur, sa réponse a jusqu'à présent consisté à proposer l'extension du domaine d'activité des banques. Tel est notamment le cas aux Etats-Unis et au Japon, où certaines interdictions devraient prochainement être largement levées. Par exemple, celle prohibant aux banques et aux maisons de titres d'empiéter réciproquement sur leurs activités. Ou encore, aux Etats-Unis, l'interdiction faite aux banques d'établir des succursales dans plus d'un Etat, disposition ayant entravé la diversification souhaitable des actifs bancaires. Ailleurs, se sont estompées les distinctions entre les diverses catégories d'institutions comme les caisses d'épargne et les banques commerciales ou, dans le cas du Royaume-Uni, entre les banques et les sociétés de crédit immobilier.

Comblent les lacunes de la réglementation

La controverse suscitée récemment par l'affaire de la *Bank of Credit and Commerce International* (BCCI) va vraisemblablement pousser les autorités de tutelle bancaire à accentuer leurs efforts visant à combler les lacunes de la réglementation internationale. La BCCI a pu échapper au contrôle des autorités en mettant à profit une structure extrêmement complexe et en opérant à partir de places financières à réglementation laxiste. Cela dit, de tels agissements mettent également en lumière le fait que des banques peu scrupuleuses peuvent s'efforcer d'échapper à tout contrôle sans craindre de graves répercussions : en général, les places mieux réglementées ne prennent guère de mesures restrictives à leur encontre.

Or, ces marchés « sophistiqués » devraient tenir compte des agissements frauduleux constatés ailleurs. Chaque banque pourrait ainsi relever d'une « autorité de contrôle principale », celle-ci pouvant être l'autorité officielle d'un pays où la banque détient un établissement, pour peu qu'elle soit en mesure de surveiller l'ensemble des activités de ladite banque. La réglementation prudentielle et la surveillance exercée dans ce pays devraient alors satisfaire à un ensemble de normes minimales.

En réalité, la déréglementation intervenue ces dernières années a plutôt consisté à remplacer une réglementation par une autre. Auparavant, pour sauvegarder l'intégrité du système financier, les autorités chargées de la réglementation et du contrôle des banques avaient l'habitude de restreindre les forces du marché en réglementant les taux d'intérêt, en limitant les implantations de banques, en compartimentant le marché. Cette démarche ne convient plus dans le cadre d'une réforme en profondeur car, sous « l'ancien régime », des institutions réglementées étaient évincées par d'autres moins sévèrement contrôlées. Résultat : loin d'être renforcées, les institutions financières tendaient à s'affaiblir du fait du caractère anti-concurrentiel ambiant. Désormais, la réglementation entrave beaucoup moins le jeu des mécanismes du marché. Elle est donc plus compatible avec la libre concurrence.

Mais cela ne veut pas dire que la nouvelle réglementation n'affecte pas l'activité des banques. Au contraire : le nouveau ratio international de solvabilité est une contrainte qui vient peser sur les banques à un moment où, dans plusieurs pays, elles souffrent déjà d'une rentabilité réduite, voire inexistante. Ainsi, les banques japonaises ont eu des difficultés à mettre à niveau leurs fonds propres et à s'y tenir. A la différence des banques d'autres grands pays, elles détiennent d'importants portefeuilles d'actions dont la valeur en bourse entre dans le calcul de leurs fonds propres.

Aussi, la chute précipitée des cours à la Bourse de Tokyo s'est-elle traduite par des moins-values importantes pour les banques japonaises. Même si le niveau de leurs fonds propres est conforme aux normes, il n'en demeure pas moins que ces moins-values devaient leur inspirer plus de prudence, en particulier dans leurs concours à l'étranger. D'après des données récentes de la Banque des règlements internationaux, c'est effectivement le cas : à la clôture de leur exercice (fin mars 1991), les avoirs des banques japonaises sur l'étranger avaient diminué³. Principales bénéficiaires de cette situation nouvelle, les banques européennes, ces dernières ayant davantage accru leur avoir extérieur que les banques américaines, plus fragiles financièrement.

Les tendances nouvelles

Parce qu'elle laisse le champ plus libre à la concurrence et aux forces du marché, la déréglementation est appelée, selon toute vraisemblance, à se poursuivre. Elle ouvre aux banques des perspectives d'activités nouvelles mais les met également en situation de concurrence accrue vis-à-vis des autres institutions financières.

En premier lieu, les banques ont la faculté de se livrer à des activités de conseil sur une beaucoup plus grande échelle. Elles peuvent d'autre part éten-

3. « Evolution de l'activité bancaire et financière internationale », Banque des règlements internationaux, Bâle, août 1991.

dre, dans la limite de la réglementation, la gamme des placements qu'elles proposent. C'est ainsi qu'elles ont lancé des comptes d'épargne d'un type nouveau et créé des organismes de placement collectif permettant d'investir plus facilement en valeurs mobilières. Troisièmement, les banques restent les partenaires des entreprises, même si ces dernières ont de plus en plus souvent directement recours au marché des capitaux : soit en intervenant dans leurs placements de billets de trésorerie, soit en offrant leurs garanties, soit en accordant aux gros émetteurs d'instruments financiers des engagements de

concentrations dans le secteur bancaire. L'on peut toutefois douter que des fusions entre grandes banques de pays différents se multiplient. Les quelques « mariages d'éléphants » intervenus n'avaient d'ailleurs pour objet que de permettre aux établissements concernés de soutenir la concurrence étrangère. Mais malgré l'existence de projets très avancés, aucune grande fusion transfrontière ne s'est matérialisée. Et il est loin d'être certain que la formation de conglomerats financiers, même si elle est appelée à se poursuivre, constitue une tendance déterminante pour les années futures.

limités par les difficultés financières rencontrées dans le secteur des activités purement bancaires ainsi que par les médiocres résultats enregistrés par les banques à l'étranger (à Londres notamment) dans le secteur des activités de marché et de titres.

La fragilité financière actuelle des banques explique la réorientation de ces dernières vers des activités plus classiques. Des activités offrant également les meilleures perspectives de rentabilité puisque les normes sont devenues plus contraignantes. Ce retour à la spécialisation dans le monde bancaire sera probablement l'un des faits marquants des années à venir.



La libéralisation et la déréglementation des marchés de capitaux intervenues dans les années 80 n'ont donc pas eu les conséquences initialement prévues. On s'attendait à une déspecialisation et à une internationalisation croissantes des banques. Le résultat observé s'assimile davantage à une déssegmentation. De fait, avant la déréglementation, le secteur des services financiers était souvent divisé en segments bien définis, à la fois par nationalité et par activité. Cette segmentation est appelée à s'atténuer encore.

Mais la propension des banques et autres institutions financières à investir de nouveaux secteurs et à se lancer dans une vaste gamme d'activités nouvelles a diminué. Plutôt que de s'engouffrer dans la déspecialisation et de constituer des conglomerats, les institutions financières devraient adopter une attitude plus sélective : à partir de l'éventail élargi d'activités que le législateur et les autorités de tutelle leur auront ouvert, elles auront tendance à choisir celles qui sont les mieux adaptées à leur situation particulière.

La complexité structurelle – un écran de fumée pour banques peu scrupuleuses.



substitution. Bref, face à des débiteurs et des créanciers de plus en plus exigeants, les banques peuvent et doivent proposer des services de plus en plus pointus. La structure de leurs produits s'en trouvera modifiée avec un accroissement des commissions au détriment des marges d'intérêt.

Contrepartie de cet environnement nouveau, les banques vont devoir surveiller davantage l'évolution de leurs charges et améliorer la gestion et le contrôle interne de leurs risques. Une véritable avalanche d'innovations financières a en effet rendu difficile la mise en place de moyens appropriés permettant le suivi des risques inhérents aux nouveaux produits et les banques se sont parfois retrouvées avec des positions ouvertes importantes. Elles n'ont par ailleurs pas vraiment mesuré les risques du lancement de nouveaux instruments financiers très sophistiqués auxquels la concurrence les contraint d'avoir recours. D'où les lourdes pertes constatées ici ou là⁴.

Faute d'une remontée systématique de l'information venant des banques, les autorités de tutelle ont le plus grand mal à suivre – et donc à surveiller effectivement – les risques pris. Par ailleurs, des règles prudentielles plus strictes ne sauraient être efficaces si les établissements financiers n'ont pas en place des systèmes convenables de gestion et de contrôle interne des risques.

La contraction des bénéfices est un facteur susceptible de favoriser de nouvelles

Pour l'instant, en effet, rien ne démontre que les économies d'échelle et de gamme espérées ne sont pas compensées par des déséconomies correspondantes. Les conglomerats ne sont pas nécessairement plus forts et ils pourraient devenir trop difficiles à gérer. Quant aux très grandes entreprises, elles risquent de ne plus être assez souples pour continuer à répondre convenablement aux nouveaux défis : la gestion d'activités très diversifiées peut se révéler fort lourde ; des branches internes au conglomérat peuvent être mal gérées, devenir non rentables et constituer ainsi un boulet au lieu d'être une chance pour le groupe.

Un parallèle pourra sans doute être tracé entre les effets de la libéralisation des implantations bancaires transfrontières et ceux que l'on peut attendre du décloisonnement financier. Dans le premier cas, les implantations à l'étranger n'ont pas entraîné la création massive de succursales et de filiales que certains prédisaient. Dans le second, on peut penser qu'une intégration encore plus poussée des activités financières résultera de la disparition des lignes de démarcation entre les différentes institutions. Mais toute spécialisation n'en disparaîtra pas pour autant, les établissements spécialisés ayant toute latitude d'exploiter certains créneaux des marchés de capitaux.

Ainsi, l'abrogation attendue du *Glass/Steagall Act* aux Etats-Unis (qui établit une séparation entre les activités de banques et les activités de marché et de titres) conduira les banques à créer des filiales spécialisées dans les titres. Mais les effets immédiats de la réforme seront



Bibliographie OCDE

- **Les banques à l'épreuve**, à paraître 1992
- **Rentabilité des banques : supplément statistique**, 1991
- E.H. Rotberg, « La prise de risque dans le secteur des services financiers », **La gestion des risques dans le secteur des services financiers**, à paraître 1992 (titre provisoire)
- **Libéralisation des mouvements de capitaux et des services financiers dans la zone de l'OCDE**, 1990
- **La concurrence dans le secteur bancaire**, 1989
- Günther Bröker, « La concurrence entre banques », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 160, octobre-novembre 1989
- Hélène Chadzinska, « Nouveaux instruments financiers : une 'ménagerie' financière à réglementer ? », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 157, avril-mai 1989
- **Nouveaux instruments financiers. Publication d'informations et comptabilisation**, 1988.

4. E.H. Rotberg, « La prise de risque dans le secteur des services financiers », dans **La gestion des risques dans le secteur des services financiers**, Les éditions de l'OCDE, à paraître 1992 (titre provisoire).

Au-delà des applications pédagogiques simples des ordinateurs, les maîtres sont vite confrontés à des interrogations, non seulement sur les modifications qui devraient intervenir dans le contenu des matières à enseigner, mais sur ce que les élèves apprennent et comment ils l'apprennent quand ils travaillent avec ces nouveaux outils. L'université ne devrait-elle pas les aider – donc les former – par la recherche qu'elle fait dans ces domaines ?

Pierre Duguet

HIP HIPPO RAY FOR COMPUTERS



Interface MIT/école primaire : le professeur Seymour Papart et deux jeunes programmeurs.

L'informatique à l'école : quel rôle pour l'université ?

Tous les travaux entrepris jusqu'ici sont formels : le potentiel d'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage ne se matérialisera pas tant que les enseignants ne seront pas bien formés et recyclés dans l'utilisation des nouvelles technologies dans le contexte de la classe¹.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, la formation initiale et la formation en cours de service ont pour objectifs essentiels de donner aux enseignants des connaissances de base concernant le matériel et de les familiariser avec certains des logiciels éducatifs existants.

Quant au matériel, on apprend aux enseignants à faire fonctionner un micro-ordinateur et à maîtriser les techniques classiques, comme l'entrée et la sortie des données, ainsi qu'à installer et gérer le matériel présent en classe pour en tirer le meilleur parti. Au niveau des logiciels, on leur montre comment utiliser les différents types de produits soit professionnels (traitements de texte, tableurs, bases de données), soit les didacticiels simples d'enseignement assisté par ordinateur.

Pierre Duguet est spécialiste des nouvelles technologies de l'information et de l'éducation au Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement de l'OCDE (CERI).

Ces cours de courte durée, quelques jours en général, sont fréquemment dispensés à l'extérieur de l'école et ne sont pas, bien souvent, adaptés spécifiquement aux types de matériels et de logiciels existant dans l'établissement d'où provient l'enseignant. Lorsque les cours sont donnés à l'intérieur des écoles il s'agit souvent du modèle de formation en « cascade », où un enseignant convenablement formé initie ses collègues.

Quoiqu'il en soit, tels qu'ils sont proposés actuellement, les cours n'offrent qu'une introduction à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans l'enseignement. On peut d'ailleurs s'interroger sur leur intérêt dans un proche futur car un nombre croissant d'enseignants sont maintenant familiarisés avec les ordinateurs, qui, de surcroît, deviennent de plus en plus simples à manier.

Cette alphabétisation technique est de toute évidence insuffisante pour matérialiser le potentiel de l'apprentissage assisté par ordinateur en une pratique pédagogique effective dans la salle de classe. Il faut beaucoup plus et beaucoup mieux. Les maîtres doivent, tout d'abord, pouvoir découvrir les sources des logiciels susceptibles de contribuer, le mieux possible, à l'apprentissage de leurs élèves, c'est-à-

dire savoir utiliser les bases de données pédagogiques et les systèmes de communication électroniques nationaux et locaux pour rechercher et obtenir ces logiciels. Ils doivent aussi être capables de les évaluer et de proposer des moyens de remédier aux défauts pédagogiques et techniques qu'ils ont pu observer.

Plus généralement, ils doivent être formés à l'utilisation pédagogique des ordinateurs visant à développer de nouvelles activités d'apprentissage qui correspondent à leur propre stratégie d'enseignement et aux objectifs assignés aux élèves. Ils doivent pouvoir évaluer et contrôler leurs progrès, et diagnostiquer leurs erreurs et leurs idées fausses afin de permettre les corrections et les mises au point continues qui s'imposent.

Une formation difficile

Vaste programme ! Pour partie, il peut être réalisé par une formation, plus approfondie et plus longue, qui est offerte dans les pays les plus avancés dans l'informa-

1. Les travaux antérieurs du CERI dans le domaine de l'éducation et des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; l'ensemble des études nationales d'évaluation entreprises par les pays de l'OCDE.

tique pédagogique – comme le Canada, les Etats-Unis, la France ou le Royaume-Uni par exemple. Mais même l'expérience de ces pays montre qu'une grande partie de cette formation est inefficace la plupart du temps, car elle ne permet pas, dans l'état actuel des connaissances, de savoir ce qu'un élève donné peut apprendre et comment il l'apprend quand il est en situation d'apprentissage interactif avec l'ordinateur. Tout ce que l'on sait, c'est que les applications pédagogiques des ordinateurs, en dehors de certaines utilisations triviales de didacticiels tuteurs ou d'exercices répétitifs, conduisent à des modifications du contenu, des séquences et du processus de l'enseignement et de l'apprentissage. En effet, ces applications portent moins d'attention aux connaissances déclaratives – connaissance du « quoi » (la mémorisation des faits) – et plus d'attention aux connaissances procédurales – connaissance du « comment » (la construction du savoir).

Les effets sont particulièrement marqués dans le cas des environnements d'apprentissage hautement interactifs tels que la simulation et la modélisation, la résolution de problèmes, l'exploration et la découverte tels que les « laboratoires » et les « micromondes complexes », et même dans des utilisations judicieuses des logiciels professionnels classiques comme le traitement de texte ou les bases de données. En fait, la véritable puissance pédagogique de l'ordinateur réside dans sa capacité de développer les compétences dites métacognitives (d'ordre supérieur du raisonnement). Cela est d'autant plus intéressant que ce sont ces compétences – la résolution de problèmes, l'esprit critique, la capacité de rechercher les données, de les organiser, de les analyser, de les synthétiser ou encore la capacité « d'apprendre à apprendre » – qui sont de plus de plus nécessaires et recherchées dans notre société².

Les vraies difficultés commenceront donc lorsque les enseignants utiliseront pour la première fois des ordinateurs pour ce type d'applications. C'est à ce stade qu'ils vont ressentir le besoin d'un soutien continu. De la part de qui ? D'un collègue de la même discipline qui a déjà expérimenté la même application ou une application similaire ? C'est souvent le cas, mais cette aide est nécessairement limitée car les objectifs d'enseignement – des compétences métacognitives en particulier – et les stratégies pédagogiques

varient d'un enseignant à l'autre, d'une classe à une autre, d'une école à une autre.

« L'aspect le plus troublant de notre stade de développement actuel est que ce sont les enseignants eux-mêmes qui sont les pionniers de ces nouvelles approches pédagogiques. Ce sont eux qui, agissant alors comme des chercheurs dans leur salle de classe, analysent les effets actuels des différents logiciels et expérimentent les possibilités alternatives de les utiliser »³.

Quel rôle pour l'université ?

Dans le même temps cependant, les universités sont de plus en plus impliquées dans la familiarisation des enseignants à l'utilisation pédagogique des ordinateurs. Cela se passe en général dans le cadre des facultés ou écoles des sciences de l'éducation. Mais surtout, certaines d'entre elles entreprennent des recherches sur l'impact des technologies de l'information dans l'éducation. Malheureusement, il s'agit là plutôt d'exceptions.

Une des raisons qui peut expliquer le manque d'intérêt de la plupart des universités : la recherche sur les utilisations pédagogiques des technologies de l'information jouit de peu de considération et bénéficie de peu de fonds. Elle n'apporte pas beaucoup de notoriété ni de récompense aux chercheurs en question et attire un soutien financier externe très faible par rapport aux autres activités universitaires. L'*Office of Technology Assessment* du Congrès des Etats-Unis faisait observer en 1988 que le financement fédéral pour la R-D concernant la technologie de l'éducation «... se montait à un total d'environ 240 millions de dollars par année, c'est-à-dire très en deçà des milliards engagés dans d'autres importantes activités de R-D liées à la technologie » et, que « le Congrès devrait envisager un investissement considérable en R-D au niveau fédéral afin d'exploiter plus complètement la puissance et le potentiel de la technologie pour l'enseignement »⁴.

Lorsque les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur entreprennent, malgré tout, des activités de R-D dans l'éducation et la technologie, c'est le plus souvent dans un certain isolement, dans leurs propres laboratoires. Pourquoi alors, le chercheur universitaire n'aurait-il pas intérêt à s'associer avec l'enseignant, souvent isolé lui aussi, dans

NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR ORDINATEUR DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES 1988-1990

	Primaire	Secondaire
Angleterre	1:65	1:32
Australie	1:50	1:49
Autriche		1:30
Belgique (néerlandophone)	1:229	1:30
Canada		1:30 ^a
Ecosse	1:62	1:30
Etats-Unis	1:37	1:27
France	1:35	1:38
Japon	1:128	1:116 ^b 1:28 ^c
Suède		1:40

a. Moyenne de toutes les provinces
b. Secondaire inférieur
c. Secondaire supérieur
Source : OCDE

sa salle de classe, pour mieux comprendre l'impact des technologies, en particulier sur les contenus et les mécanismes de l'apprentissage ? Ne sommes-nous pas dans un domaine où il est indispensable d'établir une récurrence entre une théorie et une pratique – qui d'ailleurs se fondent l'une l'autre – et où il serait souhaitable de relativiser le savoir théorique du chercheur et de revaloriser le savoir empirique du maître ? Bien sûr, l'université fonde aussi son savoir sur l'observation des situations réelles d'apprentissage, mais en prenant, en général, l'élève et l'enseignant comme objets de l'expérimentation et non comme partenaires.

Ce que l'on suggère, c'est l'établissement de véritables projets de coopération entre l'université et l'école, où les chercheurs et les enseignants sont sur un même pied d'égalité et où ils vont trouver un intérêt réciproque à travailler ensemble. Certains pays qui ont compris cette nécessité ont donné un rôle important à des universités et écoles normales dans leurs stratégies d'introduction des ordinateurs dans les écoles : la Belgique néerlandophone, certaines provinces du Canada comme l'Ontario ou le Québec, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas ou la Turquie.

Mais peut-être est-ce le Portugal qui offre le meilleur exemple du rôle essentiel des universités avec la mise en œuvre du programme MINERVA (1985-1992) qui implique l'ensemble des universités sur une base locale-régionale. Les autorités portugaises expliquent que cette approche a eu des conséquences à plusieurs niveaux :

un degré élevé d'interdisciplinarité a été établi au sein des équipes regroupant des universitaires avec des formations de base très différentes, des enseignants des écoles normales et des enseignants des écoles développant des projets de recherche en coopéra-

tion, participant dans des projets de développement communs relatifs aux logiciels éducatifs et aux matériels; cette collaboration a contribué à l'apparition d'un nouveau type d'enseignant universitaire, plus conscient du monde réel de l'école et de l'enseignement général, et d'un nouveau type d'enseignant dans les écoles, plus concerné par la recherche en éducation et le développement des matériels d'apprentissage⁵.

L'expérience de MINERVA a conduit les autorités portugaises et le CERI à organiser en mai 1991 une conférence internationale pour débattre de ce rôle des universités⁶. La nécessité d'une formation des maîtres par une recherche-action dans leur salle de classe avec une coopération croissante des universités a été confirmée à cette occasion. Cela avait été d'ailleurs dégagé dans des travaux antérieurs du CERI concernant la problématique générale de la formation des enseignants⁷.

Universités et écoles : un mariage de raison difficile

On aimerait retrouver dans d'autres expériences de collaboration universités-écoles des conclusions aussi positives que celles du Portugal. En fait, les deux partenaires sont bien différents et le premier regarde souvent le second avec supériorité, voire condescendance. Il est clair que les universités trouvent plus de

prestige à coopérer avec leurs pairs qu'avec des écoles. Mais même lorsque les bonnes volontés et la raison sont là pour encourager le travail commun, des problèmes surgissent.

C'est le cas du Centre de la technologie de l'éducation de l'université Harvard, aux Etats-Unis, qui à partir de 1983 développe ses projets avec de nombreuses écoles publiques. Cinq années plus tard, il a décrit l'un des freins essentiels à la coopération :

les relations écoles-universités, malgré leurs intérêts communs, se caractérisent souvent par un manque de compréhension mutuel et se soldent par une certaine déception. Faire de la recherche en commun exige donc non seulement qu'on crée des liens lorsqu'il n'en existe que peu, mais aussi qu'on aide des gens de deux cultures différentes à comprendre les objectifs les uns des autres, à élaborer un langage commun et à travailler ensemble pour se rendre compte que tant la recherche que la pratique s'améliorent lorsque les deux sont étroitement associées⁸.

Le CERI a voulu mieux comprendre cette relation écoles-universités et a lancé en 1990 une enquête qui a concerné 107 universités situées dans 22 pays. L'analyse des 154 projets de coopération que les universités développent avec leurs écoles primaires et secondaires est révélatrice des difficultés et des problèmes que rencontrent les deux partenaires, à la fois à l'intérieur de leurs propres corps d'origine et dans la mise en œuvre de leur coopération⁹.

On retiendra surtout, pour les enseignants : leur souhait de voir leur travail supplémentaire compensé d'une façon ou d'une autre, soit financièrement, soit par une décharge d'heures de cours; leur désir de voir leur « professionnalisme » mieux reconnu par les universités, y compris sous forme de diplômes, et d'obtenir plus d'équipements et d'aide technique.

Quant aux chercheurs, ils souhaitent que les autorités universitaires reconnaissent la valeur de ces projets de R-D, que des postes permanents soient créés dans des centres interdisciplinaires autonomes (regroupant des experts en sciences de l'éducation, psychologie du développement, sciences cognitives, informatique et intelligence artificielle) et que la recherche qu'ils entreprennent ait un statut comparable à celle de la recherche fondamentale dans les disciplines les plus nobles.

Pour améliorer la coopération, les deux partenaires soulignent l'importance d'une planification conjointe des projets, d'une communication « claire et honnête », d'une reconnaissance mutuelle de leur valeur, de leur savoir et de leur expérience, de moyens financiers accrus. Mais il faut aussi noter, très fréquemment, l'optimisme des deux partenaires, en raison de l'intérêt pédagogique des recherches entreprises. Une réponse à l'enquête du CERI le souligne joliment : « La coopération va s'améliorer avec le temps ! » Voilà un mariage de raison qui pourrait bien évoluer...

□ □

Les systèmes éducatifs devront considérablement innover dans les années à venir sous la pression des technologies de l'information qui ont déjà transformé les secteurs des services et de la production. La formation par la recherche d'enseignants créatifs reste à la fois la base et la pierre d'achoppement de cette mutation. Le rôle de l'université y apparaît incontournable. C'est aussi une façon pour elle d'exercer sa fonction de « service public » à la collectivité en complément à ses fonctions principales d'enseignement et de recherche. ■



Bibliographie OCDE

- **La formation des enseignants**, à paraître 1992
- Alan Wagner, « Enseigner à enseigner », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 169, avril-mai 1991
- **L'enseignant aujourd'hui : fonctions, statut, politiques**, 1991
- Stuart Maclure, « Enseigner à penser », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 166, octobre-novembre 1990
- David Istance, « Enseignants : la nouvelle donne », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 160, octobre-novembre 1989
- **Les technologies de l'information et l'éducation. Choisir les bons logiciels**, 1989
- Pierre Duguet, « Logiciels éducatifs : comment choisir ? », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 157, avril-mai 1989
- **Technologies de l'information et apprentissage de base. Lecture, écriture, sciences et mathématiques**, 1987
- **Les nouvelles technologies de l'information. Un défi pour l'éducation**, 1986.

2. Voir Stuart Maclure, « Enseigner à penser », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 166, octobre-novembre 1990.

3. « Microcomputers and Secondary Teaching : Implications for Teacher Education », Scottish Education Department/Les éditions de l'OCDE (disponible en anglais seulement), juin 1988.

4. « Power On ! : New Tools for Teaching and Learning », OTA, US Government Printing Office, Washington DC, septembre 1988.

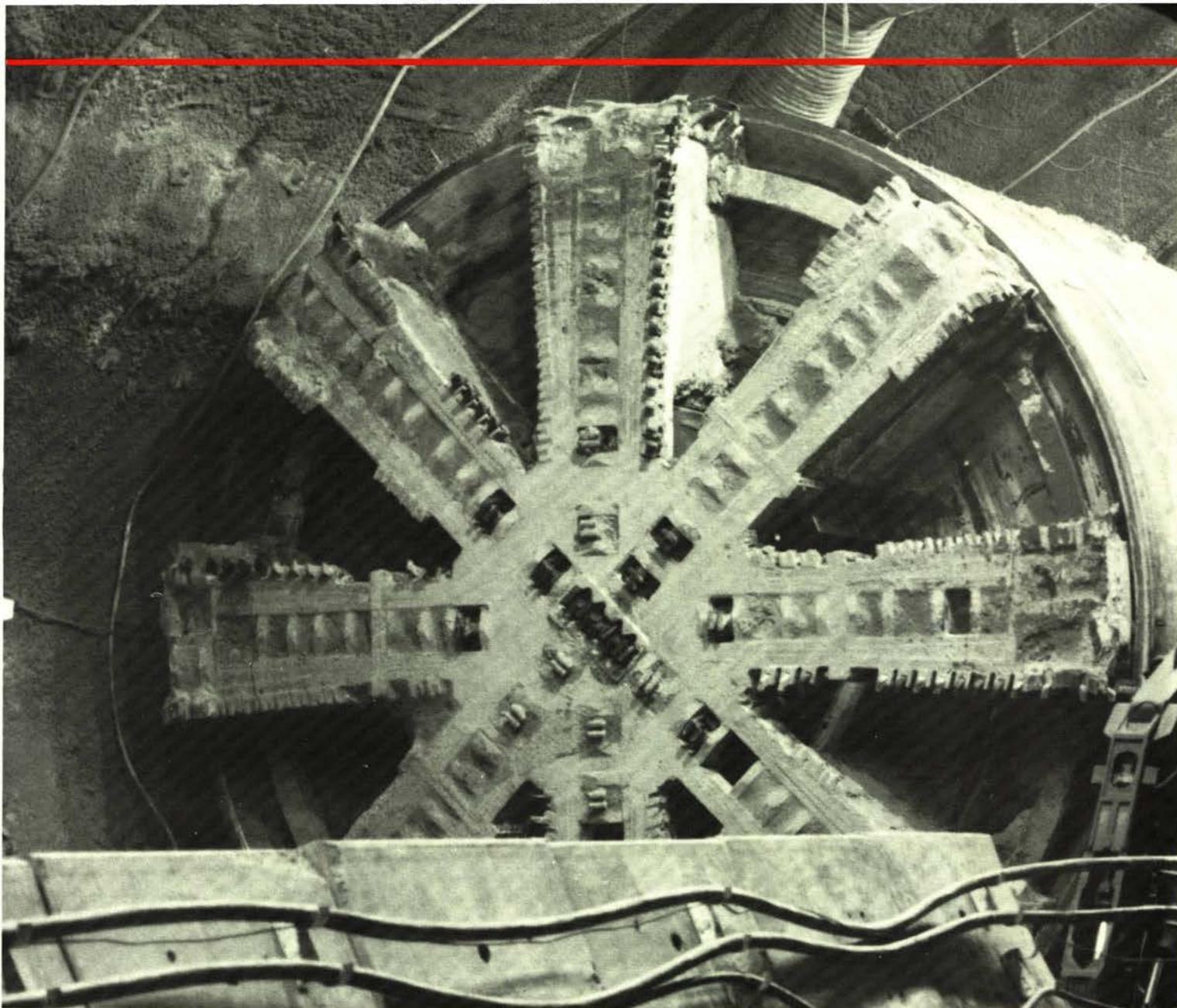
5. MINERVA : « expériences et perspectives », document de travail préparé par les autorités portugaises pour la conférence de Vilamoura, mai 1991.

6. « Les technologies de l'information dans les écoles - formation des enseignants, recherche et rôle des universités », rapport de la conférence de Vilamoura, à paraître 1992.

7. **La formation des enseignants**, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1992.

8. « Making Sense of the Future », Educational Technology Centre, Harvard Graduate School of Education, Cambridge, Massachusetts, Etats-Unis, janvier 1988.

9. « L'éducation et les nouvelles technologies de l'information. Formation des enseignants et recherche : une enquête sur des projets de coopération entre universités et écoles », disponible gratuitement auprès du CERI.



Les mesures prises pour protéger l'industrie nationale de toutes les formes (loyales et déloyales) de concurrence étrangère sont le reflet des stratégies adoptées par les sociétés multinationales et de l'importance grandissante de la technologie dans la compétitivité industrielle. Pour rester concurrentielles sur le marché global, les entreprises doivent faire appel à la technologie moderne et disposer de vastes réseaux de fournisseurs. Il s'agit de pouvoir offrir des produits plus sophistiqués, conçus en fonction des besoins des consommateurs, tout en témoignant d'un maximum de souplesse et en réduisant au minimum les coûts. Les entreprises ne peuvent plus se borner à choisir entre exporter leurs produits et se doter d'unités de production à l'étranger. De nouveaux liens d'interdépendance industrielle se sont tissés, qui se traduisent aujourd'hui à l'échelle mondiale par la création d'entreprises communes, la conclusion d'accords de sous-traitance, la concession de licences et la signature d'accords interentreprises.

Cette stratégie a fait passablement évoluer la notion traditionnelle d'avantage comparatif national. En cherchant à développer leurs propres avantages en matière de production, de commercialisation et de recherche, les entreprises ont ramené l'avantage comparatif d'un pays donné à sa contribution à leurs propres stratégies globales. L'internationalisation des activités industrielles a ainsi transformé les relations économiques internationales et créé des tensions dans le domaine des échanges et des investissements étrangers. De profonds déséquilibres commerciaux se sont creusés à l'intérieur de la zone OCDE, et les nouvelles économies industrielles (NEI), désormais concurrents sérieux sur les marchés de beaucoup de produits manufacturés, assurent plus de 10 % des exportations mondiales.

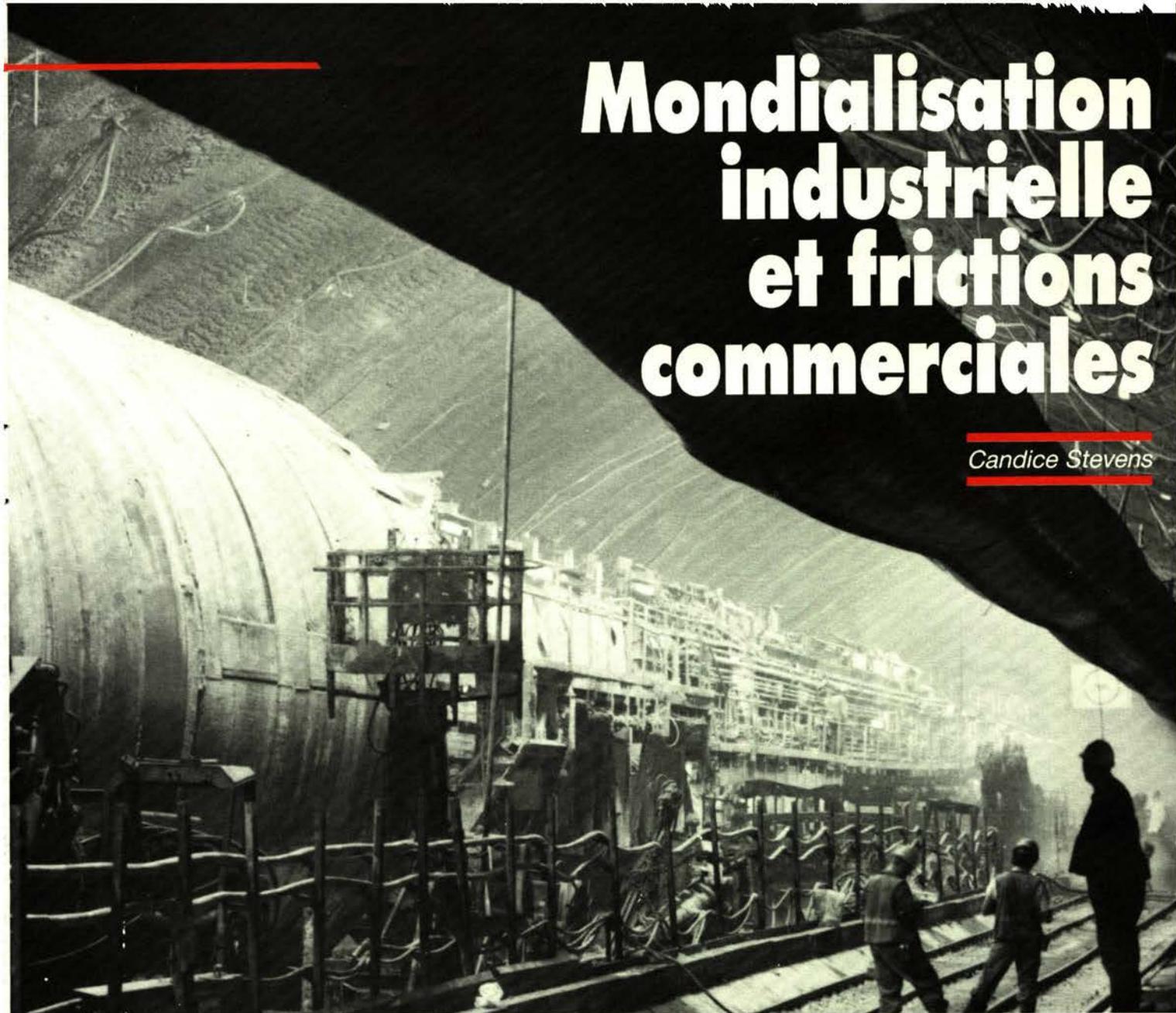
La valeur totale des échanges mondiaux de marchandises et de services avoisine aujourd'hui les 4 000 milliards de dollars par an. L'implantation d'unités de production à l'étranger est un moyen couramment utilisé par les grandes sociétés

Les politiques industrielle et commerciale conçues pour promouvoir la compétitivité ou faciliter l'ajustement structurel dans les secteurs liés à l'exportation peuvent fausser la concurrence internationale et faire obstacle aux échanges. L'internationalisation croissante des activités industrielles oblige les pays de l'OCDE à évaluer non

quand la proximité du marché est un avantage (produits chimiques et produits alimentaires, par exemple). Cette stratégie tend à se développer dans d'autres secteurs (comme l'automobile) pour différentes raisons économiques et commerciales, dont le souci de soutenir les straté-

Mondialisation industrielle et frictions commerciales

Candice Stevens



seulement les effets indirects de leurs politiques, mais également leurs conséquences directes plus évidentes. Une approche multilatérale de la question améliorerait la transparence du marché international et permettrait d'éviter qu'une concurrence entre gouvernements ne remplace la concurrence entre entreprises¹.

gies d'exportation de l'entreprise et de tourner les obstacles aux échanges n'est pas le moindre.

Le monde a connu depuis la seconde guerre deux grandes vagues d'investissements. La première a eu lieu dans les années 50 et 60, lorsque de grandes

sociétés américaines désireuses de développer leurs activités à l'étranger se sont dotées d'unités de production hors des Etats-Unis, principalement en Europe. Dans les années 80, ce sont les entreprises japonaises et européennes à vocation internationale qui ont investi dans d'autres pays, surtout aux Etats-Unis. De 1982 à 1989, ce pays a d'ailleurs attiré à lui seul un volume d'investissements étrangers plus important que l'ensemble des autres pays de l'OCDE. Le Japon est aujourd'hui le premier investisseur international. Les entreprises japonaises investissent à l'étranger (dans les secteurs de l'automobile, des produits chimiques et des matériels électriques) à peu près deux fois plus que les firmes américaines et trois fois plus que les firmes allemandes.

Ce mouvement pourrait connaître un fléchissement sous l'effet d'un phénomène de plus en plus répandu – la sous-traitance. Elle a été favorisée par un progrès technologique qui permet de déléguer certaines activités de production à des entreprises étrangères présentant des

avantages particuliers sur le plan des coûts, des capacités techniques ou de l'implantation. A l'échelle internationale, des accords de sous-traitance complexes, centrés autour d'un maître d'œuvre, sont conclus dans des branches très diverses, y compris dans la construction.

La concession de licences est une autre manifestation importante de l'internationalisation dans des industries scientifiquement ou technologiquement de pointe où les nouveaux produits et procédés sont protégés par des brevets et des copyrights (industrie pharmaceutique ou informatique, notamment). Pour mieux rentabiliser leurs investissements en recherche-développement (R-D), tout en accédant aux réseaux de distribution des pays étrangers, les entreprises peuvent vendre

1. La mondialisation des activités industrielles, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1991.

Candice Stevens, économiste à la direction de l'environnement de l'OCDE, analysait antérieurement les questions industrielles et commerciales à la direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'Organisation.



Construction internationale, pièces automobiles...



semi-conducteurs, produits chimiques...

Siemens Press Photo

l'accès à leur technologie contre paiement d'un droit ou d'une redevance.

Quant aux fusions et aux acquisitions, de plus en plus prisées, elles permettent de réaliser des économies d'échelle dans la recherche, la production et la commercialisation, en même temps qu'elles assurent une présence sur un marché clef. Il s'agit là d'une stratégie qui touche des secteurs aussi différents que l'informatique, les télécommunications, l'électronique grand public, la transformation et la distribution des produits alimentaires, l'assurance, la banque et la finance. Si les acquisitions internationales étaient au départ un phénomène essentiellement transatlantique – entre firmes américaines et européennes –, les entreprises japonaises ont, pour la première fois en 1989, pris le pas sur les sociétés britanniques en matière de rachat d'entreprises américaines. Cette même année, la présence des entreprises américaines en Europe s'est elle aussi fortement accrue : plus de 30 % de l'ensemble des acquisitions opérées en Europe occidentale.

Il est à prévoir que les sociétés multinationales désireuses de pénétrer les marchés étrangers auront, dans les années 90, de plus en plus recours à la création d'entreprises communes, méthode qui permet d'accéder à un marché plus rapidement que les exportations, et moins coûteuse qu'un investissement à l'étranger. Cette forme de coopération internationale comporte cependant quelques écueils, encore qu'il soit possible de les éviter en laissant à une seule entreprise le contrôle de la gestion. Les accords inter-entreprises constituent une forme de coopération internationale plus souple et plus libre, y compris entre sociétés concurrentes, puisqu'ils peuvent être conçus pour répondre aux besoins de tous les partenaires. Ce type d'alliance, qui est en passe de devenir dans un avenir proche le pivot des stratégies internationales, est fréquent dans l'électronique et l'automobile. Il est souvent utilisé pour répartir les coûts croissants de R-D.

Les entorses à la concurrence internationale

Pour protéger et promouvoir leurs industries nationales, les gouvernements ont recours à différentes mesures qui peuvent fausser la concurrence internationale et modifier les flux internationaux de biens et de services. L'intérêt porté aux sec-

teurs de pointe et autres secteurs stratégiques, pour quelque raison que ce soit – restructuration économique, création d'emplois ou considérations de balance des paiements –, se traduit fréquemment par l'octroi d'aides et de crédits de R-D. Ce soutien procure aux producteurs nationaux des avantages compétitifs sur le marché international, qui peuvent être à l'origine de tensions entre partenaires commerciaux². Les échanges de services se développent rapidement malgré différents obstacles non tarifaires, comme les normes techniques discriminatoires ou les pratiques de passation des marchés publics qui privilégient les fournisseurs nationaux. Bien que l'OCDE ait mis au point des codes de conduite dans ce domaine, et que ces codes soient aujourd'hui renforcés et élargis, il n'existe encore au niveau du GATT aucun système multilatéral de règles et de disciplines applicable aux échanges de services.

Les politiques gouvernementales régissant les investissements étrangers font de même appel à différentes mesures recouvertes par le sigle TRIM (*trade-related investment measures*, mesures concernant les investissements liés au commerce)³. En demandant aux investisseurs de transférer les technologies, d'entreprendre sur place des activités de R-D, d'utiliser des moyens de production locaux ou d'exporter une certaine proportion de la production, les gouvernements ne cherchent pas à les décourager – on admet généralement que les investissements étrangers sont préférables à des importations –, mais s'efforcent de faire en sorte qu'ils avantagent autant que possible l'économie locale.

S'agissant de la protection des droits de propriété intellectuelle, les gouvernements pèchent surtout par omission en ne prenant pas toujours de mesures législatives (ou en n'appliquant pas celles qui existent) pour protéger les brevets, les marques et les licences de sociétés étrangères. Les régimes et procédures juridiques que l'on désigne par le sigle TRIP (*trade-related intellectual property rights measures*, mesures touchant les droits de propriété intellectuelle liés aux échanges) ont des effets sur ces biens intangibles qui se répercutent sur les courants d'échanges. Elles affectent particulièrement les secteurs où les industriels comptent sur leurs brevets pour tirer des revenus de la concession de licences (industrie pharmaceutique, agrochimie, semi-conducteurs) ou les secteurs dont la

technologie ou les marques sont faciles à contrefaire ou à copier (logiciels, habillement, disques et cassettes)⁴.

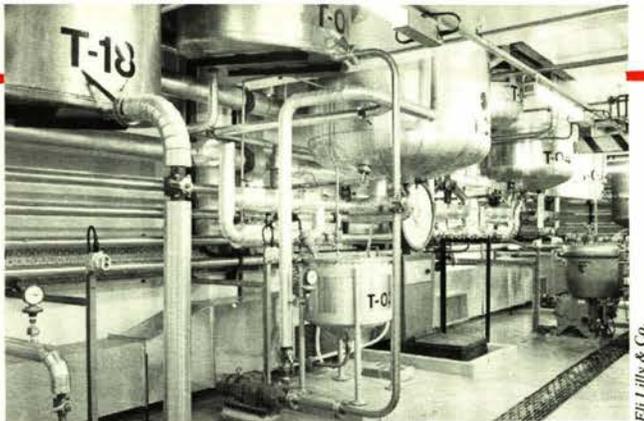
Le financement des exportations est une autre forme largement répandue d'aide publique à l'industrie qui fausse la concurrence et les échanges internationaux en dépit des codes édictés par l'OCDE et le GATT. La plupart des gouvernements accordent aux entreprises des crédits et des garanties à l'exportation qui permettent aux acheteurs étrangers d'acquiescer certains biens et services en différant le paiement ou en obtenant des prêts garantis. Ces incitations sont souvent déterminantes pour la passation de marchés avec les pays en développement. Les entreprises de construction internationale sont particulièrement tributaires de l'aide financière de leur gouvernement pour l'obtention de marchés dans ces pays. Plus généralement, l'aide aux pays du tiers monde est dans une très large mesure liée à l'achat de biens et services dans les pays donateurs.

Les arrangements commerciaux bilatéraux, tels que les limitations volontaires des exportations (*voluntary export restraints*, VER) et les accords de commercialisation ordonnée (*orderly marketing agreements*, OMA), qui limitent le volume des échanges de produits spécifiques par le biais de pressions politiques et/ou économiques, constituent un mécanisme ponctuel que les gouvernements apprécient particulièrement pour limiter le poids des importations. On parle à leur propos de « mesures de la zone grise » parce que leur rôle est fort imprécis au regard du GATT⁵. Les secteurs les plus concernés sont : les semi-conducteurs, l'automobile, l'électronique grand public, la sidérurgie, les textiles. D'après les services du GATT, la valeur totale des échanges concernés par ces mesures s'est accrue de plus de 60 % pendant les années 80, soit plus de la moitié de l'augmentation de toutes les formes d'intervention de l'Etat dans le domaine des échanges. On compte aujourd'hui quelque 250 accords de limitation volontaire qui touchent pour l'essentiel les exportations du Japon et des NEI d'Asie.

Quatre secteurs sous influence

L'OCDE a étudié quatre grands secteurs dans lesquels différentes formes d'intervention affectent les courants d'échanges et la compétitivité internatio-

quatre secteurs
où les politiques
industrielles
peuvent fausser
les échanges.



Eli Lilly & Co.

nale : les semi-conducteurs, les produits chimiques, les pièces automobiles et la construction internationale. Objectif : apprécier l'ampleur et l'incidence de distorsions commerciales résultant des politiques industrielles menées par les pouvoirs publics.

Semi-conducteurs

L'intensité de la concurrence dans ce secteur a contraint les producteurs à exploiter toutes les ressources de la technologie pour réduire les coûts de production ; certaines compagnies ont réussi à accroître leurs parts de marché et à trouver de nouveaux débouchés en combinant de faibles coûts de production à une politique de prix agressive. Cette stratégie a dans certains cas été qualifiée de dumping, ce qui a conduit à s'interroger sur la définition de ce terme dans le commerce international. En effet, la « valeur équitable » est en partie fonction de la relation entre les prix et les coûts.

Lors des enquêtes menées à la suite des accusations de dumping portées contre des producteurs japonais, les Etats-Unis et l'Europe ont fait appel à des valeurs estimatives pour déterminer les prix du marché « équitables » pour les importations de semi-conducteurs. Les Etats-Unis sont arrivés à la conclusion que les sociétés japonaises avaient vendu plusieurs produits sur le marché américain à des prix inférieurs à la valeur estimative, causant ainsi un préjudice matériel à l'industrie américaine des semi-conducteurs. Les autorités japonaises ont répliqué en faisant valoir que ces estimations pouvaient surévaluer les coûts en négligeant le fait que les fabricants japonais occupent une position plus avancée sur les courbes d'apprentissage fondé sur la technologie et que leurs stratégies de fixation des prix s'inscrivent dans une perspective de long terme.

Certains pays qui considèrent qu'une industrie locale des semi-conducteurs est essentielle à la croissance économique et à la sécurité nationale, et qui jugent que

les fournisseurs étrangers se sont appropriés une part intolérable de leur marché intérieur, ont réagi en négociant des accords bilatéraux. L'accord commercial sur les semi-conducteurs conclu en 1986 entre les Etats-Unis et le Japon avait pour but d'élargir l'accès du marché japonais aux fournisseurs étrangers. Plus récemment, le Japon et la CE se sont mis d'accord sur les prix minimums des semi-conducteurs japonais vendus sur le marché européen.

Produits chimiques

L'industrie chimique souffre plus que toute autre de contrefaçons de brevets. Les produits les plus menacés sont les produits pharmaceutiques, les produits chimiques pour la protection des végétaux et les engrais. La perte économique annuelle des producteurs de la zone OCDE serait de l'ordre de 7 à 8 milliards de dollars, tandis que les coûts économiques de la violation des droits de propriété intellectuelle sont estimés, pour l'ensemble des industries de l'OCDE, à 70 milliards de dollars par an, soit 3 % de la valeur des échanges mondiaux de marchandises. Les coûts des contrefaçons de brevets sont particulièrement lourds pour les entreprises de produits pharmaceutiques, puisqu'ils sont estimés à 5 % de la valeur annuelle de leurs recettes mondiales.

Outre la contraction des marges bénéficiaires qu'elles entraînent, les contrefaçons réduisent la rentabilité des dépenses de R-D. Dans le secteur pharmaceutique, le système des brevets est particulièrement important pour éviter les contrefaçons : on a calculé que les brevets alourdissent les coûts de contrefaçon d'environ 30 % dans le cas des produits pharmaceutiques contre 10 % pour les produits chimiques dans leur ensemble et 7 % pour les produits électroniques et les machines.

Pièces automobiles

L'internationalisation du marché automobile et la tendance des constructeurs à s'approvisionner de plus en plus en fonction de critères portant sur la technologie, la qualité et les coûts, ont poussé l'industrie des pièces automobiles à devenir elle aussi plus internationale et compétitive. Les constructeurs des Etats-Unis et d'Europe abandonnent progressivement l'intégration verticale, imitant en cela les Japonais qui achètent à l'étranger 80 % des pièces qu'ils utilisent.

RENFORCEMENT DU RÔLE DU GATT

La signature de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en 1947 a largement contribué à faire reculer le protectionnisme primaire qui régnait avant la seconde guerre mondiale. A l'époque, la plupart des pays de l'OCDE avaient des tarifs douaniers élevés et complexes destinés à limiter les importations de produits manufacturés. Les cycles successifs de négociations menées dans le cadre du GATT ont permis de réduire fortement les droits de douane de telle sorte qu'au début des années 70, ceux-ci n'étaient plus considérés comme un obstacle majeur aux échanges.

Cependant, d'autres pratiques avaient entre-temps vu le jour et contribuaient à fausser les échanges : les gouvernements faisaient appel à des réglementations, normes techniques, pratiques en matière de passation des marchés et autres mécanismes pour exercer une discrimination à l'encontre des fournisseurs étrangers. Ces obstacles non tarifaires aux échanges ont été, de 1973 à 1979, la principale cible des négociations de Tokyo du GATT au cours desquelles on a cherché à limiter leurs effets sur les échanges en définissant des codes de conduite et des règles et procédures communes.

Depuis lors, d'autres obstacles aux échanges internationaux sont apparus. Ils débordaient le cadre du GATT, cet organisme s'occupant traditionnellement du seul commerce de produits manufacturés. Des questions telles que les échanges de services, dans lesquels les gouvernements continuent encore d'intervenir de manière discriminatoire, les conditions régissant les investissements étrangers et la protection des droits de propriété intellectuelle, ont été inscrites à l'ordre du jour des négociations d'Uruguay. Les dispositions actuelles du GATT sur les subventions, les droits compensateurs et le dumping doivent également être réexaminées à la lumière de l'évolution récente du marché international. Le GATT se propose encore d'étudier d'autres restrictions aux échanges, telles que les mesures dites de la zone grise, c'est-à-dire les arrangements bilatéraux par lesquels un pays accepte de limiter le volume de ses exportations ou de ses importations de produits déterminés.

Certains pays accordent une aide très importante à l'industrie locale de pièces et composants automobiles en exigeant que les voitures fabriquées sur leur sol par des sociétés étrangères comportent un pourcentage minimum de contenu local. Quelques pays en développement appli-

2. Barrie Stevens, « Les industries stratégiques dans les années 90 », l'Observateur de l'OCDE, n° 172, octobre-novembre 1991.

3. Anthony Kleitz, « Entraves à l'investissement et distorsions commerciales », l'Observateur de l'OCDE, n° 162, février-mars 1990.

4. Jacques de Miramon, « Tous les pays ont intérêt à protéger la propriété intellectuelle », l'Observateur de l'OCDE, n° 163, avril-mai 1990.

5. Gerhard Abel et Anthony Kleitz, « Améliorer les politiques des échanges », l'Observateur de l'OCDE, n° 172, octobre-novembre 1991.

quent de telles mesures depuis des décennies : le Brésil depuis 1956, le Mexique depuis 1962 et la Corée depuis 1966.

La plupart des pays de l'OCDE n'imposent pas de conditions de ce type mais négocient parfois avec les entreprises étrangères qui assemblent des véhicules sur leur territoire pour qu'elles s'engagent à respecter un certain niveau de contenu local en échange d'une aide financière des pouvoirs publics ou d'autres avantages. Les constructeurs japonais qui ont installé des usines d'assemblage en Europe, par exemple, sont contraints de respecter un certain taux d'intégration locale s'ils veulent que leurs automobiles soient considérées non pas comme des importations mais comme des produits d'origine européenne. Certains voient dans ces règles des mesures déloyales de limitation des échanges dont l'utilisation devrait être réglementée dans le cadre du GATT ; d'autres estiment qu'elles permettent de tirer le maximum d'effets positifs des investissements étrangers.

L'analyse de l'OCDE donne à penser que les constructeurs japonais devraient s'efforcer de mieux intégrer les équipementiers étrangers dans leurs réseaux d'approvisionnement tant au Japon qu'à l'étranger. Elle invite également les pays de l'OCDE à éviter de recourir de manière excessive à des incitations et contre-incitations aux investissements étrangers.

Construction internationale

De même que les autres activités de services, la construction se heurte à des obstacles non tarifaires dans les pays de l'OCDE comme ailleurs. Cette industrie est généralement considérée comme une industrie locale utilisant de la main-d'œuvre locale, et les promoteurs ont donc automatiquement tendance à faire appel à des sociétés locales au lieu de se tourner vers l'étranger.

Les entreprises étrangères se heurtent souvent à des obstacles administratifs qui entraînent des retards dans l'obtention des permis de travail et des autorisations, ainsi qu'à des restrictions concernant le nombre d'entrées de travailleurs étrangers. Elles doivent donc être physiquement présentes dans le pays pour pouvoir effectivement concurrencer les entreprises locales de travaux publics. Comme, par ailleurs, les services fournis par les entreprises de construction et d'études-ingénierie impliquent généralement l'achat de matériaux et d'équipements, les entre-

prises tendent tout naturellement à recommander des fournisseurs de leur pays d'origine, renforçant ainsi l'effet de la préférence accordée aux entreprises locales.

Les codes de conduite de l'OCDE et les dispositions du GATT visent à harmoniser les procédures et accroître la transparence des échanges de services ; ils devraient contribuer à introduire plus d'équité dans les conditions de la concurrence internationale.

Les aides financières que les pays d'origine des entreprises de construction internationales sont disposés à accorder au pays client sont un autre facteur qui fausse les échanges dans ce secteur. Qu'il revête la forme de crédits à l'exportation, de prêts assortis de conditions libérales ou d'aide liée, le financement offert, plus encore que le prix demandé, peut être déterminant dans le choix du maître d'œuvre. Les pays de l'OCDE renforcent actuellement les recommandations concernant les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, afin de réduire, sinon d'éliminer, la composante subvention de ce type de financement.

□ □

Les problèmes posés par ces pratiques gouvernementales qui entravent les échanges et faussent la concurrence supposent essentiellement que l'on harmonise les politiques commerciales et industrielles en tenant compte de l'internationalisation des activités industrielles et de la concurrence globale entre entreprises. Car les politiques industrielles peuvent constituer des obstacles non tarifaires aux échanges de produits, mais aussi aux flux de technologie, de capitaux et de services. Les politiques commerciales, en retour, peuvent affecter le développement industriel ; on peut ainsi avoir recours à des mesures aux frontières pour donner un coup de fouet aux industries naissantes et préserver la capacité de production de secteurs sur le déclin.

Compte tenu des liens de plus en plus étroits entre politique industrielle et politique commerciale, les pays de l'OCDE doivent procéder à une évaluation plus systématique de leurs décisions pour veiller à ce que les mesures prises aient les effets souhaités sans répercussion préjudiciable. En règle générale, les mesures qui relèvent de la politique commerciale sont des mesures à court terme,

destinées à remédier à des situations inéquitables ou à permettre à tel ou tel secteur de s'adapter à la concurrence internationale, tandis que les politiques industrielles ont des effets à plus long terme sur le développement industriel et l'ajustement structurel.

Il sera peut-être nécessaire de concevoir les politiques industrielles dans une optique multilatérale pour atténuer les frictions à l'intérieur du système international et assurer l'expansion future du secteur dans son ensemble. Les efforts faits par les gouvernements pour doter les industries locales d'avantages compétitifs ont souvent abouti à des politiques industrielles contradictoires qui ne peuvent plus avoir leur place dans un système de plus en plus global. De nouvelles règles multilatérales pourront devenir nécessaires pour assurer qu'à la concurrence entre entreprises ne se substitue pas une concurrence entre gouvernements. ■



Bibliographie OCDE

- **La mondialisation des activités industrielles**, 1991
- **Les industries stratégiques : questions pour les années 90**, 1991
- Barrie Stevens, « Les industries stratégiques dans les années 90 », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 172, octobre-novembre 1991
- Jacques de Miramon, « Tous les pays ont intérêt à protéger la propriété intellectuelle », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 163, avril-mai 1990
- Anthony Kleitz, « Entraves à l'investissement et distorsions commerciales », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 162, février-mars 1990
- **Stimulants et obstacles à l'investissement : effets sur l'investissement direct international**, 1989
- **Libération des mouvements de capitaux et des services financiers dans la zone OCDE**, 1989
- Robert Ley, « Mouvements de capitaux : nouvelle libération », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 159, août-septembre 1989
- Charles Oman, François Chesnais, Joseph Peizman et Ruth Rama, **Les nouvelles formes d'investissement dans les industries des pays en développement**, 1989
- Charles Oman, « Investir dans le développement », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 157, avril-mai 1989.



Le prix des ondes

Tim Kelly

Le spectre des fréquences électromagnétiques est de plus en plus convoité. Mais si la ressource est abondante, elle n'est pas illimitée. On réfléchit aujourd'hui aux moyens de répartir plus équitablement cette manne potentielle entre les différents candidats à son utilisation. Comment procéder ? Est-il possible de fixer un prix à l'utilisation des ondes ? Et quel prix ?

La guerre du Golfe a permis de mesurer les progrès et l'importance des liaisons mobiles par radio, hyperfréquences et satellite. En un minimum de temps, tout un système performant de communications a pu être établi. L'intérêt des ondes est tout aussi évident lorsqu'il s'agit d'utilisations commerciales – pour les entreprises comme pour les particuliers. Et le nombre de candidats réclamant un accès au spectre croît toujours plus. Le Comité international d'enregistrement des fréquences (IFRB) – dont le siège est à Genève – a reçu ces dix dernières années plus de demandes que sur l'ensemble des 80 années précédentes. Mieux, au cours de la seule année 1989, les candidatures ont été plus nombreuses que sur la totalité des dix années antérieures. Résultat : le spectre des fréquences disponibles est proche de l'embouteillage – il arrive à saturation.

L'attribution des droits d'exploitation du spectre relève généralement du gouvernement de chaque pays. Dans la mesure où les fréquences radio sont en priorité utilisées par les services de défense et les services d'urgence civils, tous les pays de l'OCDE se sont dotés de règles... Mais la plupart des textes en vigueur datent d'une

époque où le spectre passait pour une ressource quasi inépuisable. En conséquence, les droits d'exploitation sont, en règle générale, attribués *ad vitam aeternam* sans que l'Etat ait véritablement les moyens de récupérer les portions qui ne sont plus utilisées. Or, aujourd'hui, les

Tim Kelly analyse les politiques menées en matière de télécommunications auprès de la division de l'information, de l'informatique et des communications, direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.

gouvernements sont de plus en plus souvent sollicités pour arbitrer les conflits entre les différents groupes d'intérêt, non seulement en minimisant les interférences radio entre usagers, mais aussi en attribuant des licences aux nouveaux demandeurs. Dès lors, la pression se fait de plus en plus forte pour que l'on trouve un moyen plus équitable d'attribution des droits d'exploitation du spectre en veillant simultanément à ce que ses utilisations continuent de servir l'intérêt général, quelle que soit la définition qu'on donne à celui-ci.

Le problème posé par la pénurie de fréquences ressemble à celui de la poule et de l'œuf. Dans la majorité des cas, les licences d'exploitation ne sont accordées que si l'existence d'un marché est démontrée. Or, les produits novateurs, type réseaux locaux sans fil ou dispositifs de radiolocalisation des véhicules, ne peuvent faire la preuve de leur opportunité commerciale s'ils n'ont été préalablement testés. Tant que l'accès au spectre leur est interdit, ce n'est pas possible. C'est pourquoi, pour stimuler l'innovation, encourager la recherche d'une meilleure efficacité et pénaliser l'immobilisation stérile de fréquences tant par les pouvoirs

Obstacle principal
à l'extension des mobiles :
l'indisponibilité
des fréquences.

publics que par les utilisateurs professionnels, il faudra peut-être envisager une réforme du système actuel.

Les principales utilisations commerciales du spectre se situent dans la portion comprise entre 30 KHz et 3 GHz. Au-delà, c'est essentiellement le domaine des applications par satellite et les dispositifs à infrarouge, comme les télécommandes de téléviseurs. En dessous de 1 GHz, la principale utilisation est celle de la radiodiffusion hertzienne, qui occupe un peu moins de la moitié du spectre disponible dans la plupart des pays de l'OCDE. Les pouvoirs publics, principalement les forces armées, s'en réservent un autre tiers et la partie restante sert à toute une gamme de services comme les radiocommunications cellulaires mobiles (dans les bandes des 450 et 900 MHz) et la communication avec les mobiles (encadré). Au-delà de 1 GHz, le spectre est principalement exploité pour des liaisons hyperfréquences fixes de télécommunications et pour la navigation (par exemple radar et contrôle de la circulation aérienne). Les progrès technologiques permettent désormais d'utiliser la partie du spectre située au-delà de 1 GHz. Ainsi, au Royaume-Uni, le réseau de communications personnelles (PCN) se sert de la bande comprise entre 1,7 et 2,3 GHz. Mais chaque médaille a son revers : plus les fréquences sont élevées, plus leur utilisation coûte cher.

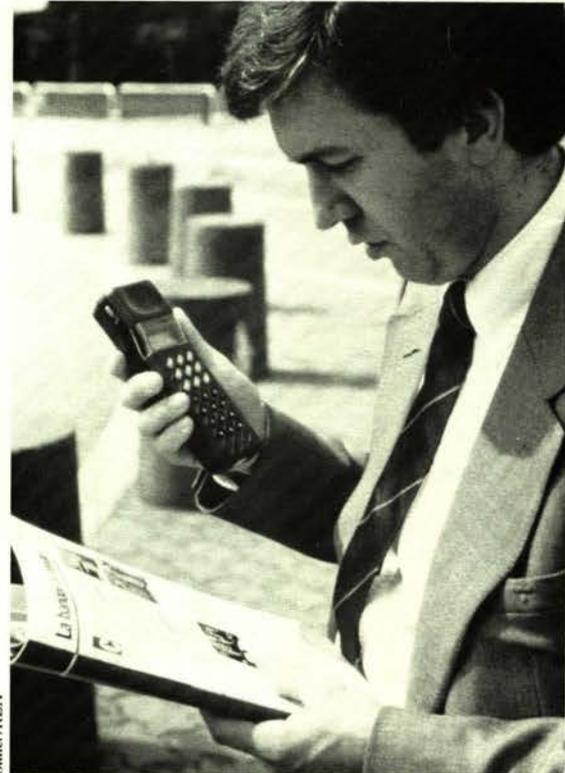
La course aux fréquences est un bon exemple de la convergence des télécommunications et de la radiodiffusion. Pour réaliser leurs ambitions, tous deux sont tributaires des disponibilités du spectre. Le secteur des télécommunications développe toute une série de technologies nouvelles destinées à offrir à des mobiles un accès par radio au réseau téléphonique public commuté; le secteur de la radiodiffusion se prépare, lui, à une nouvelle grande vague d'investissements pour la transmission de signaux de télévision à haute définition (TVHD).

La révolution des mobiles

Au début des années 80, les communications mobiles privées n'existaient pratiquement pas en dehors de groupes d'abonnés spécialisés tels que les sociétés de taxi ou les transporteurs routiers. Dix ans plus tard, on estime à plus de 10 millions les abonnés à des services de radiotéléphonie cellulaire dans les pays

de l'OCDE. Quant aux utilisateurs d'autres technologies – radio mobile, pointel, téléphone sans cordon, radio-recherche de personnes – ils deviennent de plus en plus nombreux. Dans la décennie à venir, l'évolution s'accélénera sans doute sous l'effet de l'introduction des technologies numériques, l'harmonisation des normes et la baisse des prix des équipements et des services. On peut très bien imaginer que les communications mobiles seront à l'industrie des télécommunications des années 90 ce que l'ordinateur personnel a été à l'industrie de l'informatique dans les années 80 : une révolution dans la commercialisation et l'utilisation des produits et des services.

La radio cellulaire s'est développée de façon inégale dans la zone OCDE. Dans certains pays on dénombre plus de 50 téléphones mobiles pour 1 000 habitants, dans d'autres un tel service n'a même pas encore été ouvert. La radio cellulaire est



LES ONDES : QUELQUES POINTS DE VOCABULAIRE

A l'instar d'autres domaines de recherche, l'étude des ondes ou, pour être plus précis, du spectre des fréquences électromagnétiques, a sa propre terminologie. Percer ce « jargon » est d'autant plus difficile que le progrès technologique est rapide et que des technologies différentes sont en usage en Amérique du Nord, au Japon et en Europe.

L'unité standard de mesure de la fréquence est le hertz (Hz), ou cycles par seconde. Dans cet article, les unités utilisées sont le kilohertz (milliers de cycles par seconde), le mégahertz (millions) et le gigahertz (milliards). A chaque usage correspond une bande particulière de fréquence, dont l'exploitation peut être attribuée à une administration ou à une entreprise.

Dans le domaine des communications avec les mobiles, un certain nombre de technologies apparaissent. Parmi les plus anciennes, on peut citer la CB et le radiotéléphone public, très employés par les transporteurs routiers et les sociétés de taxi. La technologie la plus largement utilisée est celle de la radiotéléphonie cellulaire analogique, qui nécessite des moyens informatiques complexes pour la commutation des appels des usagers entre les cellules définies autour des émetteurs-récepteurs. Le rayon de ces cellules peut varier entre 500 mètres et 30 kilomètres, selon le nombre d'usagers.

La radiotéléphonie cellulaire est apparue pour la première fois en Scandinavie où le système NMT (*Nordic Mobile Telephone*) est en service depuis le début des années 80. Une technologie différente, le système

AMPS (*Advanced Mobile Phone System*) a été lancée en Amérique du Nord à partir de 1983; une variante légèrement modifiée, le système TACS (*Total Access Communications System*) est en service au Royaume-Uni depuis 1985. D'autres pays ont élaboré leurs propres technologies, mais la tendance est à la normalisation. Le prochain grand pas en avant sera le passage au numérique. Les principaux concurrents sont le système DAMPS (*Digital Advanced Mobile Phone System*), proposé en Amérique du Nord, et la norme GSM (*groupe systèmes mobiles*) qui est proposée en Europe et reprend le nom du groupe qui l'a défini.

Outre la radiotéléphonie cellulaire, il existe un certain nombre d'autres systèmes pour les communications mobiles, notamment les réseaux de communications personnelles (PCN) qui emploient une technologie basée sur des micro-cellules et les systèmes de téléphone sans cordon de deuxième ou troisième génération (CT2/CT3), également connus sous le nom de Pointel.

Les normes en usage dans le système actuel de télévision – NTSC (en Amérique du Nord et au Japon), PAL et Secam (en Europe) – sont incompatibles. La prochaine génération de télévision à haute définition connaîtra le même sort. Aujourd'hui, les principaux systèmes en concurrence sont le Hi-Vision au Japon, le HD-Mac, la norme intermédiaire D2-Mac en Europe et une norme américaine encore à définir mais qui sera sans doute basée sur une technologie numérique.

en général plus développée dans les pays où ce service existe depuis longtemps – c'est le cas de la Scandinavie – ou lorsque le marché est ouvert à la concurrence, comme l'Amérique du Nord, le Japon et le Royaume-Uni. Le taux d'équipement en téléphones mobiles est plus faible dans les pays où le système choisi n'est pas standard – l'Allemagne, la France, l'Italie.

En dépit du prix élevé des appareils et des appels (ils sont en moyenne quatre fois plus coûteux que sur le réseau fixe), la croissance a été forte au cours de la décennie écoulée. Quand les tarifs auront diminué et que la technologie sera parvenue à maturité, les communications mobiles pourront rivaliser avec les services fixes, voire les remplacer. L'industrie des communications mobiles cherche aujourd'hui à mettre au point un petit combiné qui tienne dans la poche et fonctionne avec un numéro transférable unique attribué à la personne, et non plus à l'appareil. Si une telle innovation voyait le jour d'ici au tournant du siècle, le marché des communications mobiles se mettrait à décoller.

Pour l'heure, l'obstacle principal reste l'indisponibilité des fréquences. Les bandes allouées à la radio cellulaire analogique commencent déjà à être saturées, avec pour conséquence une dégradation de la qualité du service et des communications. Certes, on peut encore grignoter des marges ici ou là, notamment le passage aux technologies numériques, plus efficaces, ou l'utilisation de fréquences plus élevées. On peut même, semble-t-il, envisager aujourd'hui d'assurer ces services par satellite : la société américaine Motorola propose un projet futuriste, ayant pour nom de code « Iridium », qui reposerait sur le positionnement autour du globe de 77 satellites en orbite basse. Néanmoins, toutes ces solutions de rechange renchérisent le coût de base du service. Et les entreprises de télécommunications lorgnent avec envie sur les vastes pans de spectre qu'utilisent les radiodiffuseurs.

Faible coût et haute définition

Les sociétés de radiodiffusion constituent un groupe d'intérêt extrêmement puissant. Le plus puissant peut-être dans les pays de l'OCDE. Elles ont traditionnellement bénéficié d'un accès privilégié aux



British Telecom

La communication mobile et la radiodiffusion publique peuvent se partager la même infrastructure.

ondes pour un coût très faible voire nul. Avec le temps, le remplacement de la télévision noir et blanc par la télévision couleur et la création de nouvelles chaînes, leur présence s'est accrue sur le spectre. Et ce n'est pas fini. Etant donné la somme considérable d'informations qui doit être transmise dans l'image, la télévision à haute définition (TVHD) sera encore plus gourmande.

Au Japon et en Europe, des émissions expérimentales de télévision à haute définition ont eu lieu par satellite, certains programmes étant rediffusés sur réseaux câblés. Les normes adoptées (« Hi-Vision » au Japon et « MAC » en Europe) cherchent à tirer le meilleur parti de la technologie analogique. En Amérique du Nord, la *Federal Communications Commission* (FCC) a choisi, elle, d'encourager la radiodiffusion hertzienne simultanée (« simulcasting »), associant à la fois les signaux haute définition et les signaux tra-

ditionnels. La FCC supervise actuellement l'essai public de six normes de télévision à haute définition, et il est probable qu'une norme numérique sera choisie de préférence à un système analogique. Bien que les systèmes numériques utilisent le spectre de façon plus efficace que les systèmes analogiques, la diffusion simultanée aura davantage besoin de fréquences pour la radiodiffusion. De plus, on ignore encore comment la bande du spectre attribuée par la FCC à la télévision à haute définition sera répartie entre les différentes chaînes de télévision.

Le schéma d'attribution actuellement proposé en Amérique du Nord n'empiète pas sur les bandes actuellement réservées aux communications avec les mobiles, mais il exclut néanmoins l'utilisation future de cette partie du spectre pour les communications personnelles et autres communications commerciales. Il rend en outre plus difficile l'accès de nouveaux concurrents sur le marché.

Elaboration d'un mécanisme de marché

Bien évidemment, aucun des actuels utilisateurs du spectre ne serait favorable à l'idée d'en payer le prix. Si le marché devait être soumis à une concurrence sauvage, certains, comme les radio-astronomes, seraient sans doute évincés du marché. Néanmoins, la plupart des économistes s'accorde à penser qu'un système de tarification fondé sur le marché, et organisé autour d'un mécanisme de droits négociables, constitue une formule beaucoup plus rationnelle et efficace que les actuelles techniques de rationnement. Les mécanismes de marché sont particulièrement bien adaptés lorsqu'il s'agit de faire des choix entre opérateurs et technologies en concurrence.

Mais qui dit tarification ne dit pas forcément dictature de l'argent. S'il est possible d'affecter un prix quasi marchand à des valeurs immatérielles telles que « les loisirs » ou « la liberté de communication », qui se prêtent pourtant mal à l'analyse quantitative, pourquoi n'y parviendrait-on pas avec le spectre ? De plus, il n'y a pas qu'une seule façon de fixer les prix sur le marché, et on peut concevoir diverses formules :

- la vente directe ou la mise à l'enchère du droit d'exploitation du spectre par l'Etat ; en Nouvelle-Zélande par exemple,



Bellaria/REA

La télévision à haute définition passera probablement par satellite au Japon, sur réseaux câblés en Europe et par radiodiffusion hertzienne en Amérique du Nord.

la majeure partie du spectre au-delà de 1 GHz s'est négociée sur le marché

- la vente indirecte, au cours de laquelle les droits d'exploitation du spectre sont attribués par tirage au sort et peuvent être ensuite revendus sur le marché ; c'est le système utilisé pour l'attribution des licences d'exploitation de services de radio cellulaire aux Etats-Unis, et il a procuré des profits non négligeables aux particuliers et spéculateurs ayant eu la chance de gagner au tirage
- un système de loyers ou de taxes qui pénalise la sous-utilisation ; l'introduction de redevances d'exploitation du spectre est à l'étude en Australie et ailleurs
- un système de franchise ou de licence renouvelable et révisable au bout d'une période donnée ; au Royaume-Uni, les licences d'exploitation de télévision commerciale sont attribuées pour 15 ans à l'issue d'un appel d'offre assorti d'un engagement de diffusion de programmes de qualité.

Dans tous ces cas, des garanties ont été prévues pour protéger les utilisateurs non commerciaux et assurer un traitement équitable des différents groupes sociaux, linguistiques et ethniques, tout en respectant le pluralisme politique.

La dimension internationale du pro-

blème complique encore un peu plus les choses. Le spectre des fréquences n'a pas de frontières, surtout lorsque le service est assuré par satellite. Ce fait incontournable limite considérablement le champ d'action unilatérale et indépendante des différents pays. La Conférence administrative mondiale sur la radiodiffusion (CAMR), dont la vocation est de coordonner les différentes politiques nationales en matière d'utilisation du spectre et qui se réunira en Espagne en 1992, a inscrit à son ordre du jour les communications avec les mobiles, la télévision à haute définition et les services par satellite. Les pays en développement sont soucieux d'éviter un dépeçage du spectre international des fréquences alors qu'ils ne sont pas en mesure de tirer parti des technologies naissantes. Or les pays avancés souhaiteraient que l'on progresse et qu'un plus grand nombre de fréquences soient libérées et réattribuées pour encourager l'innovation.

En fin de compte, c'est aux différents gouvernements qu'il incombe de décider de la répartition du spectre en œuvrant de concert pour éviter les interférences transfrontières et promouvoir les normes internationales. Tout changement par rapport au système en vigueur doit être pro-

gressif car la gestion des fréquences nécessite un effort considérable de planification prospective.



Dans l'économie des télécommunications, l'étude du spectre des fréquences est l'un des rares domaines où il soit possible d'appliquer dans des conditions relativement idéales des concepts économiques comme la rente, les agréments ou la répartition des ressources. L'OCDE a d'ailleurs récemment lancé une étude sur les aspects économiques de la répartition des fréquences. Y sont analysées les différentes mesures en vigueur dans les pays membres et évalués les avantages des différents systèmes. Cette étude s'inscrit dans un projet plus général de l'OCDE : réfléchir aux implications, pour l'action publique, de la convergence entre les technologies des communications, et plus particulièrement entre les télécommunications et la radiodiffusion.

C'est de plus en plus clair : les principales questions sont économiques et non techniques. Le spectre n'est pas « extensible », même si des mesures sont prises pour réattribuer à des usages civils certaines fréquences militaires « inutilisées » et distribuer ainsi les « dividendes de la paix », notamment en Europe centrale et orientale. Il n'y a plus de temps à perdre. La communauté internationale doit réfléchir aux conditions d'attribution des nouvelles fréquences disponibles, promouvoir la concurrence et récupérer les « friches » de fréquences. Le meilleur moyen semble être de s'appuyer sur le marché de manière à ce que la réglementation suive le rythme du progrès technologique. ■

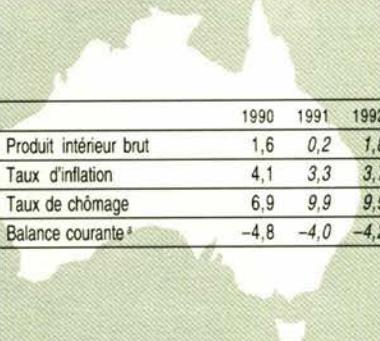


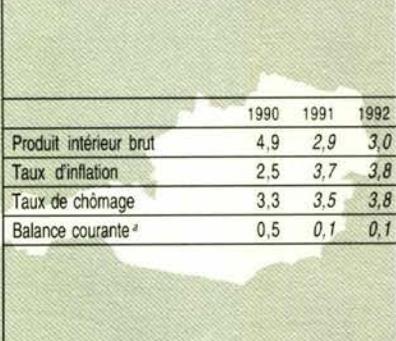
Bibliographie OCDE

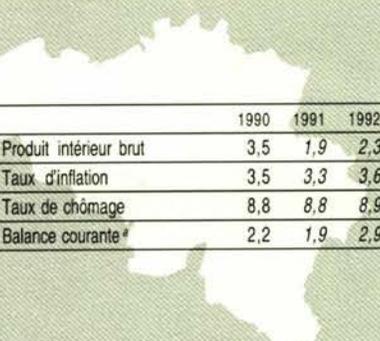
- **Conséquences de la convergence entre technologies de communications : études de cas de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest**, à paraître 1991
- **Perspectives des communications**, 1990
- Tim Kelly, « Radiodiffusion et télécommunications : les implications d'une convergence », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 160, octobre-novembre 1989.

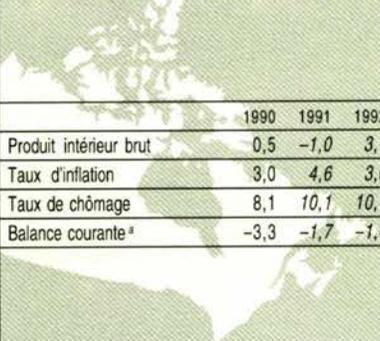
✓ REPÈRES

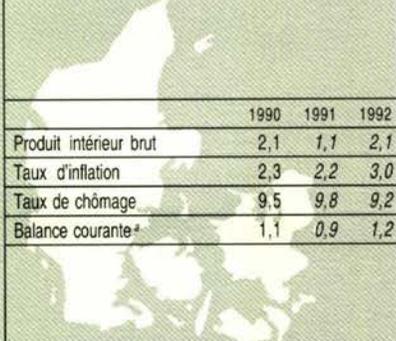
ALLEMAGNE			
	1990	1991	1992
Produit national brut	4,5	2,8	2,2
Taux d'inflation	3,4	4,0	4,2
Taux de chômage	5,1	5,0	5,1
Balance courante ^a	3,2	0,0	0,7

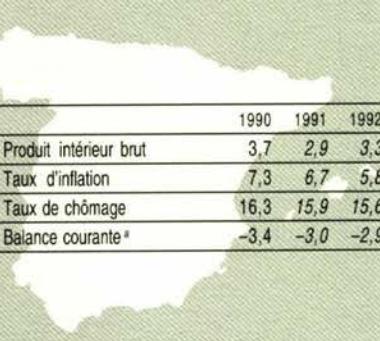
AUSTRALIE			
	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	1,6	0,2	1,8
Taux d'inflation	4,1	3,3	3,7
Taux de chômage	6,9	9,9	9,9
Balance courante ^a	-4,8	-4,0	-4,2

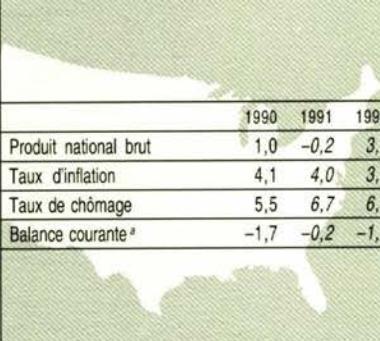
AUTRICHE			
	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	4,9	2,9	3,0
Taux d'inflation	2,5	3,7	3,8
Taux de chômage	3,3	3,5	3,8
Balance courante ^a	0,5	0,1	0,1

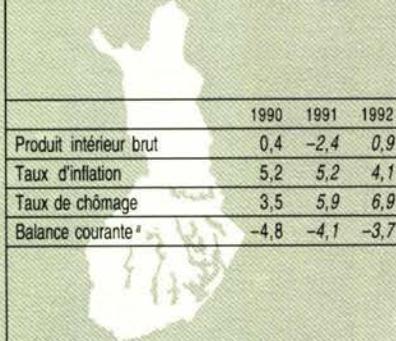
BELGIQUE			
	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	3,5	1,9	2,3
Taux d'inflation	3,5	3,3	3,6
Taux de chômage	8,8	8,8	8,9
Balance courante ^a	2,2	1,9	2,9

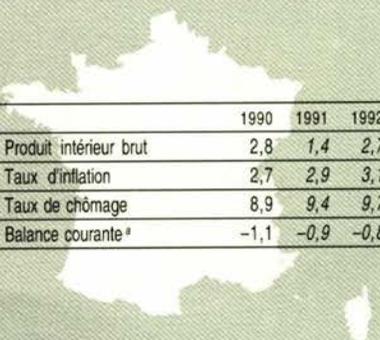
CANADA			
	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	0,5	-1,0	3,1
Taux d'inflation	3,0	4,6	3,0
Taux de chômage	8,1	10,1	10,1
Balance courante ^a	-3,3	-1,7	-1,4

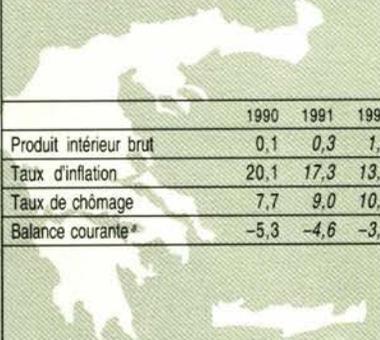
DANEMARK			
	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	2,1	1,1	2,1
Taux d'inflation	2,3	2,2	3,0
Taux de chômage	9,5	9,8	9,2
Balance courante ^a	1,1	0,9	1,2

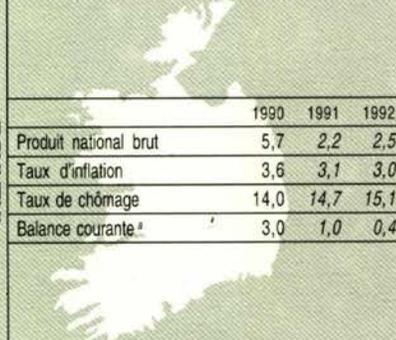
ESPAGNE			
	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	3,7	2,9	3,3
Taux d'inflation	7,3	6,7	5,8
Taux de chômage	16,3	15,9	15,6
Balance courante ^a	-3,4	-3,0	-2,9

ÉTATS-UNIS			
	1990	1991	1992
Produit national brut	1,0	-0,2	3,1
Taux d'inflation	4,1	4,0	3,6
Taux de chômage	5,5	6,7	6,3
Balance courante ^a	-1,7	-0,2	-1,0

FINLANDE			
	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	0,4	-2,4	0,9
Taux d'inflation	5,2	5,2	4,1
Taux de chômage	3,5	5,9	6,9
Balance courante ^a	-4,8	-4,1	-3,7

FRANCE			
	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	2,8	1,4	2,7
Taux d'inflation	2,7	2,9	3,1
Taux de chômage	8,9	9,4	9,7
Balance courante ^a	-1,1	-0,9	-0,8

GRÈCE			
	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	0,1	0,3	1,4
Taux d'inflation	20,1	17,3	13,3
Taux de chômage	7,7	9,0	10,0
Balance courante ^a	-5,3	-4,6	-3,3

IRLANDE			
	1990	1991	1992
Produit national brut	5,7	2,2	2,5
Taux d'inflation	3,6	3,1	3,0
Taux de chômage	14,0	14,7	15,1
Balance courante ^a	3,0	1,0	0,4

Notes : les chiffres en italiques sont des estimations de l'OCDE
a. balance courante en % du PIB/PNB

Source : département des affaires économiques et statistiques, OCDE ;
pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à l'Observateur de l'OCDE

REPÈRES

ISLANDE

	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	0,1	1,0	3,8
Taux d'inflation	12,5	6,4	8,3
Taux de chômage	1,7	2,1	1,8
Balance courante ^a	-3,1	-2,9	-4,3

ITALIE

	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	2,0	1,7	2,7
Taux d'inflation	7,5	7,0	5,9
Taux de chômage	11,2	11,3	11,2
Balance courante ^a	-1,3	-1,1	-1,0

JAPON

	1990	1991	1992
Produit national brut	5,6	3,5	3,5
Taux d'inflation	1,9	2,3	1,9
Taux de chômage	2,1	2,2	2,3
Balance courante ^a	1,2	1,2	1,5

LUXEMBOURG

	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	2,6	2,9	3,4
Taux d'inflation	3,4	3,2	3,4
Taux de chômage	1,3	1,4	1,5
Balance courante ^a	2,2	1,9	2,9

NORVÈGE

	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	4,8	2,6	3,1
Taux d'inflation	1,3	2,2	4,2
Taux de chômage	5,2	5,1	4,5
Balance courante ^a	3,0	4,7	4,4

NOUVELLE-ZÉLANDE

	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	1,2	-0,4	1,0
Taux d'inflation	2,9	2,0	2,5
Taux de chômage	7,8	9,3	10,0
Balance courante ^a	-2,6	-3,0	-2,4

PAYS-BAS

	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	3,9	2,1	2,3
Taux d'inflation	2,9	2,6	2,9
Taux de chômage	6,7	6,5	6,4
Balance courante ^a	3,8	3,6	4,3

PORTUGAL

	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	4,4	3,4	3,4
Taux d'inflation	14,2	12,8	11,5
Taux de chômage	4,7	4,5	4,6
Balance courante ^a	-0,1	-1,1	-1,6

ROYAUME-UNI

	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	0,8	-1,8	1,6
Taux d'inflation	6,8	6,7	4,6
Taux de chômage	5,9	8,2	9,6
Balance courante ^a	-2,5	-1,0	-1,2

SUÈDE

	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	0,3	-0,9	0,4
Taux d'inflation	9,2	8,4	3,8
Taux de chômage	1,5	2,8	3,6
Balance courante ^a	-2,6	-2,3	-2,1

SUISSE

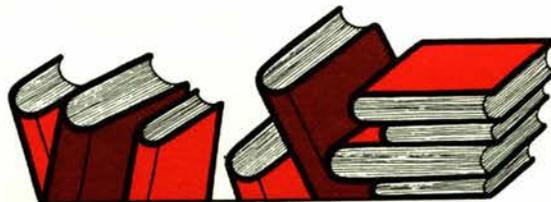
	1990	1991	1992
Produit intérieur brut	2,6	1,2	1,7
Taux d'inflation	6,5	5,0	4,0
Taux de chômage	0,4	1,1	1,2
Balance courante ^a	4,2	5,2	5,5

TURQUIE

	1990	1991	1992
Produit national brut	7,3	3,7	5,9
Taux d'inflation	56,4	58,0	52,0
Taux de chômage	10,4	11,1	11,4
Balance courante ^a	-2,4	-2,2	-1,6

Notes : les chiffres en *italiques* sont des estimations de l'OCDE
a. balance courante en % du PIB/PNB

Source : département des affaires économiques et statistiques, OCDE ;
pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à l'Observateur de l'OCDE



Nouvelles publications de l'OCDE

CARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ

Économie

Études économiques de l'OCDE Série 1990-1991

ÉTATS-UNIS

(novembre 1991)
(10 91 02 2) ISBN 92-64-23577-9, 150 p.

JAPON

(novembre 1991)
(10 91 03 2) ISBN 92-64-23576-0, 150 p.
Abonnement à la série 1991-1992
(17 à 22 études à paraître) :
(10 00 00 2) ISSN 0304-3363 ;
FF850 £102 US\$180 DM332
Le numéro : FF60 £7,50 US\$13 DM24

CCEET - Centre pour la coopération avec les économies européennes en transition

LE RÔLE DE LA RÉFORME FISCALE DANS LES ÉCONOMIES D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

(novembre 1991)
Cette publication reprend les principales conclusions d'une conférence sur la réforme fiscale entreprise dans les économies en transition, organisée en janvier 1991 par le Centre pour la coopération avec les économies européennes en transition de l'OCDE, en collaboration avec le Fonds monétaire international. Les sujets abordés, reprenant et analysant à chaque fois l'expérience des pays de l'OCDE en la matière, traitent de l'introduction de nouveaux systèmes fiscaux comme l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'imposition sur les bénéfices des sociétés et les taxes sur la valeur ajoutée. Les contraintes administratives et politiques liées à l'application de nouvelles taxes et les effets de ces changements sur le processus de transition vers une économie de marché en Europe centrale et orientale sont également étudiés.

(14 91 05 2) ISBN 92-64-23575-2, 460 p.
FF280 £40 US\$68 DM115

Voir Jeffrey Owens, « Quelles réformes fiscales ? », l'*Observateur de l'OCDE*, n° 170, juin-juillet 1991.

Affaires financières

FLUX ET STOCKS DE CAPITAL FIXE 1964-1989

Voir « Statistiques »

RENTABILITÉ DES BANQUES : supplément statistique

Voir « Statistiques »

Agriculture

MODIFICATIONS DES POLITIQUES CÉRÉALIÈRES ET LAITIÈRES DANS LES PAYS DE L'OCDE : modélisation et analyse

(novembre 1991)

Les céréales et les produits laitiers sont des produits agricoles de première importance dans les pays de l'OCDE. Cette étude analyse, à l'aide d'un modèle économique quantitatif, les effets potentiels sur les marchés nationaux et internationaux d'une réduction du soutien accordé par les pouvoirs publics aux producteurs de céréales et de produits laitiers. Une réduction du niveau de soutien apporte de grands avantages au plan national, mais selon les modalités de mise en œuvre choisies pour opérer ces réductions, les conséquences nationales et internationales seront différentes.

Les annexes techniques contiennent une description de la structure du modèle et du mode d'incorporation des politiques par produits.

(51 91 06 2) ISBN 92-64-23582-5, 172 p.
FF140 £19 US\$33 DM55

CONSOMMATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES 1979-1988

Voir « Statistiques »

Développement

Études du Centre de développement

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN ÉTHIOPIE :

l'agriculture, le marché et l'État

par James Pickett (octobre 1991)

Cette étude, qui repose sur un examen en profondeur de la théorie et des pratiques en

matière de développement, analyse la situation économique de l'Éthiopie et les perspectives qui s'ouvrent à ce pays. Elle propose un certain nombre de mesures de libéralisation susceptibles de favoriser le développement du secteur agricole et de l'ensemble de l'économie éthiopienne.

(41 91 11 2) ISBN 92-64-23572-8, 216 p.
FF150 £21 US\$36 DM62

LA DIFFUSION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE POINTE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

par Christiano Antonelli

(novembre 1991)

L'aptitude des entreprises et des pays à soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux dépend fortement des progrès de la technologie des télécommunications. Cette étude fait une analyse détaillée des facteurs économiques qui sous-tendent l'adoption rapide de télécommunications de pointe dans bon nombre d'économies nouvellement industrialisées et montre comment dans ce domaine ces dernières peuvent rattraper et même dépasser certains pays de l'OCDE.

(41 91 13 2) ISBN 92-64-23578-7, 104 p.
FF79 £10 US\$19 DM30

Energie

AIE (Agence internationale de l'énergie)

BILANS ÉNERGÉTIQUES DES PAYS DE L'OCDE 1960-1979

(octobre 1991) bilingue

Cet ouvrage présente une compilation des données sur les approvisionnements et la consommation de charbon, des autres combustibles solides, de pétrole, de gaz, d'électricité et de chaleur, données exprimées en millions de tonnes d'équivalent pétrole. Des données complètes sur les approvisionnements et la consommation sont indiquées pour les années 1960 à 1979. Les principaux indicateurs énergétiques y sont inclus également.

(61 91 17 3) ISBN 92-64-03515-X, 739 p.
FF490 £58 US\$105 DM176

ELECTRIC DEMAND-SIDE MANAGEMENT*

Workshop Proceedings

Trois volumes (septembre 1991)

* Publié en anglais seulement
(61 91 13 1) ISBN 92-64-13563-4, 1 400 p.
FF500 £70 US \$118 DM206

AEN (Agence pour l'énergie nucléaire)

LES RÉACTEURS DE FAIBLE ET DE MOYENNE PUISSANCE :

bilan et perspectives

(et supplément gratuit
publié en anglais seulement)
(octobre 1991)

Cette publication s'appuie sur les informations les plus récentes obtenues auprès des constructeurs et des utilisateurs potentiels, examine les modèles de réacteurs de ce type et leur état d'avancement, leur intérêt économique et leurs débouchés, les questions de sûreté et les nouvelles mesures nécessaires pour en faciliter l'adoption. S'adressant aux décideurs des milieux gouvernementaux et de l'industrie, elle analyse les RFMP dans le contexte des préoccupations actuelles sur les sources de combustible et les technologies capables de fournir une énergie fiable et à faible coût ayant le moins d'incidences possible sur l'environnement.

(66 90 09 2) ISBN 92-64-23560-4,
132 p. + supplément gratuit de 208 p.
FF290 £40 US\$70 DM120

RÉGIMES D'AUTORISATION ET D'INSPECTION DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

(novembre 1991)

Cette étude révisée et mise à jour couvre vingt pays de l'OCDE. Elle contient une description de la réglementation relative aux autorisations des installations nucléaires et des pratiques en vigueur au sein des pays de l'OCDE dotés de dispositions spécifiques dans ce domaine. Les régimes nationaux sont décrits suivant un plan uniforme afin de faciliter les comparaisons et la recherche. Ces analyses sont, dans la plupart des cas, complétées par des diagrammes illustrant le déroulement des procédures et désignant les diverses autorités compétentes.

(66 91 06 2) ISBN 92-64-23574-4, 148 p.
FF200 £28 US\$50 DM82

Enseignement

ENVIRONNEMENT, ÉCOLE ET PÉDAGOGIE ACTIVE

(octobre 1991)

L'impératif écologique met les systèmes d'enseignement devant de nouveaux défis : comment les écoles peuvent-elles sensibiliser les enfants, les citoyens de demain, aux problèmes d'environnement et leur donner le sentiment qu'ils sont responsables du monde dans lequel

ils vivent ? Cet ouvrage analyse ces questions et leur incidence sur la pédagogie, à partir d'exemples concrets de projets relatifs à l'environnement mis en œuvre par des établissements scolaires d'un certain nombre de pays de l'OCDE. Les initiatives décrites ici ont été choisies pour leurs méthodes novatrices qui remettent notamment en question les séparations traditionnelles entre disciplines. Les élèves se sont aussi vu confier dans la plupart des cas la définition d'un projet, de ses objectifs, et la réalisation pratique des travaux, le tout visant à modifier concrètement leur environnement.

(96 91 02 2) ISBN 92-64-23569-8, 152 p.
FF125 £16 US\$30 DM48

Voir Kathleen Kelley-Lainé, « L'environnement à l'école ou l'école de l'environnement ? », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 165, août-septembre 1990.

GESTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Revue du programme sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur

Vol. 3 n° 3

(novembre 1991)

• Nouveaux modes de financement : une économie de marché pour l'enseignement supérieur ?

• L'enseignement supérieur et le marché : comment les établissements réagissent-ils aux incitations financières ?

• Financer et diriger : l'exemple de l'Allemagne.

• Le financement de l'enseignement supérieur : le cas des Pays-bas.

• Nouveaux modes de financement : l'exemple de l'Australie.

• Evaluation et gestion : vers un élargissement de l'évaluation en matière d'enseignement et de recherche.

• Rentabilité et réduction des coûts : le savoir-faire dans le domaine des finances.

• Les écoles de formation de chercheurs incitent les universités au changement : la politique en matière de recherche aux Pays-bas.

• La concurrence dans l'enseignement supérieur : les conclusions d'un colloque international.

• Evolution de l'enseignement supérieur : le rôle de l'État.

• Vers une meilleure administration universitaire : une étude de cas en Finlande.

• Index des articles : l'index analytique des articles parus depuis 1987.

Abonnement 1992 (3 numéros)
(89 00 00 2) ISSN 1013-8501 :
FF220 £26 US\$46 DM86

Le numéro, 130 p.
(89 91 03 2) ISBN 92-64-23585-X :
FF90 £11,00 US\$19 DM35

Environnement

POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT : comment appliquer les instruments économiques

(octobre 1991)

En matière de politique de l'environnement, les instruments économiques – taxes et redevances sur les émissions, aides financières, redevances pour service rendu, taxes sur les produits polluants, les permis négociables notamment – peuvent compléter efficacement les réglementations directes, en faisant appel aux forces du marché. Cet ouvrage présente des lignes directrices mises au point par l'OCDE pour l'application pratique d'instruments économiques dans les domaines de la pollution atmosphérique, de la pollution de l'eau, des déchets et du bruit. Elles s'appliquent également à des secteurs économiques qui ont d'importantes répercussions sur l'environnement (énergie, transports, agriculture et industrie). Destinées aux pouvoirs publics, ces lignes directrices intéresseront également les entreprises, l'industrie et les groupes de défense de l'environnement et autres, soucieux d'assurer un développement économique durable.

(97 91 03 2) ISBN 92-64-23568-X, 128 p.
FF115 £15 US\$28 DM45

PARER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

quelques problèmes économiques

(octobre 1991)

Pour décider de la réponse à apporter au problème du réchauffement de la planète, il importera de prendre en compte l'efficacité économique – utiliser au mieux des ressources limitées – des différents moyens d'action dont disposent les pouvoirs publics. Cette efficacité dépend à la fois des coûts et des avantages des décisions des pouvoirs publics et de la manière dont celles-ci sont concrètement appliquées. Ce rapport examine trois éléments spécifiques de l'efficacité économique : les coûts découlant d'une éventuelle protection contre la menace d'une élévation du niveau de la mer liée au réchauffement de la planète ; comment les instruments du marché pourraient contribuer à réduire les coûts totaux des mesures à prendre pour faire face au changement climatique ; quelques suggestions quant à la manière dont les considérations économiques pourraient contribuer à l'élaboration d'un accord international efficace sur le réchauffement de la planète. Ce volume fait partie d'une série d'études que l'OCDE se propose de publier sur les aspects économiques du changement climatique.

(97 91 04 2) ISBN 92-64-23565-5, 192 p.
FF150 £21 US\$36 DM62

10 MEILLEURES VENTES

(pour commander, veuillez utiliser le bon de commande encarté)

- 1. Études économiques de l'OCDE Série 1990-1991 ALLEMAGNE**
(10 91 15 2) ISBN 92-64-23543-4
FF60 £7,50 US\$13 DM24
- 2. Études économiques de l'OCDE Série 1990-1991 DANEMARK**
(10 91 13 2) ISBN 92-64-23545-0
FF60 £7,50 US\$13 DM24
- 3. Études économiques de l'OCDE Série 1990-1991 FINLANDE**
(10 91 31 2) ISBN 92-64-23542-6
FF60 £7,50 US\$13 DM24
- 4. Études économiques de l'OCDE Série 1990-1991 ROYAUME-UNI**
(10 91 28 2) ISBN 92-64-23544-2
FF60 £7,50 US\$13 DM24
- 5. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE N° 49**
(12 91 49 2) ISBN 92-64-23532-9
FF110 £13,50 US\$24 DM43
- 6. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES/ STATISTIQUES RÉTROSPECTIVES 1960-1989**
(12 91 01 3) ISBN 92-64-03348-3
FF110 £14 US\$26 DM42
- 7. OCDE : PERSPECTIVES DE L'EMPLOI 1991**
(81 91 02 2) ISBN 92-64-23540-X
FF20 £26 US\$48 DM78
- 8. COMPTES NATIONAUX DES PAYS DE L'OCDE Tableaux détaillés - 1977-1989 Volume II**
(30 91 03 3) ISBN 92-64-03506-0
FF470 £61 US\$112 DM182
- 9. STATISTIQUES DE L'ÉNERGIE DES PAYS DE L'OCDE 1980-1989**
(61 91 08 3) ISBN 92-64-03299-1
FF350 £45 US\$84 DM136
- 10. TRANSFORMATION DES ÉCONOMIES PLANIFIÉES Réforme du droit de propriété et stabilité macro-économique**
(14 91 03 2) ISBN 92-64-23491-8
FF125 £16 US\$30 DM48

INFRASTRUCTURES URBAINES : comment les financer ? comment les gérer ?

(novembre 1991)

Alors même qu'elles cherchent à réduire les dépenses publiques, de nombreuses autorités doivent, dans les pays de l'OCDE, remédier d'urgence à la détérioration des infrastructures urbaines et répondre aux besoins d'équipements neufs. Cette publication décrit les problèmes de gestion et de financement des équipements et services urbains que l'on retrouve dans un certain nombre de pays de l'OCDE. On y expose, exemples à l'appui, les efforts actuels visant à mieux gérer l'entretien courant et à trouver de nouvelles sources de financement pour les infrastructures urbaines (notamment en faisant appel au secteur privé).

(97 91 07 2) ISBN 92-64-23584-1, 100 p.
FF95 £12 US\$22 DM37

Voir Ariel Alexandre et Eric Oberkamp, « Infrastructures urbaines : où trouver l'argent ? », l'Observateur de l'OCDE, n° 172, octobre-novembre 1991.

ENVIRONNEMENT, ÉCOLE ET PÉDAGOGIE ACTIVE

Voir « Enseignement »

LE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET L'ENVIRONNEMENT

Voir « Transports »

Industrie

LES INDUSTRIES STRATÉGIQUES DANS UNE ÉCONOMIE GLOBALE : questions pour les années 90

(septembre 1991)

Le soutien public aux industries stratégiques du point de vue économique suscite déjà des frictions entre pays et risque de devenir un des problèmes majeurs des années 90. Pour certains gouvernements, cette aide est indispensable à la compétitivité d'une économie, tandis que pour d'autres elle apparaît comme une grave menace pour l'avenir du système international d'échanges, d'investissements et de transfert de technologie. Ce rapport, qui rassemble des textes présentés lors d'une conférence du Forum de l'OCDE sur l'avenir, évalue les questions en jeu et conclut sur la nécessité d'engager une réflexion internationale concertée sur des lignes de conduite communes en matière d'aide publique à la R-D, d'assurer une plus grande convergence internationale des politiques de la concurrence et de l'investissement étranger, d'approfondir l'analyse des différences structurelles entre les économies nationales et de veiller à ce que la technologie soit accessible aux pays tiers.

(03 91 03 2) ISBN 92-64-23559-0, 120 p.
FF 20 £12 \$20 DM35

Voir Barrie Stevens, « Les industries stratégiques dans les années 90 », l'Observateur de l'OCDE, n° 172, octobre-novembre 1991.

LA GESTION DU PROGRÈS TECHNOLOGIQUE DANS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

(octobre 1991)

La maîtrise de l'évolution technologique est un processus politique, économique et social complexe. La plupart des pays les moins avancés sont dépourvus des structures institutionnelles nécessaires au bon fonctionnement de ce processus. Pour développer leur capacité de gérer le changement scientifique et technologique, ils doivent rompre avec les anciennes approches, notamment avec les choix technologiques inspirés par les donateurs. Cet ouvrage, qui s'appuie sur les conclusions d'une réunion de donateurs d'aide et d'experts indépendants, montre combien il est essentiel de définir des priorités technologiques s'articulant étroitement avec les stratégies économiques et la valorisation des ressources humaines, dans le cadre spécifique des pays en développement. On peut y parvenir en encourageant l'interaction entre les principaux groupes intéressés - hommes politiques, économistes, techniciens et chercheurs, administrateurs, agriculteurs, chefs de petites et de grandes entreprises, et banquiers.

(43 91 03 2) ISBN 92-64-23570-1, 88 p.
FF70 £10 US\$17 DM29

POLITIQUES INDUSTRIELLES DANS LES PAYS DE L'OCDE Tour d'horizon annuel 1991

(octobre 1991)

Ce rapport annuel examine les initiatives récemment adoptées par les gouvernements pour promouvoir le développement et l'ajustement de l'industrie. Il analyse également les tendances des performances industrielles dans les pays de l'OCDE, au moyen d'indicateurs quantitatifs permettant des comparaisons internationales. Une section spéciale est consacrée dans cette édition aux liens entre les mesures relatives aux échanges et les mesures de politique industrielle. On y trouve également des informations sur les mesures de politique industrielle prises par la République fédérative tchèque et slovaque, la Hongrie et la Pologne, de même que par la Corée, Taiwan, Hong-Kong et Singapour.

(70 91 03 2) ISBN 92-64-23571-X, 144 p.
FF145 £20 US\$35 DM58

TECHNOLOGY AND PRODUCTIVITY : THE CHALLENGE FOR ECONOMIC POLICY*

(octobre 1991)

* Publié en anglais seulement
(92 91 01 1) ISBN 92-64-13549-9, 648 p.
FF560 £78 US\$129 DM231

Série PIIC : « Politiques d'information, d'informatique et de communication »

N° 24 – LES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS : transformation des marchés et des structures des échanges
(octobre 1991)

Le cadre réglementaire et institutionnel des marchés mondiaux des télécommunications a subi une transformation radicale au cours de la dernière décennie. Parallèlement, les progrès de la technologie ont ouvert des marchés de services nouveaux et de plus vaste portée. Les échanges internationaux d'équipements de télécommunications se sont adaptés à cette évolution générale qui trouve également son expression dans les balances commerciales de nombreux pays de l'OCDE. Ce rapport traite plus particulièrement des tendances observées ces dix dernières années dans les échanges des pays de l'OCDE, en analysant les initiatives en matière de politique industrielle et les mesures directes ou indirectes influant sur les échanges d'équipements de télécommunications.

(93 91 02 2) ISBN 92-64-23553-1, 84 p.
FF80 £10 US\$19 DM31

N° 25 – LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DES NORMES EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
(octobre 1991)

Le présent rapport analyse les conséquences économiques de la normalisation dans le domaine des technologies de l'information et des communications pour les entreprises et pour l'orientation de l'innovation technologique. L'analyse porte essentiellement sur les grandes tendances récentes de la normalisation, les facteurs économiques qui influent sur l'évolution des normes et le rôle des divers intervenants, qu'il s'agisse des gouvernements, des fabricants d'équipements, des prestataires de services ou des utilisateurs. Des propositions précises sont formulées sur la façon de redéfinir le rôle des gouvernements à l'égard de la normalisation.

(93 91 03 2) ISBN 92-64-23564-7, 120 p.
FF90 £12,50 US\$21 DM37

N° 26 – LE GÉNIE LOGICIEL : un défi pour l'action gouvernementale
(novembre 1991)

Le génie logiciel offre un éventail de solutions existantes ou potentielles aux problèmes bien connus de productivité et de qualité que le logiciel soulève actuellement, étant le principal facteur de coût dans la mise au point des systèmes fondés sur les technologies de l'information. Le génie logiciel pourrait permettre de passer, dans l'élaboration des logiciels, du

niveau artisanal au stade de l'ingénierie. Ce rapport analyse les grands problèmes auxquels les pouvoirs publics sont confrontés du fait de l'apparition des outils et techniques de génie logiciel.

(93 91 04 2) ISBN 92-64-23573-6, 60 p.
FF70 £9,50 US\$17 DM29

Transports

Conférence européenne des ministres des transports

LE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET L'ENVIRONNEMENT
(octobre 1991)

Le transport de marchandises est vital pour les échanges et l'économie. Toutefois les mouvements de marchandises sont source de pollution et d'autres effets préjudiciables pour l'environnement. Cette publication rend compte d'un séminaire international consacré aux moyens de réduire les dommages causés à l'environnement par les mouvements de marchandises sans compromettre l'important rôle économique de ce transport. On y trouvera également des recommandations pour une action au niveau international.

(75 91 07 2) ISBN 92-821-2156-9, 180 p.
FF120 £17 US\$28 DM49

RAPPORT STATISTIQUE SUR LES ACCIDENTS DE LA ROUTE EN 1989

(novembre 1991) bilingue

Ce rapport statistique montre l'évolution des accidents de la route en 1989 dans les dix-neuf pays membres de la CEMT (Europe), et ses quatre pays associés (Australie, Canada, États-Unis, Japon). Il fournit des informations chiffrées sur l'évolution de 1975 à 1989 du nombre de tués, de victimes (tués et blessés), d'accidents corporels et de véhicules routiers automobiles pour ces pays, pris séparément et dans leur ensemble, ainsi qu'un certain nombre d'éléments à prendre en compte dans l'analyse de la situation.

(75 91 09 3) ISBN 92-821-0171-1, 80 p.
FF90 £12,50 US\$22 DM37

Série : « Transport des personnes à mobilité réduite »

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

(octobre 1991)

Depuis quelques années, l'accès physique à de nombreux équipements de transport est devenu plus facile pour les personnes à mobilité réduite. Ces progrès ne sont toutefois pas suffisants et il est également essentiel de fournir des informations pertinentes sur les services offerts à tous les usagers, y compris aux handicapés. Cette publication, qui rend compte d'un séminaire international sur le sujet, décrit cer-

tains des moyens utilisés pour diffuser une information de meilleure qualité aux personnes à mobilité réduite. On y trouvera en outre des recommandations en vue de nouvelles améliorations.

(75 91 06 2) ISBN 92-821-2157-7, 154 p.
FF80 £10 US\$17 DM33

Statistiques

COMMERCE EXTÉRIEUR PAR PRODUITS 1989

Série C Volume 5

ISSN 0474-540X

(octobre 1991) bilingue, 370 p.

Depuis la publication des données relatives à l'année 1988, la série C est désormais publiée en cinq volumes et disponible uniquement par abonnement. Cette nouvelle présentation a pour but de mettre plus rapidement et sous une présentation plus pratique, les données à la disposition des abonnés. Chacun des quatre premiers volumes de la nouvelle série C contient les tableaux de six pays déclarants choisis en fonction de la disponibilité des données. De ce fait, un même pays ne paraîtra pas obligatoirement chaque année à la même époque et dans le même volume.

Le cinquième volume comprend les principaux groupements de pays de l'OCDE (OCDE-total, OCDE-Europe, OCDE-Amérique du Nord, CEE et AELE) en tant que groupes déclarants.

Pour chacun des pays, la série C montre les tableaux se référant aux sections et divisions de la CTCl (une et deux positions). Chaque tableau contient les importations et les exportations des six années les plus récentes, pour une centaine de pays partenaires ou groupes de pays partenaires (Comecon, Opep, etc.).

Jusqu'en 1987, les échanges étaient publiés selon la CTCl rév. 2. A partir de 1988, les pays déclarants doivent utiliser la CTCl rév. 3. Il n'y aura pas, cependant, de discontinuité dans les tableaux, les données des années antérieures ayant été converties en rév. 3. Il est à noter, toutefois, que les États-Unis et la Turquie ont soumis leurs données de 1988 selon la rév. 2.

Vendu uniquement par abonnement (5 volumes)
(34 90 05 3) FF1 800 £211 US\$396 DM648

COMMERCE EXTÉRIEUR PAR PRODUITS 1990

Série C Volume 2

ISSN 0474-540X

(octobre 1991) bilingue, 469 p.

Vendu uniquement par abonnement (5 volumes)
(34 91 02 3) FF1 800 £211 US\$396 DM648

FLUX ET STOCKS DE CAPITAL FIXE 1964-1989*

(octobre 1991) bilingue

* Également disponible sur disquette

Le département des affaires économiques et statistiques (DAES) de l'OCDE publie des sta-

SECRETARIAT DE L'OCDE, PARIS

L'OCDE cherche régulièrement des candidats pour des postes dans les domaines suivants :

- Administration publique
- Balance des paiements
- Comptes nationaux
- Economie agricole
- Economie du développement
- Economie de l'énergie
- Economie de l'industrie
- Economie du travail
- Economie monétaire
- Econométrie
- Environnement
- Etudes urbaines
- Fiscalité
- Ingénierie nucléaire
- Macro-économie
- Physique nucléaire
- Politique de l'éducation
- Affaires sociales
- Statistiques
- Informatique et communications

• **Qualifications :**

diplôme universitaire pertinent, expérience professionnelle de deux ou trois ans minimum, excellente connaissance d'une des deux langues officielles de l'Organisation (anglais et français) et aptitude à bien rédiger dans cette langue; bonne connaissance de l'autre.

• **Engagement initial :**

deux ou trois ans.

• **Traitement annuel de base :**

de FF 252 000 à FF 329 000 (administrateur) et de FF 363 000 (administrateur principal), à quoi s'ajoutent des allocations selon la situation de famille et le lieu de recrutement. Les postes sont ouverts aux candidats des deux sexes ressortissants des pays membres de l'OCDE.

Adresser les candidatures en anglais ou en français (indiquer domaine de spécialisation et joindre *curriculum vitae*) avec la mention «OBS» à :

Division de la gestion
des ressources humaines
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE



tistiques portant sur les grands sujets influant sur l'évolution de l'économie tels que les comptes nationaux, le commerce extérieur, la population active, la production industrielle, les indicateurs avancés et les indicateurs conjoncturels. Ces statistiques sont disponibles sous forme de publications imprimées, de bandes magnétiques ou de disquettes, ainsi que sur microfiches dans le cas du commerce extérieur par produits.

L'encart inséré à la première page de cette publication fournit de plus amples détails ainsi qu'une carte permettant d'obtenir une information complète sur le contenu, la périodicité et les prix. De plus, le DAES présente ses prévisions fondées sur l'analyse de la situation de chaque pays membre dans sa publication semestrielle, *Perspectives économiques de l'OCDE*. Les politiques adoptées par les gouvernements pour résoudre les problèmes économiques du moment font l'objet d'une attention toute particulière.

(30 91 04 3) ISBN 92-64-03514-1, 60 p.
FF90 £13 US\$22 DM37

RENTABILITÉ DES BANQUES : supplément statistique

(novembre 1991) bilingue

L'évolution de la rentabilité bancaire et les facteurs qui agissent sur elle, constituent des indicateurs importants de l'état de santé des systèmes bancaires nationaux. Ces statistiques de l'OCDE, fondées sur les comptes des banques, offrent aux spécialistes un instrument d'analyse unique en son genre pour évaluer l'évolution de la rentabilité bancaire durant la période 1981-1989 et mettent à jour la publication de l'OCDE *Rentabilité des banques, Comptes des banques - 1980-86*.

(21 91 03 3) ISBN 92-64-03518-4, 200 p.
FF150 £21 US\$38 DM62

CONSOMMATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES

(octobre 1991) bilingue

Ce volume présente un tableau détaillé et exhaustif de la production, des échanges, de la variation des stocks, de la transformation, des autres utilisations et de la consommation pour près de 90 produits et groupes de produits agricoles pour la période 1979-88. Cette compilation de données internationales, unique en son genre, couvre tous les pays de l'OCDE, sauf l'Islande. En outre, les spécialistes de la nutrition trouveront une série de ratios de consommation par personne et par produit et pour l'ensemble des produits. Les autres publications statistiques sur l'agriculture de l'OCDE sont les *Bilans de la viande dans les pays de l'OCDE* et les *Comptes économiques de l'agriculture*.

(51 91 02 3) ISBN 92-64-03513-3, 540 p.
FF425 £60 US\$100 DM175

STATISTIQUES TRIMESTRIELLES DU PÉTROLE

ET BILANS ÉNERGÉTIQUES

Deuxième trimestre 1991

ISSN 0378-6536

(octobre 1991) bilingue

Ce volume contient les statistiques trimestrielles sur les approvisionnements en pétrole et en gaz ainsi que les bilans énergétiques des pays de l'OCDE. Les statistiques sur le pétrole et le gaz comprennent la production, les échanges, l'approvisionnement et la production des raffineries, les variations de stocks ainsi que la consommation de pétrole brut, de LGN, de neuf produits pétroliers et de gaz naturel. Les données sur les exportations et importations sont présentées par pays d'origine et par pays de destination. Les bilans énergétiques comprennent les besoins en énergie primaire par catégories de forme d'énergie. Les données sont présentées par pays et par régions.

Le numéro, 364 p.
(60 91 03 3) : FF220 £26 US\$46 DM86
Abonnement 1991 (4 numéros)
(60 00 00 3) : FF750 £90 US\$158 DM 293

ENERGY PRICES AND TAXES* **

Deuxième trimestre 1991

ISSN 0256-2332

(octobre 1991)

* Publié en anglais seulement
** Egalement disponible sur disquette

Le numéro, 364 p.
(62 91 04 1) : FF220 £26 US\$46 DM86
Abonnement 1991 (4 numéros)
(62 00 00 1) : FF750 £90 US\$158 DM 293

STATISTIQUES DE L'ENERGIE DES PAYS DE L'OCDE

Volume 1 : 1960-1969

Volume 2 : 1970-1979

(octobre 1991) bilingue

Cet ouvrage présente une compilation de données sur les approvisionnements et la consommation énergétiques, exprimées en unité d'origine et concernant le charbon, le pétrole, le gaz et l'électricité. Des données complètes sur les approvisionnements et la consommation sont indiquées pour les années 1960 à 1979. Des données sur la production brute et nette d'électricité, ainsi que sur la puissance électrique installée, y sont incluses également. Pour la catégorie « autres combustibles solides », comprenant le bois, les déchets, etc., ainsi que pour la catégorie « chaleur », on trouvera dans cet ouvrage des tableaux récapitulatifs couvrant toutes les périodes considérées.

Les deux volumes :
(61 91 18 3) ISBN 92-64-03516-8, 2 x 663 p.
FF790 £95 US\$168 DM284

RAPPORT STATISTIQUE SUR LES ACCIDENTS DE LA ROUTE EN 1989

Voir « Transports »

Où obtenir les publications de l'OCDE

ARGENTINE

CARLOS HIRSCH S.R.L.
Galería Güemes, Florida 165, 4° Piso
1333 Buenos Aires Tél. 30.7122, 331.1787 y 331.2391
Télégrammes: Hirsch-Baires
Télex: 21112 UAPE-AR. Ref.s/2901 Téléfax:(1)331-1787

AUSTRALIE

D.A. Book (Aust.) Pty. Ltd.
648 Whitehorse Road, P.O.B 163
Mitcham, Victoria 3132 Tél. (03)873.4411
Téléfax: (03)873.5679

AUTRICHE

OECD Publications and Information Centre
Schedestrasse 7
D-W 5300 Bonn 1 (Allemagne) Tél. (49.228)21.60.45
Téléfax: (49.228)26.11.04
Gerold & Co.
Graben 31
Wien I Tél. (0222)533.50.14

BELGIQUE

Jean De Lannoy
Avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles Tél. (02)538.51.69/538.08.41
Télex: 63220 Téléfax: (02)538.08.41

CANADA

Editions Renouf Limitée
1294 Algoma Road
Ottawa, ON K1B 3W8 Tél. (613)741.4333
Téléfax: (613)741.5439

Magasins:
61 Sparks Street
Ottawa, ON K1P 5R1 Tél. (613)238.8985
211 Yonge Street
Toronto, ON M5B 1M4 Tél. (416)363.3171
Federal Publications
165 University Avenue
Toronto, ON M5H 3B8 Tél. (416)581.1552
Téléfax: (416)581.1743
Les Publications Fédérales
1185 rue de l'Université
Montréal, PQ H3B 3A7 Tél. (514)954.1633
Les Éditions La Liberté Inc.
3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, PQ G1X 3V6 Tél. (418)658.3763
Téléfax: (418)658.3763

CORÉE

Kyobo Book Centre Co. Ltd.
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon
Séoul Tél. (REP)730.78.91
Téléfax: 735.0030

DANEMARK

Munksgaard Export and Subscription Service
35, Narre Søgade, P.O. Box 2148
DK-1016 København K Tél. (45 33) 12 85 70
Téléfax: (45 33)12.93.87

ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros S.A.
Castelló 37, Apartado 1223
Madrid 28001 Tél. (91) 431.33.99
Téléfax: 49370 MPLI Téléfax: 575.39.98
Libreria Internacional AEDOS
Consejo de Ciento 391
08009 - Barcelona Tél. (93) 301-86-15
Téléfax: (93) 317-01-41

Libreria de la Generalitat
Palau Moja
Rambla dels Estudis, 118
08002 - Barcelona Téléfax: (93) 412.18.54
Tél. (93) 318.80.12 (Subscripcions)
(93) 302.67.23 (Publicacions)

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00100 Helsinki Tél. (358.0)12141
Télex: 125080 Téléfax: (358.0)121.4441

GRÈCE

Librairie Kauffmann
28 rue du Stade
105 64 Athens Tél. 322.21.60
Télex: 218187 LIKA Gr

HONG KONG

Swindon Book Co. Ltd.
13 - 15 Lock Road
Kowloon, Hong Kong Tél. 366.80.31
Télex: 50441 SWIN HX Téléfax: 739.49.75

INDE

Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001 Tél. 331.5896/5308
Télex: 31 61990 AM IN Téléfax: (11)332.59.93
17 Park Street
Calcutta 700016 Tél. 240832

FRANCE

OCDE
Commandes par correspondance:
2 rue André-Pascal
75775 Paris Cédex 16 Tél. (33-1)45.24.82.00
Librairie:
33, rue Octave-Feuillet Tél. (33-1)45.24.81.67
75016 Paris (33-1)45.24.81.81
Télex: 620 160 OCDE
Téléfax: (33-1)45.24.85.00 (33-1)45.24.81.76

Librairie de l'Université
12a, rue Nazareth
13100 Aix-en-Provence Tél.: 42.26.18.08
Téléfax: 42.26.63.26

ALLEMAGNE

OECD Publications and Information Centre
Schedestrasse 7
D-W 5300 Bonn 1 Tél. (0228)21.60.45
Téléfax: (0228)26.11.04

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

OECD Publications and Information Centre
2001 L Street N.W., Suite 700
Washington, D.C. 20036-4910 Tél. (202)785.6323
Téléfax: (202)785.0350

JAPON

OECD Publications and Information Centre
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107 Tél.: (81.3)3586.2016
Téléfax: (81.3)3584.7929

INDONÉSIE

Pdii-Lipi
P.O. Box 269/JKSMG/88
Jakarta 12790 Tél. 583467
Télex: 62 875

IRLANDE

TDC Publishers - Library Suppliers
12 North Frederick Street
Dublin 1 Tél. 744835/749677
Téléfax: 748416

ISLANDE

Mál Mog Menning
Laugavegi 18, Pósthólf 392
121 Reykjavik Tél. 15199/24240

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Benedetto Fortini, 120/10
Casella Post. 552
50125 Firenze Tél. (055)64.54.15
Télex: 570466 Téléfax: (055)64.12.57
Via Bartolini 29
20155 Milano Tél. 36.50.83
La diffusione delle pubblicazioni OCSE viene assicurata dalle
principali librerie ed anche da:
Editrice e Libreria Herder
Piazza Montecitorio 120
00186 Roma Tél. 679.4628
Télex: NATEL I 621427
Libreria Hoeppli
Via Hoeppli 5
20121 Milano Tél. 86.54.46
Télex: 31.33.95 Téléfax: (02)805.28.86
Libreria Scientifica
Dott. Lucio de Biasio 'Aeiou'
Via Meravigli 16
20123 Milano Tél. 805.68.98
Téléfax: 800175

MALAISIE/SINGAPOUR

Co-operative Bookshop Ltd.
University of Malaya
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
59700 Kuala Lumpur - Malaisie
Téléfax: 757.3661 Tél. 756.5000/756.5425
Information Publications Pte. Ltd.
Pei-Fu Industrial Building
24 New Industrial Road No. 02-06
Singapore 1953 Tél. 283.1786/283.1798
Téléfax: 284.8875

NORVÈGE

Narvesen Info Center - NIC
Bertrand Narvesens vei 2
P.O. Box 6125 Etterstad
0602 Oslo 6 Tél. (02)57.33.00
Télex: 79668 NIC N Téléfax: (02)68.19.01

NOUVELLE-ZÉLANDE

GP Publications Ltd.
Customer Services
33 The Esplanade - P.O. Box 38-900
Petone - Wellington Tél. (04)685-555
Téléfax: (04)685-333

PAKISTAN

Mirza Book Agency
65 Shahrah Quaid-E-Azam
Lahore 3 Tél. 66839
Télex: 44886 UBL PK. Attn: MIRZA BK

PAYS-BAS

SDU Uitgeverij
Christoffel Plantijnstraat 2
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage Tél. (070 3)78.99.11
Voor bestellingen: Tél. (070 3)78.98.80
Télex: 32486 stdu Téléfax: (070 3)47.63.51

PORTUGAL

Livraria Portugal
Rua do Carmo 70-74, Apart. 2681
1117 Lisboa Codex Tél.: 347.49.82/3/4/5
Téléfax: (01) 347.02.64

ROYAUME-UNI

HMSO
Renseignements Tél. (071) 873 0011
Postal orders only:
P.O. Box 276, London SW8 5DT
Personal Callers HMSO Bookshop
49 High Holborn, London WC1V 6HB
Télex: 297138 Téléfax: 071 873 2000
Branches at: Belfast, Birmingham, Bristol, Edinburgh,
Manchester

SINGAPOUR/MALAISIE

Voir "Malaisie/Singapour"

SRI LANKA

Centre for Policy Research
c/o Mercantile Credit Ltd.
55, Janadhipathi Mawatha
Colombo 1 Tél. 438471-9, 440346
Télex: 21138 VAVALEX CE Téléfax: 94.1.448900

SUÈDE

Fritzes Fackboksforetaget
Box 16356, Regeringsgatan 12
103 27 Stockholm Tél. (08)23.89.00
Télex: 12387 Téléfax: (08)20.50.21
Abonnements:
Wennergren-Williams AB
Nordenflychtsvägen 74, Box 30004
104 25 Stockholm Tél. (08)13.67.00
Télex: 19937 Téléfax: (08)618.62.32

SUISSE

OECD Publications and Information Centre
Schedestrasse 7
D-W 5300 Bonn 1 (Allemagne) Tél. (49.228)21.60.45
Téléfax: (49.228)26.11.04
Librairie Payot
6, rue Grenus
1211 Genève 11 Tél. (022)731.89.50
Télex: 28356
Service des abonnements: Naville S.A.
7 rue Lévrier
1201 Genève Tél.: (022) 732.24.00
Téléfax: (022) 738.48.03
Maditec S.A.
Chemin des Palettes 4
1020 Renens/Lausanne Tél. (021)635.08.65
Téléfax: (021)635.07.80
Librairie des Nations Unies/Palais des Nations
1211 Genève 10 Tél. (022)734.14.73
Télex: 412962 Téléfax: (022)740.09.31

TAIWAN

Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd.
9th Floor, No. 118, Sec. 2
Chung Hsiao E. Road
Taipei Tél. 391.7396/391.7397
Téléfax: (02) 394.9176

THAÏLANDE

Suksit Siam Co. Ltd.
1715 Rama IV Road, Samyan
Bangkok 5 Tél. 251.1630

TURQUIE

Kültür Yayınları Is-Türk Ltd. Sti.
Atatürk Bulvarı No. 191/Kat. 21
Kavaklıdere/Ankara Tél. 25.07.60
Doimabahce Cad. No. 29
Besiktas/Istanbul Tél. 160.71.88
Télex: 43482B

VENEZUELA

Libreria del Este
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337, Edificio Galipán
Caracas 106 Tél. 951.1705/951.2307/951.1297
Télégrammes: Librestre Caracas

YUGOSLAVIE

Jugoslovenska Knjiga
Knez Mihajlova 2, P.O. Box 36
Beograd Tél.: (011)621.992
Télex: 12466 jk bgd Téléfax: (011)625.970

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur devraient être adressées à:
OCDE, Service des Publications, 2, rue André-Pascal,
75775 Paris Cédex 16, France.

(97 91 05 2) ISBN 92-64-23538-8
 FF135 £17.50 US\$32 DM52

L'ÉTIQUETAGE ÉCOLOGIQUE DES PRODUITS DANS LES PAYS DE L'OCDE



(97 90 02 2) ISBN 92-64-23462-4
 FF130 £16 US\$28 DM50

Le changement climatique ÉVALUATION DES RETOMBÉES Socio-Économiques

OECD ENVIRONMENTAL DATA DONNÉES OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT COMPENDIUM 1991

Les problèmes mondiaux liés à l'environnement suscitant des préoccupations grandissantes au niveau international, les administrations, les entreprises et le public ont besoin de disposer de données fiables et harmonisées. Le Compendium de données OCDE sur l'environnement, mis à jour tous les deux ans, relie des statistiques sur la pollution et sur les ressources naturelles à des secteurs d'activité économique tels que l'énergie, les transports, l'industrie et l'agriculture. Les données sont organisées selon trois perspectives : l'état actuel de l'environnement, les pressions qui pèsent sur lui, la gestion environnementale.

Le Compendium propose une base de données actualisée destinée à accompagner la récente publication de la troisième édition du rapport de l'OCDE sur L'état de l'environnement.
 (97 91 06 3) ISBN 92-64-03512-5 FF235 £33 US\$56 DM97
 * L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT
 (97 91 01 2) ISBN 92-64-23442-X FF180 £22 US\$38 DM70

(97 91 02 2) ISBN 92-64-23457-8
 FF100 £12 US\$21 DM39

LUTTER CONTRE LE BRUIT DANS LES ANNÉES 90

PARER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :
 quelques problèmes économiques FF150 £21 US\$36 DM62
 (97 91 04 2) ISBN 92-64-23565-5

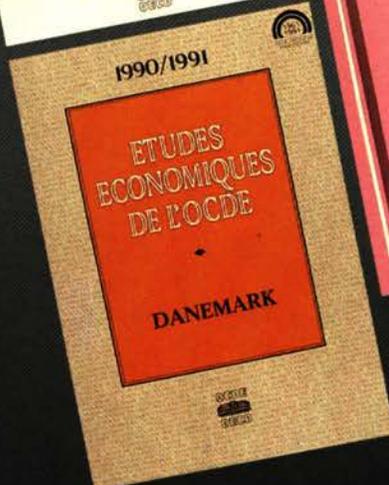
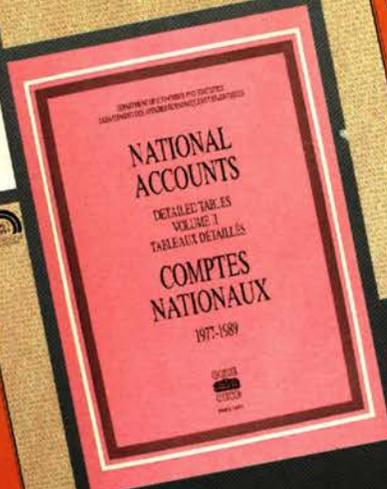
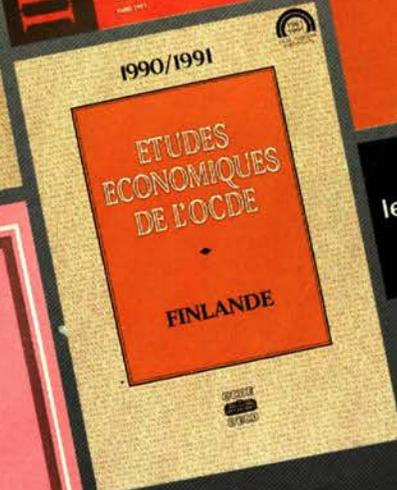
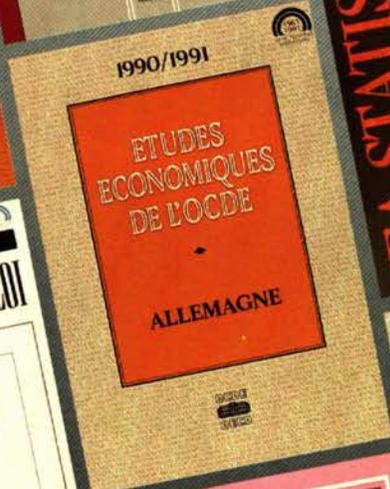
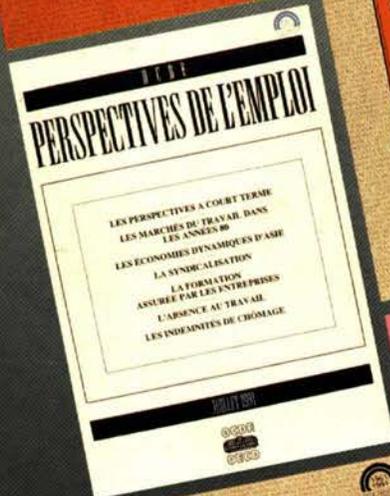
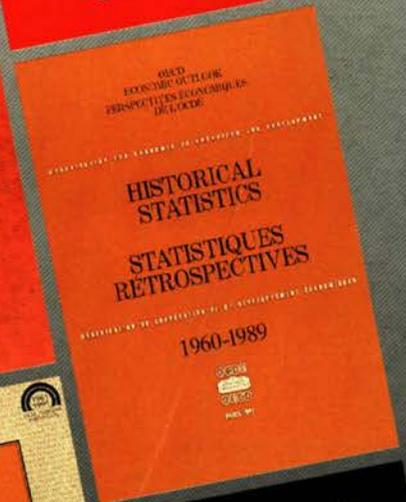
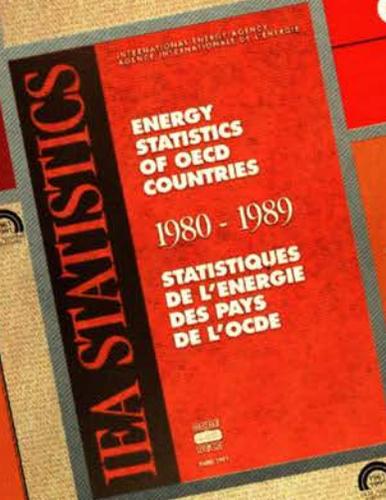
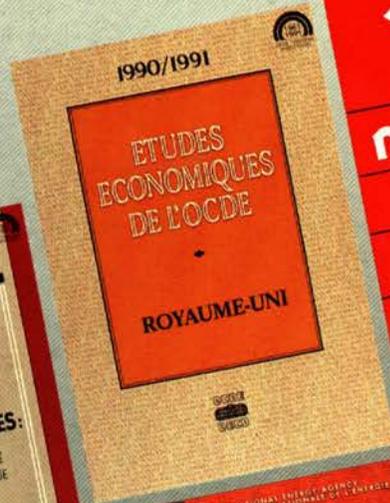
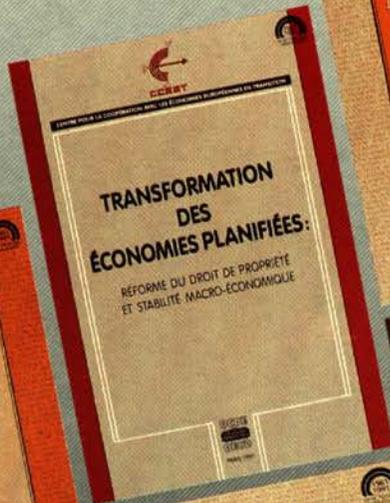
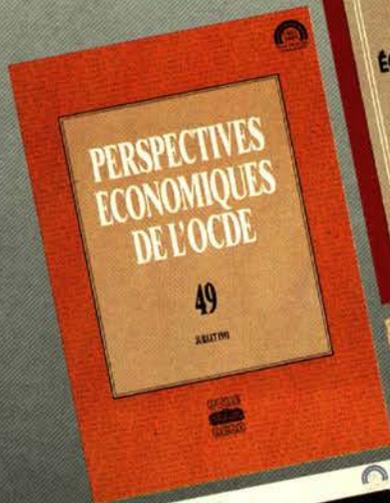
POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT :
 comment appliquer les instruments économiques FF115 £15 US\$28 DM45
 (97 91 03 2) ISBN 92-64-23568-X

ENVIRONNEMENT, ÉCOLE ET PÉDAGOGIE ACTIVE
 (96 91 02 2) ISBN 92-64-23569-8 FF125 £16 US\$30 DM48

**LE TRANSPORT DE MARCHANDISES
 ET L'ENVIRONNEMENT**
 (75 91 07 2) ISBN 92-821-2156-9 FF120 £17 US\$28 DM49

les éditions de l'OCDE

les
10
meilleures
ventes
des
2
derniers
mois



Vous trouverez
le bon de commande
à l'intérieur
de ce numéro

INDEX DES ARTICLES PARUS DANS

OBSERVATEUR

de

l'OCDE

N^{os} 161 à 172

161 décembre 1989-janvier 1990
162 février-mars 1990
163 avril-mai 1990

164 juin-juillet 1990
165 août-septembre 1990
166 octobre-novembre 1990

167 décembre 1990-janvier 1991
168 février-mars 1991
169 avril-mai 1991

170 juin-juillet 1991
171 août-septembre 1991
172 octobre-novembre 1991

ÉCONOMIE

Perspectives économiques de l'OCDE n° 46	
Maintenir un environnement économique stable	162
Coup de projecteur sur la France	164
Coup de projecteur sur le Danemark	164
Coup de projecteur sur l'Italie	164
OCDE en chiffres – édition 1990	164
Coup de projecteur sur l'Allemagne	165
Coup de projecteur sur la Yougoslavie	165
Réunion ministérielle du Conseil de l'OCDE : communiqué	165
Perspectives économiques de l'OCDE n° 47	
Politique économique : les défis	165
Subventions et ajustement structurel	
<i>Rauf Gönenç</i>	166
Perspectives de l'emploi de l'OCDE	
Le marché du travail dans les années 90	166
L'OCDE a trente ans	
<i>Jean-Claude Paye</i>	167
Coup de projecteur sur les Etats-Unis	
<i>Robert Price</i>	167
Perspectives économiques de l'OCDE n° 48	
Tenir le cap	168
Coup de projecteur sur la Suède	
<i>Vesa Vihriala</i>	168
Europe centrale et orientale : la transition vers l'économie de marché	
<i>Paul Marer</i>	169
Une réforme radicale pour l'Union soviétique	
<i>Rapport conjoint FMI-Banque mondiale-OCDE-BERD</i>	169
Le secteur public face au défi du « mieux d'Etat »	
<i>Howard Oxley</i>	169
Coup de projecteur sur l'Espagne	
<i>Panayotis Thomopoulos et Raymond Torres</i>	169
Coup de projecteur sur le Portugal	
<i>Bénédicte Larre et Axel Mittelstadt</i>	169
OCDE en chiffres – édition 1991	170

Coup de projecteur sur l'Allemagne	
<i>Paul S. O'Brien et Niels Westerlund</i>	171
Coup de projecteur sur la France	
<i>Peter Jarrett et Marie-Odile Louppe</i>	171
Réunion ministérielle du Conseil de l'OCDE : communiqué	171
Perspectives économiques de l'OCDE n° 49	
Assurer et soutenir la reprise	171
Perspectives de l'emploi de l'OCDE : les points essentiels	172

AFFAIRES FINANCIÈRES ET FISCALES

Droits et obligations du contribuable	
<i>Jeffrey Owens</i>	166
Quelles réformes fiscales ?	
<i>Jeffrey Owens</i>	170

AFFAIRES URBAINES

Les nouvelles technologies de l'information : chance ou menace pour les villes ?	
<i>Rémy Prud'homme</i>	171
Infrastructures urbaines : où trouver l'argent ?	
<i>Ariel Alexandre et Eric Oberkamp</i>	172

AGRICULTURE ET PÊCHERIES

Agriculture et crise économique : les leçons du Brésil	
<i>Ian Goldin</i>	161
Les enjeux de la libéralisation des échanges agricoles	
<i>Ian Goldin</i>	163
La réforme agricole en chantier	
<i>Gérard Viatte et Frédéric Langer</i>	165
Politiques agricoles : l'urgence d'une réforme	168
Le soutien direct des revenus	
<i>Wilfrid Legg</i>	168
Les restrictions quantitatives à la production	
<i>Carmel Cahill</i>	168
Agriculture : résistance à la réforme	
<i>Gérard Viatte et Carmel Cahill</i>	171

Biotechnologie, maïs et développement <i>Carliene Brenner</i>	171
Réformer le marché de la pomme <i>Kevin Parris et Tetsuo Ushikusa</i>	172

DÉMOGRAPHIE

Démographie et politiques migratoires <i>Daniel Blot</i>	163
Freiner la croissance démographique <i>Carl Wahren</i>	167

DÉVELOPPEMENT

Le point sur les soins de santé primaires <i>Dorte Kabbell</i>	161
Femmes, santé et développement <i>Stéphanie Baile</i>	161
Agriculture et crise économique : les leçons du Brésil <i>Ian Goldin</i>	161
Plus d'échanges, moins de pauvreté <i>Christian Morisson</i>	162
L'entreprise à l'aide du développement <i>Cory Highland</i>	162
Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les statistiques de l'aide... <i>Bevan Stein</i>	162
Les enjeux de la libéralisation des échanges agricoles <i>Ian Goldin</i>	163
La petite entreprise et le développement du Sahel <i>Anne de Lattre</i>	163
Les échanges dette/nature <i>Michel Potier</i>	165
Coopération au développement : derniers chiffres	165
L'aide et les échanges dans les relations est-sud <i>Jürgen Bartsch</i>	166
Les trois facettes du développement <i>Joseph C. Wheeler</i>	167
Freiner la croissance démographique <i>Carl Wahren</i>	167
Politiques de croissance pour l'Amérique latine <i>Bernhard Fischer</i>	168
Echanges commerciaux en Afrique de l'ouest : pour ou contre le développement ? <i>Jean-Marc Pradelle</i>	168
La charte de l'aide alimentaire : pour une meilleure concertation entre pays sahéliens et donateurs <i>Henri Josserand</i>	168
Produits de base : de la dépendance au développement <i>Bernhard Fischer</i>	169
Biotechnologie, maïs et développement <i>Carliene Brenner</i>	171
Ajustement et équité : un bilan nuancé <i>Christian Morisson</i>	172

DÉVELOPPEMENT RURAL

Développement rural et partenariat <i>Christian HUILLET et Pieter van Dijk</i>	162
Les services en zone rurale : pour une nouvelle gestion <i>Christian HUILLET</i>	172

ÉCHANGES

Plus d'échanges, moins de pauvreté <i>Christian Morisson</i>	162
Entraves à l'investissement et distorsions commerciales <i>Anthony Kleitz</i>	162
L'environnement et les échanges <i>Ebba Dohlman</i>	162
Tous les pays ont intérêt à protéger la propriété intellectuelle <i>Jacques de Miramon</i>	163
Services de télécommunications : un cadre pour les échanges <i>Dimitri Ypsilanti</i>	163
La compensation « new look » <i>Margitta Wülker-Mirbach</i>	163
Les enjeux de la libéralisation des échanges agricoles <i>Ian Goldin</i>	163
L'aide et les échanges dans les relations est-sud <i>Jürgen Bartsch</i>	166
Téléphone : hauts et bas des tarifs internationaux <i>Dimitri Ypsilanti</i>	167
La renaissance de l'Europe de l'est : le rôle des télécom <i>Tim Kelly</i>	167
Echanges commerciaux en Afrique de l'ouest : pour ou contre le développement ? <i>Jean-Marc Pradelle</i>	168
Télécommunications : les échanges en mutation <i>Amy Plantin et Dimitri Ypsilanti</i>	171
Améliorer les politiques des échanges <i>Gerhard Abel et Anthony Kleitz</i>	172

ÉCONOMIES EN TRANSITION

La renaissance de l'Europe de l'est : le rôle des télécom <i>Tim Kelly</i>	167
Europe centrale et orientale : la transition vers l'économie de marché <i>Paul Marer</i>	169
Une réforme radicale pour l'Union soviétique <i>Rapport conjoint FMI-Banque mondiale-OCDE-BERD</i>	169
Révolution statistique en Europe centrale et orientale <i>Derek Blades</i>	170
Quelles réformes fiscales ? <i>Jeffrey Owens</i>	170
Energie nucléaire : une nouvelle donne <i>Jacques de la Ferté</i>	170
La situation énergétique en Pologne <i>Stephen Perkins</i>	170

EMPLOI

Le marché du travail des années 90 <i>Anders Reuterswård</i>	164
Perspectives de l'emploi de l'OCDE Le marché du travail dans les années 90	166
Perspectives de l'emploi de l'OCDE : les points essentiels	172

ÉNERGIE

Partager les informations sur les économies d'énergie <i>Joyce Heard</i>	161
Quelles perspectives pour le nucléaire ? <i>Jacques de la Ferté</i>	163
La thermodynamique chimique au service de l'environnement <i>Hans Wanner</i>	166
Energie nucléaire : une nouvelle donne <i>Jacques de la Ferté</i>	170
La situation énergétique en Pologne <i>Stephen Perkins</i>	170
Perspectives énergétiques hors de la zone OCDE <i>Mark Openshaw</i>	171
Energie, environnement, efficacité <i>Genevieve McInnes et Erich Unterwurzacher</i>	172

ENSEIGNEMENT

Enseignement supérieur : l'université n'est plus seule <i>Dorothea Furth</i>	161
Le financement se modifie <i>Gareth Williams</i>	161
La Californie : égalité et excellence <i>A. H. Halsey</i>	161
Les indicateurs internationaux de l'enseignement <i>Norberto Bottani et Isabelle Delfau</i>	162
Enseignement : les bâtiments aussi ! <i>Richard Yelland</i>	165
L'environnement à l'école ou l'école de l'environnement ? <i>Kathleen Kelley-Lainé</i>	165
Enseigner à penser <i>Stuart Maclure</i>	166
Enseignement : l'ordre du jour des années 90 <i>George S. Papadopoulos</i>	168
La dynamique du changement éducatif <i>David Istance</i>	168
Enseigner à enseigner <i>Alan Wagner</i>	169
Un pays et ses enseignants : l'Irlande <i>John Lowe</i>	169
Ecoles et formation professionnelle en Suisse <i>Jean-Jacques Silvestre</i>	170
Comment lutter contre l'illettrisme <i>Donald Hirsch</i>	171

L'enseignement aux Pays-Bas : liberté de choix et centralisme <i>Karen Seashore Louis</i>	172
---	-----

ENVIRONNEMENT

L'environnement et les échanges <i>Ebba Dohlman</i>	162
Le tourisme dans les villes méditerranéennes <i>Sergio Arzeni</i>	164
Le développement durable : la fin et les moyens <i>Jean-Philippe Barde</i>	164
L'environnement à l'école ou l'école de l'environnement ? <i>Kathleen Kelley-Lainé</i>	165
Les échanges dette/nature <i>Michel Potier</i>	165
La thermodynamique chimique au service de l'environnement <i>Hans Wanner</i>	166
Comment indemniser toutes les victimes de pollutions accidentelles <i>Henri Smets</i>	166
Le bruit : une pollution sans écho <i>Ariel Alexandre et Jean-Philippe Barde</i>	167
Gérer l'environnement <i>Bill L. Long</i>	168
L'état de l'environnement : un bilan mitigé. Pourquoi ? <i>Christian Avérous</i>	168
Un label pour consommer vert <i>Jim Salzman</i>	169
Infrastructure urbaines : où trouver l'argent ? <i>Ariel Alexandre et Eric Oberkamp</i>	172
Energie, environnement, efficacité <i>Genevieve McInnes et Erich Unterwurzacher</i>	172

MAIN-D'OEUVRE ET AFFAIRES SOCIALES

Démographie et politiques migratoires <i>Daniel Blot</i>	163
Le tourisme dans les villes méditerranéennes <i>Sergio Arzeni</i>	164
Le marché du travail des années 90 <i>Anders Reuterswård</i>	164
Perspectives de l'emploi de l'OCDE Le marché du travail dans les années 90	166
Perspectives de l'emploi de l'OCDE : les points essentiels	172

RÉGLEMENTATION

Transports routiers : réglementation ou concurrence ? <i>Eric Lacey</i>	167
--	-----

SCIENCE, TECHNOLOGIE, INDUSTRIE

Les politiques industrielles sont-elles efficaces ? <i>Paul Schreyer</i>	161
---	-----

Services de télécommunications : un cadre pour les échanges <i>Dimitri Ypsilanti</i>	163
Le changement technique et le paradoxe de la productivité <i>Gérard Bell</i>	164
La normalisation de l'informatique et ses enjeux économiques <i>Georges Ferné</i>	164
Téléphone et télécom : quel est le juste prix ? <i>Tim Kelly</i>	164
La techno-compétitivité <i>Wilhelm Kurth</i>	164
David et Goliath ou l'entreprise de biotechnologie <i>Margareth Sharp</i>	164
Le coût des subventions à l'industrie <i>Robert Ford</i>	166
Subventions et ajustement structurel <i>Rauf Gönenç</i>	166
Les nouvelles technologies et l'entreprise <i>Howard Rush et John Bessant</i>	166
La nouvelle ère des télécommunications <i>Amy Plantin</i>	167
Téléphone : hauts et bas des tarifs internationaux <i>Dimitri Ypsilanti</i>	167
Télécom : les investissements à la croisée des chemins <i>Théodore Darmaros</i>	167
La renaissance de l'Europe de l'est : le rôle des télécom <i>Tim Kelly</i>	167
Choisir les priorités scientifiques et technologiques <i>Gabriel Drilhon</i>	170
Avance technologique - progrès économique <i>Philippe Montigny</i>	170

Les nouvelles technologies de l'information : chance ou menace pour les villes ? <i>Rémy Prud'homme</i>	171
Télécommunications : les échanges en mutation <i>Amy Plantin et Dimitri Ypsilanti</i>	171
Les industries « stratégiques » dans les années 90 <i>Barrie Stevens</i>	172
Quel avenir pour l'électronique européenne ? <i>Graham Vickery</i>	172

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Téléphone et télécom : quel est le juste prix ? <i>Tim Kelly</i>	164
La nouvelle ère des télécommunications <i>Amy Plantin</i>	167
Téléphone : hauts et bas des tarifs internationaux <i>Dimitri Ypsilanti</i>	167
Télécom : les investissements à la croisée des chemins <i>Théodore Darmaros</i>	167
La renaissance de l'Europe de l'est : le rôle des télécom <i>Tim Kelly</i>	167
Télécommunications : les échanges en mutation <i>Amy Plantin et Dimitri Ypsilanti</i>	171

TOURISME

Le tourisme dans les villes méditerranéennes <i>Sergio Arzeni</i>	164
--	-----

TRANSPORT

Transports routiers : réglementation ou concurrence ? <i>Eric Lacey</i>	167
--	-----